

UN PROSCRIT

(Frédéric STACKELBERG)

# L'INÉVITABLE RÉVOLUTION

---

Bibliothèque Sociologique. — n° 34  
P.-V. STOCK, 1903.

---

## PREMIÈRE PARTIE

## DEUXIÈME PARTIE

### LA QUESTION POLITIQUE

### LA QUESTION ÉCONOMIQUE

### APPENDICE

I. <u>La République Mondiale</u>	I. <u>Misère et spiritualisme</u>	1. <u>Déclaration des Doits de l'homme et du citoyen proposée par Maximilien Robespierre</u>
II. <u>L'idée de Dieu et l'État</u>	II. <u>Concentration capitaliste</u>	2. <u>Pensées de Marat</u>
III. <u>Armée et Patriotisme</u>	III. <u>Richesse de la Terre et productivité illimitée du Travail</u>	3. <u>Loi de 1792 sur le Divorce</u>
IV. <u>Église et Christianisme</u>		4. <u>Principaux articles de la Constitution de 1793</u>
	<b>TROISIÈME PARTIE</b>	
V. <u>La Magistrature et la Loi</u>	<b>LA QUESTION MORALE</b>	5. <u>Manifeste des Égaux</u>
VI. <u>La Police</u>	I. <u>Amour</u>	6. <u>Doctrines de Babœuf</u>
VII. <u>La conquête du Pouvoir par les Républicains et les Socialistes</u>	II. <u>Mariage</u>	7. <u>Pacte fondamental de l'Internationale des Travailleurs</u>
VIII. <u>Solution communiste et libertaire</u>	III. <u>Famille et Éducation</u>	8. <u>Aux Communeux</u>
	IV. <u>Conclusion</u>	9. <u>Le Programme du Parti ouvrier français</u>
		10. <u>Déclaration des Anarchistes accusés devant le Tribunal correctionnel de Lyon (1883)</u>
		11. <u>Programme de la Démocratie socialiste allemande élaboré à Erfurt en 1891</u>
		12. <u>Liste civile, par an, des principaux rois, empereurs et autres gouvernants de marque</u>

---

## PREMIÈRE PARTIE LA QUESTION POLITIQUE

### I. — *La République Mondiale.*

Quand l'aurore se leva sur la longue nuit angoissante du moyen âge, et que la Renaissance ralluma le flambeau de la Science dans le rayonnement incandescent que l'antiquité païenne avait en mourant projeté sur l'Europe, ce fut dans l'histoire de l'humanité un moment solennel.

La rotondité de la Terre, prouvée par la découverte de l'Amérique et la circumnavigation du globe, la nouvelle donnée astronomique de sa translation autour du Soleil et, en 1610, grâce à l'invention du télescope par Galilée, la pénétration du monde colossal de Jupiter, image en raccourci de notre système planétaire, permirent à l'esprit humain d'escalader les cieux et de porter un coup mortel à la cosmogonie biblique et au christianisme.

L'homme, les yeux dessillés, se dressa devant le cauchemar Dieu, et, enfin affranchi de la conception géocentrique, prit possession de la planète.

Les religions, qui jusque-là avaient «brillé comme des phares dans les ténèbres», vacillèrent, et la pensée scientifique, portée sur les ailes de la lumière, prit son vol vers l'infini.

L'Encyclopédie, fille de la Renaissance, compléta son œuvre et fraya par ses grands iconoclastes la voie aux naturalistes du dix-neuvième siècle, qui assurèrent le triomphe définitif des sciences exactes et de la philosophie moniste sur l'anthropocentrisme morbide des âges passés.

Déjà le système, dit de Copernic, de la rotation de la Terre autour de son axe et de sa translation annuelle autour du Soleil, comme centre de notre système planétaire, ruine la cosmogonie biblique, qui voit dans la Terre le centre de l'univers, et fait crouler toute la mystification chrétienne, dont la Bible est la base fondamentale. Cette déchéance de la Terre du centre de l'univers entraîne par voie de déduction logique la déchéance de l'homme de la royauté du monde. L'homme cesse par cela même d'être le but et la cause finale de Dieu.

Mais Dieu lui-même, la doctrine de la cause finale qui lui est inhérente ainsi que toute la conception dualiste qui découle des divagations spiritualistes, s'évaporent comme une brume malsaine devant le soleil levant des sciences exactes.

Les mathématiques et l'analyse spectrale nous font toucher du doigt l'unité des lois qui régissent et du substratum qui constitue l'Univers et ne permettent plus à la fantaisie la plus vagabonde de greffer sur cette conquête positive un être en dehors de l'universum, du tout, et le gouvernant.

Les lois de l'évolution éternelle, du perpétuel devenir, scientifiquement constatées dans le monde des infiniment petits comme dans celui des infiniment grands, excluent l'idée de la création. Un créateur, un Dieu parfait, ne saurait engendrer que la perfection, partant l'immobilité.

Transformation et création sont des termes qui se contredisent. La donnée évolutionniste a tué Dieu.

L'idée de la cause finale, qui s'identifie avec l'hypothèse Dieu, sombre avec elle. Aussi bien la structure générale de l'univers, où les mondes habitables sont en proportion microscopique relativement à l'éther intersidéral, que l'inclinaison de l'axe de notre propre planète sur le plan de l'écliptique et le corps humain avec ses organes rudimentaires, inutiles, voire même nuisibles, attestent à l'évidence l'absence de cause finale. Il n'y a de téléologues sérieux que ceux qui soutiennent que Dieu, dans sa clairvoyance, a créé la vermine pour nous éprouver, l'orage et la pluie pour nous en débarrasser ensuite.

Le dualisme, cette conception métaphysico-philosophique, nocive entre toutes, et qui scinde l'univers et par contre-coup la nature humaine en deux facteurs antagoniques et hostiles, le corps et l'âme, tire également sa source dans la croyance en un Dieu pur esprit dominant et gouvernant le monde.

Ton seulement «Dieu n'est qu'un pur néant qu'aucun temps, qu'aucun lieu ne possèdent, et plus tu essaies de te rattacher à lui plus il t'échappe,» comme l'a déjà si bien dit au dix-septième siècle Angelus Silesius (1624-1677), mais la chimie et l'anthropologie moderne ont mieux qu'ébranlé, renversé de son piédestal fragile tout l'échafaudage méchamment enfantin du spiritualisme.

La chimie a relevé le voile d'Isis, qui recelait les secrets de la matière, et l'anthropologie a préemptoirement établi que l'humanité s'est lentement et péniblement dégagée de l'animalité.

Toutes les découvertes chimiques et anthropologiques s'étaient pour démontrer de la façon la plus certaine — la plus mathématique pourrait-on dire — qu'il n'y a pas plus de matière sans force et de force sans matière qu'une ligne de démarcation absolue entre la matière inorganique et organique, entre le règne végétal, animal et l'humanité. On peut même affirmer avec certitude que la différence entre les fonctions cérébrales des animaux et de l'homme n'est pas qualitative, mais simplement quantitative.

La matière et la force ou le corps et l'âme, ne sont que deux manifestations différentes du même monos, ou, si l'on préfère, la même unité vue de deux côtés différents.

La Terre, par exemple, qui, à la suite du Soleil, nous véhicule tous avec ses destinées dans la direction de l'apex de l'astre du jour, retient sur sa surface ou fait tomber sur elle tous les corpuscules qui se trouvent dans sa sphère d'action immédiate. Cette sphère d'action de la Terre est un des effets de la force qui lui est propre et qui se manifeste dans ce cas comme force d'attraction. Impalpable, quoique très réelle, cette force est, en quelque sorte, l'âme de la Terre. Le feu, qui pétille dans notre cheminée ou qui éclaire notre lampe de travail, est un corps tangible, nettement déterminé, tandis que la lumière qui se dégage de lui n'est également qu'un des effets de la force qui lui est inhérente. La lumière peut aussi être considérée, au même titre que la chaleur du reste, comme l'âme du feu. Il en est de même de notre cerveau, que, depuis vingt-cinq ans surtout, la science a soumis aux analyses les plus minutieuses. Il est le siège de l'âme humaine, qui n'est, elle aussi, qu'une manifestation de la force de notre matière cérébrale.

Supposons maintenant qu'à la suite d'un cataclysme, très peu probable, — il y aurait paraît-

il une chance ou malchance d'accident contre 289 millions — la Terre soit pulvérisée ou plus exactement volatilisée. Il est évident que sa force d'attraction, anéantie dans ses effets actuels, subirait la même transformation. C'est aussi ce qui arriverait pour le feu, qui pétille dans notre cheminée ou qui brûle dans notre lampe, s'il venait à s'éteindre. Sa lumière ayant cessé de nous éclairer nous serions plongés dans l'obscurité. Il en est incontestablement de même de notre âme quand notre cerveau a fini de fonctionner.

Toutes les élucubrations intéressées des croyants et des spiritualistes sur l'immortalité personnelle ne tiennent pas debout. Des preuves certaines, inéluctables, fournies par des milliers et des milliers d'expériences, tentées *in anima vili*, attestent toutes que l'âme n'est qu'une fonction du cerveau et soumise comme lui à la croissance, au déclin et à la mort. Cela ne saurait sérieusement être contesté.

En outre la vie quotidienne nous apprend que l'âme, en dépit de sa prétendue immortalité et indestructibilité, n'était pas là de toute éternité, n'existait pas alors que le corps auquel elle appartient n'était pas né ! Personne ne se souvenant de son état prénatal ne saurait avoir conscience après sa mort de ce qu'il fut vivant, car c'est une loi de nature que tout ce qui a un commencement ait aussi une fin. Mais il suffit de lire à yeux ouverts dans le grand livre de la nature, en se laissant bercer par le rythme cadencé de la succession des saisons, pour constater que l'immortalité personnelle n'est qu'une mystification grossière et que les voix qui sortent des berceaux et des tombes, qui peuplent l'infini du ciel étoilé disent toutes que seule la matière force, — le substratum de l'univers — est éternelle et que toutes les formes ou manifestations quelle revêt, sont essentiellement variables et temporaires.

Désormais la pensée humaine est majeure. Le lien ombilical qui la rivaît à la métaphysique est définitivement tranché. L'Univers, vide de Dieu et peuplé de myriades de soleils nous apparaît comme le grand laboratoire céleste dont la matière première, partout identique à elle-même, produit, éternellement en gestation, une diversité illimitée d'éclosions passagères de la vie infinie.

Dans cette République véritablement universelle, car mondiale, et effectivement sans Dieu ni maîtres, car elle est sa cause finale à elle-même, rien ne commande ni n'obéit, rien ne se crée ni ne se perd, l'égalité est à l'origine de toutes les manifestations inorganiques et organiques et l'évolution s'effectue sans distinction ni classification arbitraires dans l'éternité du temps et de l'espace.

---

## II. — *L'idée de Dieu et l'État.*

Le « connais-toi toi-même » du philosophe grec est le commencement de toute sagesse, le premier pas que fait l'homme dans la voie de son affranchissement matériel et moral. La connaissance de soi, du moi et de la place que ce moi occupe dans l'immense univers, — immense relativement à ce moi, car en réalité l'univers étant infini ne saurait être ni grand ni petit — constitue le seul critérium positif, l'unique étalon que nous ayons pour apprécier les rapports qui existent entre nous et le monde qui nous entoure. Il n'y a pas d'autre révélation que celle qu'une longue expérience dûment contrôlée et une tension continue de la pensée ont pu nous révéler.

La peur que l'ignorance des phénomènes naturels inspirait à l'homme primitif est certainement à l'origine de l'idée de Dieu — *in orbe deos fecit timor* — et l'exploitation de cette peur par les individus les plus avisés et les moins scrupuleux des premiers groupements humains a évidemment donné lieu à la formation des religions et des premiers gouvernements.

L'État nous apparaît dès le début comme le complément forcé de l'idée de Dieu et comme la consécration politique de l'inégalité sociale, basée sur l'asservissement économique du grand nombre par une minorité de bandits et d'exploiteurs.

L'État, pris dans le sens du mot gouvernement, sous-entend qu'il y a des gouvernés, qui sont naturellement dans des rapports d'infériorité vis-à-vis de celui ou de ceux qui les gouvernent. Un gouvernement ne se comprend qu'à la condition qu'il y ait inégalité, privilège, et que les gouvernants aient un intérêt dans l'action gouvernementale afin de maintenir sous leur domination ceux sur lesquels ils déchargent les travaux les plus pénibles et dont ils exploitent ensuite à leur profit la force de travail. Entre égaux, il n'y aurait pas de place pour un gouvernement, il ne pourrait y avoir que répartition équitable de la besogne, administration de la production commune et distribution égalitaire des richesses.

Toute l'histoire de l'humanité suinte le sang des exploités et clame la férocité ignominieuse des gouvernants. Tous les pouvoirs, depuis le théocratique jusques et y compris celui qui se pare de l'étiquette démocratique, en passant par les monarchies absolues, constitutionnelles, et les oligarchies dites républicaines, ont toujours été et ne sauraient être autre chose que la volonté agissante, l'expression politique, c'est-à-dire l'instrument de domination et d'exploitation par excellence, de la classe dirigeante et parasitaire.

Le pouvoir, qu'il allonge la griffe ou qu'il fasse patte de velours, que son titulaire appartienne à la race des rois, empereurs ou autres grands fauves du règne politique, qu'il échoue à la crapule parlementaire ou qu'il soit ramassé dans la boue gluante de sang par un aventurier de rencontre, se manifeste invariablement pour le prolétaire, pour le producteur de tout ce qui fait vivre et progresser la société, comme le marteau-pilon qui broie son intelligence, comprime son cœur et affame ses entrailles.

Depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, — et il n'y a même pas d'exception pour confirmer cette règle — l'action du pouvoir a toujours été coercitive et répressive. L'armée qui tue, l'église qui abrutit, la magistrature qui condamne et la police qui salit ont été, sont et seront aussi longtemps qu'il y aura des gouvernements leur seule et vraie raison d'être. Ces institutions sont en quelque sorte au gouvernementalisme ce que l'intuition, la sensation, la pensée et la parole sont au cerveau, elles constituent l'âme même du pouvoir.

---

### **III. — Armée et Patriotisme.**

Le premier devoir de la prochaine Révolution, son *to be or not to be*, est la suppression de l'armée.

L'armée a été de tous temps l'école de la dépravation et du meurtre, un moyen de défense nationale absolument inefficace, le plus abominable instrument de répression dans les mains des dirigeants, en un mot, l'antithèse vivante de la République et de la Démocratie.

Dans les préoccupations de la bourgeoisie, l'armée a pris la première place. Elle est le palladium, elle personnifie la bravoure, le dévouement, l'honneur national, la bourgeoisie lui attribue toutes les qualités et menace de ses foudres le téméraire qui met en doute l'utilité et les vertus de ce terrible agent de paupérisme et de massacre, qui tient l'Europe courbée et prostrée devant la gueule béante de ses canons.

Pour justifier la dépense des milliards que coûte annuellement l'armée permanente, la bourgeoisie invoque, partout, la nécessité de la défense nationale.

L'histoire donne un démenti éclatant à cette explication intéressée en nous montrant comment les peuples armés de leur droit et de leur liberté, arrivent à bout des plus formidables armées.

La grande France révolutionnaire de 1793 a su repousser avec ses sans-culottes les armées permanentes de la coalition de l'Europe monarchique ; l'Espagne, en 1808, a refoulé les armées de Napoléon Ier, le conquérant du monde ; l'Allemagne, en 1813, a mis avec sa landwehr la Grande-Armée en déroute ; le Mexique, du héros Juarez, a eu raison de l'armée d'invasion de Napoléon III, et tout dernièrement les Boërs, 30,000 volontaires à peine, ont vaillamment tenu en échec, pendant deux ans et huit mois, les livres sterling et l'armée mercenaire de la Grande-Bretagne.

Ce n'est donc pas le patriotisme, dans ce qu'il a pu avoir de compréhensible à des époques appartenant à l'histoire, qui pousse les dirigeants de tous les pays à perfectionner sans cesse leurs armements et à tenir sur un pied de guerre plusieurs millions d'hommes.

Les patriotes français ne sauraient non plus croire qu'un avenir prochain réserve à la France un second apogée militaire, qui lui permettrait de reconquérir l'Alsace-Lorraine.

Pour aussi ignorants que soient les derviches hurleurs du nationalisme, ils savent très bien qu'en 1870 la France avait trente-huit et l'Allemagne quarante millions d'habitants, que le recensement de 1901 accuse environ trente-neuf millions pour la première et plus de cinquante-six pour la seconde de ces puissances, et qu'étant donné que la population allemande croît annuellement de dix à douze par mille tandis que la française n'augmente dans le même laps de temps que de deux, trois, l'Allemagne aura dans vingt ans d'ici deux fois autant d'habitants que la France.

Pousser, dans ces conditions, à la revanche et à la guerre, c'est appeler une nouvelle invasion, se faire l'artisan de la défaite, être un traître. Il n'y a, il ne peut désormais y avoir pour la France qu'une seule revanche à prendre et, conforme à son génie, elle est la plus belle et la plus glorieuse de toutes : la revanche de la Commune, l'initiative de l'inévitable révolution européenne.

A notre époque de production capitaliste, d'échange international, de science exacte, de vapeur et d'électricité, le patriotisme n'a plus aucune raison d'être.

Dépouillé de ses rodomontades revanchardes et de son hystérie sentimentale, le

patriotisme de nos dirigeants apparaît sous son véritable jour d'*instrumentum regni*. Il est encore, à l'heure actuelle, le plus puissant moyen dont dispose la bourgeoisie aux abois pour détourner les colères populaires de sa tyrannique domination, la diversion la plus habile qu'elle ait pu trouver depuis que la religion perd du terrain et que le mot d'ordre de Gambetta, «le cléricalisme voilà l'ennemi,» a été, à son tour, reconnu pour une sornette gouvernementale.

Faire l'historique de l'armée et du patriotisme serait raconter toutes les scènes de sauvagerie et de bestialité qui ont ensanglanté et déshonoré l'humanité. Dire leur nocuité au point de vue matériel et moral est une rédite. Dans le cadre exigü de cet ouvrage il suffit de marquer au fer rouge leur objectif principal dans la société moderne.

L'armée qui enlève à l'amour et à la production les jeunes hommes de vingt ans, fleur de la virilité, et qui prélève en Europe sur le travail, même en temps de paix, un impôt quotidien de près de 33.000.000 de francs — (douze milliards par an ; dont six en argent et six occasionnés par la perte qui résulte de l'improductivité forcée de plusieurs millions d'hommes encasernés) — est une pépinière de pédérastie, la grande école d'esclavage et d'assassinat à laquelle les meilleurs perdent le sentiment de dignité humaine et deviennent, soit par contagion de l'ambient soit par terreur des peines disciplinaires, constamment suspendues sur leurs têtes, des instruments dociles et à tout faire entre les mains de leurs supérieurs hiérarchiques. Vienne une grève, et l'armée, «chair et sang du peuple,» se transforme en gendarmerie du Capital, les baïonnettes hérissées contre le Travail. C'est là son rôle ordinaire et sa destination vraie.

Aucun gouvernement, qu'il soit «républicain» comme celui des États-Unis, ou absolu comme le gouvernement tsariste, ne manque de faire jouer à la force armée, dans les conflits économiques, le rôle de garde-chiourme du capital.

Au service du capital sur le champ de bataille des revendications ouvrières, l'armée le sert encore et davantage sur celui dit des gloires nationales.

L'intérêt propriétaire, l'antagonisme du tien et du mien est le point de départ de toutes les guerres, qu'il s'agisse d'assurer au capitalisme de nouveaux débouchés par la colonisation ou de créer aux revendications sociales de la plèbe dépossédée un dérivatif patriotique par des grandes tueries internationales. Ces dernières ajoutent par surcroît aux puissants de la terre l'avantage inestimable de pouvoir se débarrasser violemment des socialistes et sans-patrie, métamorphosés, pour la digestion paisible de la classe dirigeante, en éclaireurs de l'armée ennemie, en traîtres à la patrie.

«Vive l'armée», «vive la patrie» sont devenus des cris de ralliement de la contre-révolution.

Tous les aristocrates, retour de Coblenz, tous les prêtres, dont la patrie spirituelle est à Rome, et tous les bourgeois millionnaires, qui placent internationalement la part prélevée par eux sur le travail national, sont des patriotes fervents et féroces.

En présence de cette recrudescence du sentiment patriotique, on se demande quelle est au juste l'étymologie du mot patrie, mot amorphe et que chacun interprète selon ses besoins et son goût.



D'après le dictionnaire de Pierre Larousse, *la patrie est le pays dans lequel on est né et auquel on appartient comme citoyen ou sujet.*

Selon cette interprétation, les Irlandais seraient Anglais, les Lorrains Allemands, les habitants de Trieste Autrichiens, les Polonais et les Finlandais Russes. Pour ces peuples, patrie serait donc synonyme d'oppression.

Les sentimentalistes ajoutent généralement à la définition : *pays dans lequel on est né et auquel on appartient les mots et dont on parle la langue et s'est assimilé les mœurs.*

Cette définition qui tend à classer les peuples en patries nationales comporte un remaniement complet de la carte d'Europe et ne pourrait se réaliser qu'après de grands déchirements et de longues guerres qui aviveraient pour des générations, les haines internationales. Et encore la solution serait-elle difficile, et pour ne pas dire impossible, pour certains pays comme la Bohême, où deux races habitent côte à côte la même ville et souvent la même commune.

Une troisième catégorie de patriotes, sous prétexte d'élargir l'idée de patrie, voudrait diviser l'Europe en trois groupes racistes : en Latins, Germains et Slaves.

L'idée raciste enchérit sur l'idée nationaliste et serait, mise en action, un retour à la sauvagerie.

Où finissent les Latins et où commencent les Germains, et où est la ligne de démarcation exacte entre Germains et Slaves ?

Les rapports intellectuels et commerciaux de peuple à peuple ont estompé les frontières et aplani bien des obstacles à leur fusion. Pour réaliser les rêves, plus exactement, les appétits sanguinaires des panslavistes, pangermanistes et panlatinistes, il faudrait d'abord réveiller tout l'atavisme guerrier, toute la bestialité ancestrale qui sommeille encore dans le cœur de l'homme, pour ruer, tels des fauves, ces masses humaines les unes contre les autres.

Et après cette guerre fantastique, ce *bellum omnium contra omnes*, il se trouverait qu'en vertu du principe raciste les principaux pays d'Europe auraient disparu.

L'Angleterre serait émiettée, la Russie, dégarnie de ses frontières occidentales et méridionales, refoulée vers l'orient et la France, dont le génie est fait de la fusion d'éléments hétérogènes — latins, celtes, germains — aurait cessé d'exister.

Une quatrième catégorie de patriotes, et qui n'existe qu'en France, sont ceux dont le patriotisme se réclame de la grande Révolution de 1789-94.

Cette façon de faire du neuf avec du vieux a déjà valu à la France Brumaire et Décembre, Waterloo et Sedan, et désormais la démagogie césarienne ne relève plus de la discussion, mais de la trique.

A ces définitions objectives et spéculatives de patrie et de patriotisme, la réalité subjective répond par un coup de clairon brutal :

La patrie, c'est le sentiment bas, étroit, mesquin d'orgueil national, fait des mêmes préjugés que l'outrecuidance des anciens nobles, la patrie c'est la méfiance et l'antipathie du voisin, la haine de race se faisant jour dans l'ignoble cri «Mort aux Juifs!», la patrie c'est la conquête et la guerre, l'Américain aux Philippines, l'Anglais au Transvaal, le Français à Madagascar, le Russe en Chine et l'exploiteur partout.

C'est à cette idée de patrie et à ses exécutants que la Révolution internationale, communiste et libertaire, répond par le cri:

*A bas l'armée !*

qui signifie : à bas l'antagonisme des races et des nations, basé sur l'antagonisme des intérêts matériels ! A bas l'armée, veut dire encore : vive la paix, vivent le travail et les instruments de production rendus aux producteurs. A bas l'armée, évocation sublime d'un avenir de justice et de fraternité, signifie enfin : Notre patrie est plus haute, elle embrasse l'univers entier, le grand tout dont nous faisons partie intégrante, et notre champ d'action immédiate et directe c'est la planète que nous habitons et que nous voulons mettre tout entière à la libre disposition de tous.

---

#### **IV.— Église et Christianisme.**

Après l'armée c'est certainement à l'Église que revient le rôle prépondérant dans la conservation de la société de servitude et de faim que nous a léguée le passé. Et encore serait-il oiseux de discuter à qui des deux l'armée ou l'église, appartient la part du lion.

Née en même temps que la caste guerrière et de la même exploitation de la peur que les phénomènes naturels inspiraient aux hommes primitifs, la caste sacerdotale, constituée en pouvoir spirituel, a toujours été, malgré des apparences parfois trompeuses, l'auxiliaire et le complément de l'état laïque.

Les Canossa ne sont que des légers nuages, des brouilles passagères et de famille. Par le fait ils s'étaient mutuellement et se confondent à ne former qu'un seul et unique rouage oppresseur. Quand l'État, acculé à la défensive, se croit menacé, il fait donner l'armée et la parole est au canon. Quand il est nécessaire d'insinuer, de préparer le terrain, d'assouplir les consciences, de fausser les idées, de masturber les intelligences et de former des sujets dociles et obéissants, c'est l'Église qui agit.

L'église chrétienne, celle qui nous intéresse particulièrement, car nous subissons encore son joug déshonorant, a ensanglanté le monde.

À l'époque de son apogée, quand elle régnait sans contrôle à la lueur des bûchers, elle a fait rôtir dans l'espace de trois siècles, de 1100 à 1400, plus de neuf millions d'hérétiques.

Puis elle s'est vautrée dans l'orgie sanglante de l'Inquisition. On n'a jamais su le nombre incalculable des torturés. La Saint-Barthélemy, la guerre de Trente-Ans, la révocation de l'Edit de Nantes, les Dragonnades, etc., etc., sont ses pâques rouges. Toute l'histoire de l'Église chrétienne est une longue suite ininterrompue de concussions, de viols, de

meurtres et de massacres. Elle a traîné l'humanité sur la claie et l'a clouée pendant dix-neuf siècles sur la croix du Golgotha, où expira, après quelques heures de souffrance, sans grandeur ni dignité, son triste héros.

Vouloir laver le christianisme de tout ce sang et de toute cette boue en rendant les prêtres, et à la rigueur le catholicisme romain seuls responsables de ce que des croyants débonnaires consentent à appeler les abus du cléricalisme, est réellement par trop puéril. Non seulement Martin Luther, initiateur de la Réforme et ennemi à mort des paysans, fut un des plus féroces persécuteurs de tous ceux qui ne se tenaient pas à la lettre de la Bible, mais le protestantisme calviniste, c'est-à-dire le plus démocratique et libre-penseur lui-même, débuta en faisant monter Michel Servet sur le bûcher. Depuis l'église évangéliste, connue pour ses mômeries grotesques et son puritanisme intolérant, n'a fait que croître et persévérer dans la voie que ses fondateurs lui ont tracée.

Quant à l'église grecque, l'église du tsar, orthodoxe et bornée, elle n'a jamais admis le droit de cité à d'autres dieux qu'au sien. Si elle n'a pas à l'aurore du vingtième siècle renouvelé les auto-da-fés, c'est que l'administration paternelle du tsar, ennemie de mises en scène inutiles, se contente d'expulser en masse la population israélite pauvre, après avoir préalablement fait mettre le feu à ses chaumières. Les protestants, «gens comme il faut», ne sont ni incendiés ni expulsés en Russie, mais il leur est enjoint, sous peine d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à quatre ans, de baptiser et d'élever dans la religion grecque les enfants qu'ils auraient d'un mariage contracté avec un conjoint ou une conjointe appartenant à l'église grecque.

Imbue d'esprit absolutiste, l'église grecque poursuit jusqu'à l'extermination les Staroverzi et les autres sectes chrétiennes, nées d'elle et dont le christianisme, cependant bon teint, va jusqu'à la mutilation et la castration de ses adeptes en vue du paradis. Et comment ne serait-il pas ainsi étant donné la communauté d'origine, de pensées et de procédés de toutes les branches gourmandes de l'église chrétienne, qu'elles soient catholique, grecque ou évangéliste ?

Ce qui divise les différents cultes chrétiens est peu de chose en comparaison de ce qui les unit.

L'esprit qui les anime est le même ainsi que le fond de la doctrine. Tous les chrétiens acceptent comme base de leur religion ce qu'ils appellent les révélations du Vieux et du Nouveau Testament, dont voici, en abrégé, la quintessence :

Dieu pur esprit, qui est le dieu des Israélites, des Chrétiens et des Musulmans, après s'être reposé. de toute éternité, crée l'univers en six jours et, satisfait de son œuvre, se repose le septième.

C'est en l'honneur de cette cosmogonie biblique que nous conservons encore l'irrationnelle division de la semaine en sept jours, dont six consacrés au travail, et le septième au repos. Mais contrairement à Dieu, nous reprenons la besogne le lundi, tandis que lui, après cet effort de six jours, refainéante à tout jamais.

Dieu, dit la Bible, après avoir séparé le jour de la nuit dès le début, crée quatre jours plus tard le Soleil, ce qui est un véritable tour de passe-passe.

Lorsque tout est terminé et pour couronner son labeur, il crée l'homme à sa propre image.

Quant à la femme, il la fait de la côte de l'homme, pour bien indiquer, que, n'étant pas créée directement à l'image de Dieu, elle n'est pas l'égale de l'homme, mais son inférieure et qu'elle doit comme telle lui obéir, le servir et être son esclave.

Au paradis, où Dieu père, car le christianisme nous enseigne qu'il a un fils, avait placé le premier couple humain, se trouvait un arbre, l'arbre de la Science, dont les fruits, exclusivement réservés à Dieu, étaient défendus à Adam et Ève sous peine d'être à jamais chassés du paradis.

Tentée par le démon, Ève mord au fruit défendu et le fait goûter à Adam. Aussitôt leurs yeux voient clair, ils s'aperçoivent de leur nudité, oublient la défense de Dieu et obéissent, par leur union charnelle, à la loi suprême de la nature.

Furieux qu'Adam et Ève aient voulu savoir et aimer, — *c'est là le péché originel*,— Dieu les chasse du paradis et les condamne, eux et toute leur descendance, les hommes, à travailler à la sueur de leur front, les femmes à enfanter dans la douleur.

Justice distributive véritablement divine que celle qui assujettit à la souffrance des innocents pour des «coupables», coupables d'avoir voulu savoir, fautifs de s'être aimés !

Mépris du travail, haine de l'amour, c'est le cri du Vieux Testament et bien davantage encore celui du Nouveau, du christianisme proprement dit.

Le christianisme, mauvais mathématicien qui n'a jamais su distinguer trois de un, a au suprême degré la haine du travail et de l'amour. Cette terre pour lui est une vallée de misère à laquelle il ne faut pas s'attacher. Il faut la traverser résigné en s'adonnant constamment au jeûne, à la prière et à la macération, afin de s'assurer la grâce de Dieu en vue du royaume des cieux.

Aucune religion n'a aussi effrontément affirmé l'immortalité de l'âme et le mépris de la vie que la chrétienne, aucune n'a, en vertu de sa doctrine, permis aux charlatans et aux exploiters de la bêtise humaine de tirer aussi cyniquement profit, par la traite sur le ciel, du travail d'autrui.

Quant à la femme, la tentatrice de Satan, l'impure de la Bible, elle est pour elle un sujet d'opprobre.

Le christianisme pousse au paroxysme la haine de la femme, le mépris de l'amour et de la chair. Sa haine du geste de l'amour, — qui est celui de la vie, va chez lui jusqu'à l'obsession.

Pour bien faire marquer l'horreur que lui inspire l'étreinte charnelle, il fait naître son dieu d'une vierge non déflorée, simplement «opérée» par le Saint-Esprit, troisième personne en Dieu, et cela uniquement pour souligner sa réprobation de l'acte sacré de la génération, réputé par lui acte vil, bas et impur. Le fils de cette vierge, Jésus-Christ, seconde personne en Dieu, et qui est sensé être venu sur terre pour racheter nos péchés et nous servir d'exemple, meurt à trente-trois ans sans femme ni enfants, dans la chasteté absolue. Cet eunuque, voilà l'idéal du chrétien !

La doctrine de la récompense et du châtement, c'est-à-dire la mise à l'encan des consciences, et la théophagie de la communion sont également communs aux trois principaux cultes chrétiens.

Au point de vue de la communion, la différence qui sépare les Catholiques et les Grecs, des Luthériens, qui forment une fraction importante du protestantisme, est toute superficielle.

Les Catholiques et les Grecs enseignent que pendant la communion Dieu accomplit le miracle de la transsubstantiation qui, change effectivement la substance du pain et du vin en celle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie, tandis que Martin Luther, moins simpliste, nie la transsubstantiation, tout en affirmant que pendant la communion le corps et le sang de Jésus-Christ se trouvent, «*in, mit und unter*», dans, avec, et au-dessous du pain et du vin. Comprendra qui voudra cette charade théologique.

Tous les chrétiens orthodoxes, nous l'avons déjà dit, prêchent la même morale de résignation, de macération et de haine de la vie. Mais les chrétiens libéraux, ceux qui triturent le dogme et le nient occasionnellement, en disant qu'ils ne se tiennent pas à la lettre de l'Évangile mais à son esprit, ne le cèdent en rien sous ce rapport aux observateurs les plus scrupuleux des cultes et des croyants aux miracles.

Tolstoï, réputé le plus libéral de ces derniers et surnommé *le grand* par les snobs de la sociologie, continue, lui aussi, en interprète fidèle de ses chers Évangiles, à nous inonder du petit lait de sa morale de résignation et de chasteté.

Les révolutionnaires repentis ont oublié les quarante ans de prison que valurent à l'admirable Blanqui ses convictions matérialistes et ses gestes de révolté sous tous les régimes de France, même sous les plus libéraux, tandis que le cinquième Évangéliste, comme notre camarade Grünberg a si bien appelé le néo-anarchiste Tolstoï, peut continuer à pondre sa prose christolâtre en pleine terreur tsariste. Ces renégats n'ont qu'à méditer, pour l'entière et complète édification de leur trahison, sur les passages suivants des lettres de leur apôtre que publie *La Plume* :

Le seul moyen, écrit le grand oracle de la castration, d'être bien sûr que l'action qu'on commet est la vraie et la bonne, est de la commettre non pas en vue des résultats qu'elle peut produire, mais seulement par obéissance à la volonté de Celui qui nous a envoyés dans ce monde. Je puis toujours connaître indubitablement ce que cette volonté exige de moi, sans connaître les résultats auxquels aboutiront mes actions.

Et plus loin :

Que celui qui ne peut atteindre à la chasteté complète (lisez le célibat) fait bien, *the never best*, comme disent les Anglais, de se marier avec la ferme résolution de ne pas abandonner sa femme jusqu'à la mort (lisez le mariage indissoluble ; pas même le divorce pour les unions mal assorties !) Prenez seulement garde de ne pas vous laisser entraîner par le côté charnel du mariage, etc., etc., etc.

Dans *Paroles d'un Homme libre*, Tolstoï écrit, page 237 :

La mission de l'homme est de servir Dieu par l'accroissement de l'amour dans soi-même.

*Moins l'homme aura de besoins, plus facilement il servira Dieu et les hommes, et par suite plus il possédera le véritable bien.*

Du même auteur nous cueillons les perles suivantes dans un livre paru en 1901, sous le titre: *Sur la Question sexuelle.*

Nous citons textuellement:

Page 20 :

Il faudrait que la violation de la promesse de fidélité donnée au mariage fût punie par l'opinion publique, au moins de la même façon dont elle punit les violations des obligations d'argent, des fraudes commerciales et qu'on ne la glorifie pas, comme on le fait maintenant dans les romans, dans les chansons, les opéras, etc., etc.

Page 21 :

Et à cause de cela on les élève comme les enfants des animaux, si bien que le souci principal des parents consiste non à les préparer à une activité digne d'un homme, mais (et en ceci les parents sont soutenus par la science fautive, nommée médecine) à *les gaver le mieux possible, augmenter leur leur taille, les faire propres, blancs, bien nourris, beaux.* (Si dans les classes inférieures on ne le fait pas, c'est seulement par impossibilité, mais l'opinion est la même).

Page 29 :

L'idéal du chrétien, c'est l'amour de Dieu et de son prochain, c'est le renoncement de soi-même pour le service de Dieu et du prochain. Et l'amour sexuel, le mariage, c'est le service de soi-même, et c'est pourquoi, en tous cas, c'est un obstacle au service de Dieu et aux hommes, et par suite, au point de vue chrétien, c'est la chute, le péché. Le mariage ne peut aider au service de Dieu et des hommes, même au cas où ceux qui se marient ont pour but la continuation de l'espèce humaine.

Page 43 :

L'homme — qu'il soit marié ou célibataire — doit toujours et dans toutes les circonstances être le plus chaste possible, comme l'exprima Christ et après lui Paul. *S'il peut être continent jusqu'au point de ne pas connaître la femme, alors c'est le mieux qu'il ait à faire ; et s'il ne peut s'abstenir il doit le plus rarement possible s'abandonner à cette faiblesse et ne pas regarder l'union sexuelle comme une jouissance.*

Page 56 :

Vous demandez : quels moyens y a-t-il pour lutter contre la passion ? Au nombre des petits moyens ; comme le travail, *le jeûne*, le plus efficace, c'est la pauvreté, le manque d'argent, l'apparence extérieure de la misère, telle situation pour laquelle il est évident qu'on ne peut être attrayant pour aucune femme.

Page 61 :

Il faut *castrer son cœur*, alors la castration extérieure ne sera pas nécessaire. Mais la castration physique ne sauve pas de la séduction.

Page 60 :

Toute la chose est dans l'abstinence et dans l'éducation de l'abstinence. Aussitôt qu'on trouvera le bien dans l'abstinence les mariages diminueront.

Pages 80 et 81 :

La question sur les relations sexuelles entre époux : en quelle mesure sont-elles légales, est une des plus importantes pour la pratique chrétienne, autant par exemple que la question de la propriété ; et elle ne cesse de m'occuper. Comme toujours cette question est résolue dans l'Évangile et comme toujours notre vie est si loin de la solution qu'en donne le Christ que non seulement nous ne pourrions et ne pouvons appliquer la solution chrétienne, mais que même nous ne pouvons la comprendre. (Mathieu XIX, 11-12) : «Et il leur dit : Tous ne sont pas capables de cela, mais ceux-là seulement à qui il a été donné ! Car il y a des eunuques qui sont nés tels dans le sein de leur mère, il y en a qui se sont fait eunuques eux-mêmes pour le royaume des cieux. Que celui qui peut comprendre ceci le comprenne.»

... Je pense, ajoute Tolstoï, que pour leur bien, l'homme et la femme doivent aspirer à *l'absolue virginité* et alors l'homme deviendra ce qu'il doit être. Il faut viser au delà du but pour l'atteindre.

Là-dessus nous pouvons tirer l'échelle et nous boucher le nez. Le cloaque chrétien est réellement par trop puant et à l'explorer davantage on risquerait d'être asphyxié par ses émanations putrides.

Toutes les religions sont nocives, toutes sont criminelles, toutes sont attentatoires au bien-être matériel et à la dignité morale, mais au christianisme appartient la couronne, cette couronne dont il enfonce les épines dans les chairs meurtries de l'humanité souffrante.

La religion chrétienne est la religion anti-sociale par excellence.

Anti-sociale par sa morale de résignation, le mépris et la haine qu'elle professe contre la vie, anti-sociale par son culte de la virginité qui est un outrage à l'amour et à la femme, anti-sociale enfin en faisant de la chasteté stérile une vertu et en la glorifiant comme le bien suprême de l'existence.

La religion chrétienne est un blasphème contre la nature.

Religion de la mort, les vivants ont le devoir de l'enterrer. Il y va du salut de l'humanité.

---

## **V. — LA MAGISTRATURE ET LA LOI.**

La magistrature, qui est la troisième personne en l'État comme le Saint-Esprit l'est en Dieu, couronne et termine la trilogie du pouvoir.

Elle participe aussi bien au rôle moralisateur de l'Église dans sa qualité de gardienne de la vertu qu'à celui, brutal et répressif, de l'armée en frappant impitoyablement ceux qui attentent à la majesté du Capital et de la Propriété.

Née de Justinien et de Torquemada, la magistrature est fille, mieux que légitime, naturelle de l'alliance de la loi autoritaire de la Rome des césars avec l'esprit bénisseur et inquisitorial de l'église chrétienne.

Sa mission inavouée, mais réelle, est de protéger les puissants contre les clameurs de la foule, les spoliateurs contre les spoliés, en appliquant avec rigueur le Code, monument de honte et d'iniquité, qui consacre le droit du fort sur le faible, du Capital sur le Travail, du mari sur la femme et du père sur l'enfant.

Au nom de la loi elle frappe tous les révoltés, tous ceux qui ne se découvrent pas respectueusement devant ce chapeau de Gessler, modernisé et démesurément agrandi, qu'est l'État, au nom de la loi elle châtie avec la dernière cruauté, sous prétexte de vol, les damnés de l'enfer social, que la faim pousse parfois à ramasser les miettes de pain qui tombent de la table de ses protégés, et c'est au nom de la loi également qu'elle condamne et flétrit la femme, qui en amour dispose librement de sa personne sans se soucier des embûches du Code et des traquenards que le mariage tient suspendu au-dessus de sa tête, et qu'elle jette correctionnellement en prison les enfants qui manquent d'obéissance envers leurs parents.

Mais que le père abuse de ses enfants ou les maltraite, la magistrature reste impassible et passe l'éponge sur de telles infamies en invoquant le droit de correction paternelle; que le mari tue sa femme adultère, elle l'acquitte pour venger l'outrage fait au mari ; que des financiers de haut vol, — un Lesseps ou un Eiffel, — après avoir ruiné des milliers de familles, tombent maladroitement entre ses filets, elle atténue leur culpabilité ou étouffe l'affaire, et enfin, qu'un roi, empereur ou César de rencontre, réussisse à confisquer les maigres libertés populaires, en se couvrant de gloire sanglante, elle sera la première à lui apporter ses hommages en mettant l'inépuisable arsenal de la légalité à son service.

Juché dans son prétoire, affublé d'une toque grotesque et disparaissant sous une robe, qui n'est ni d'un sexe ni de l'autre, le juge, assuré de l'impunité, distribue par goût et par vocation des mois et des années de prison sur le dos du lamentable troupeau des miséreux que ses rabatteurs de la police ont poussé devant lui.

D'ordinaire le magistrat juge d'après une formule toute prête et qui sert indistinctement pour tous les cas. Mais cette monotonie comporte des exceptions et les robes rouges ont aussi leurs grandes premières ou leurs jours de fête qui permettent au sadisme de la corporation le prononcé des peines capitales et l'espoir de l'avancement.

C'est ainsi que fonctionne, ou à peu près, dans tous les pays de civilisation capitaliste, la justice de classe, la justice des riches contre les pauvres.

Cette façon, digne d'anthropophages, d'appliquer la loi et de rendre la justice, jure avec tout ce que la Science nous apprend sur la véritable nature de l'homme.

La loi, qui soumet et qui enchaîne la volonté humaine à une règle immuable, est au moins inutile lorsqu'elle n'est pas nocive.



Elle est inutile lorsqu'elle n'est pas en contradiction avec les lois de la nature.

Il n'est pas besoin des lois écrites pour subir la gravitation et l'attraction de notre planète, pour dépenser utilement la somme d'activité cérébrale et musculaire que demande pour bien se porter la personnalité humaine, pour manger lorsqu'on a faim, boire lorsqu'on a soif et faire l'amour quand l'instinct génésique et de reproduction l'exige.

Par contre la loi est nuisible quand elle tend par des dispositions législatives à figer dans un présent éternel et à soustraire à l'évolution générale ce qui a semblé à une défectueuse interprétation être l'intérêt du moment.

La loi devient odieuse et criminelle quand elle trouve sa sanction dans le droit de récompense et de punition.

L'homme ne naît ni bon ni mauvais.

Il n'a pas plus été façonné à l'image d'un dieu, qui n'existe pas, qu'il n'y a pour lui de péché originel.

Le libre arbitre, ce mythe des religions, qui excuse et justifie les cruautés inutiles des puissants, n'existe pas davantage.

L'homme n'est pas libre de ses actes et partant pas responsable.

Toutes ses pensées, tous ses gestes et actions sont déterminés par l'hérédité, l'ambiance, la sélection et l'adaptation.

Le dicton populaire «ventre affamé n'a pas d'oreilles» indique avec netteté que nos sentiments, nos raisonnements et nos actes sont exclusivement déterminés par le milieu dans lequel nous sommes placés, et que la psychologie humaine n'est en dernière instance que le reflet de sa physiologie et des influences extérieures que subit cette dernière.

Personne, à moins d'être malade ou fou, ne se fait voleur ou assassin pour son plaisir, pas plus qu'il n'est bon par bonté innée.

Les faits réputés antisociaux, et qui incombent tous à l'organisation irrationnelle de la société, ont pour origine une mauvaise naissance, une éducation défectueuse ou la misère.

Depuis que nous connaissons la véritable place que l'homme occupe dans l'univers et les lois qui régissent l'éternel devenir, il ne tient plus qu'à nous de tarir à jamais les sources du vice et du crime.

La sélection libre, l'éducation intégrale, l'aisance et le travail pour tous sont les seuls artisans de la morale et de la vertu, car générateurs de bonheur.

Quant à la magistrature, son rôle devant la Science est fini.

Exécutrice des hautes et basses œuvres de la ploutocratie, prostituée du Pouvoir, elle mérite au même titre que l'Église et l'Armée l'exécration des gens honnêtes et doit être comme elles emportée par le souffle vivifiant de la Révolution sociale.

---

## **VI. — La Police.**

Avant de rechercher comment le pouvoir, dont les trois expressions typiques sont l'armée qui tue, l'église qui abrutit et la magistrature qui condamne, pourrait s'émietter ou être appelé à disparaître, sous les coups de hache répétés de la Révolution, force nous est de retrousser les manches pour nous rendre compte de quel limon vaseux sont soudées, rivées l'une à l'autre les institutions dont l'ensemble constitue l'État.

Ce limon, cette boue, c'est la police.

La police, qui est censée veiller sur la sécurité publique qu'elle est seule à troubler, n'est rien et tout à la fois et possède, en régime bourgeois, au plus haut degré le don d'ubiquité.

Selon les cas, humble servante au service du moindre fonctionnaire ou maîtresse absolue du chef du pouvoir, dont elle détient souvent aussi bien les secrets véreux de la vie publique que ceux non moins scandaleux de la vie privée, la police gouverne par ses bureaux inamovibles et absorbe aux heures critiques tout l'État entre ses mains de pieuvre.

Comme l'amphibie elle pénètre dans tous les milieux, et comme le stercoraire palmipède elle vit dans la fiente et se repaît d'excréments.

Elle est de toutes les saletés et de toutes les ignominies, de toutes les trahisons et de toutes les tares, elle est la boue et la honte humaine faite institution.

C'est elle qui organise la chasse à l'homme, fabrique les faux dossiers, traque et expulse le proscrit, ruine le marchand ambulant et accule, par ses razzias, au suicide ou à l'assassinat le vagabond.

C'est elle aussi qui peuple le lupanar et est, ô honte suprême, par sa section, dite des mœurs, un outrage pour toutes les femmes et une menace constante pour les meilleures d'entre elles, les ouvrières.

S'il a été dit avec raison que toutes les institutions bourgeoises sont grosses de révoltes futures, l'existence de la police par contre nous appelle à la pudeur, à la conscience de notre propre lâcheté.

Dans la Rome antique, l'outrage public d'une plébéienne causa un soulèvement général.

Quotidiennement chez nous la police de mœurs se rue, la canne levée, sur des centaines de femmes, qu'elle arrête et traîne à la préfecture pour leur faire subir l'innommable outrage de la visite au spéculum.

Aussi longtemps que le sexe auquel appartiennent nos mères, nos sœurs, nos fiancées et nos femmes, n'a pas été vengé de cet affront sanglant, nous ne sommes pas dignes de nous dire révolutionnaires.

---

## VII. — *La Conquête du Pouvoir par les Républicains et les Socialistes.*

L'existence même de l'État comporte inégalité et oppression et atteste une humanité divisée en classes, en gouvernants et gouvernés, en riches et en pauvres.

Toujours et partout le pouvoir de l'État est en raison inverse de la liberté et de l'égalité des citoyens. Plus son rôle est réduit, plus grands sont la liberté, et le bien-être, plus ses attributions sont étendues, davantage se fait sentir l'oppression et la misère.

Dans la Russie des autocrates, la France de Louis XIV et la Rome des césars, l'État omnipotent, dont les fondations baignent dans le sang, engendre partout la famine, le servilisme abject et l'esclavage. Par contre, avant l'ère capitaliste, aux États-Unis d'Amérique, les institutions sont relativement républicaines et démocratiques, car les inégalités sociales sont moins choquantes et le rôle de l'État est réduit au minimum.

*Le moins de gouvernement et le plus d'aisance possible pour tous* devrait donc logiquement, en attendant mieux, être le mot d'ordre de tous les vrais démocrates.

Il n'en a, malheureusement, pas été ainsi depuis une trentaine d'années et nous avons pu voir sur ce champ d'expérience politique et sociale par excellence, qu'est la France, les républicains et à leur suite la majorité des socialistes, abandonner une à une toutes leurs revendications populaires et révolutionnaires, pour avoir sacrifié au dieu du jour, l'État, et avoir brigué sa conquête.

La conquête du pouvoir par les partis avancés ne signifie pas du tout l'État, transformé d'arbitraire et despotique qu'il est par sa nature, en une sorte de déité, initiatrice de réformes démocratiques et dispensatrice de manne socialiste, mais est simplement l'absorption et la décomposition lente par l'État des éléments frondeurs, susceptibles de porter ombrage au Capital.

Sous Louis-Philippe et sous l'Empire, l'ancien parti républicain français portait dans ses flancs la pensée révolutionnaire de l'époque.

Il parlait au nom de la liberté, il agissait en vue de l'égalité et du bonheur à conquérir de haute lutte. Toutes ses professions de foi, tous ses programmes, pour aussi incomplets qu'ils aient été, s'inspiraient d'une idée d'humanité et de justice.

Même le fameux programme de Belleville, contresigné par Gambetta, et qui ne dit pas toute la pensée républicaine de 1869, revendiquait avant tout : 1° la république démocratique, effective sans ce chicot de royauté qu'est la Présidence et ce hoquet impérial et monarchien qu'est le Sénat ; 2° le remplacement de l'armée permanente par des milices citoyennes selon le système qui fonctionne en Suisse ; 3° la séparation des églises et de l'État, et la suppression du budget des cultes. 4° l'impôt sur le revenu, etc., etc.

Toutes les revendications démocratiques du temps étaient assaisonnées de phrases, fraternelles et humanitaires. On était certes loin du cosmopolitisme révolutionnaire de l'ouvrier socialiste de nos jours, qui tire sa source *dans l'antagonisme du Capital et du Travail et que détermine la solidarité internationale de plus en plus consciente des intérêts prolétariens*, mais on tonnait contre les rois, perturbateurs de la paix, on guillotinaient, hélas

en effigie, les empereurs et on buvait ferme à la santé des futurs États-Unis d'Europe.

Dans l'attente du pouvoir, et sous prétexte de sauvegarder la République, le parti républicain s'est brûlé d'abord une aile, en adoptant en 1875 la constitution Wallon, qui dota la France de la Présidence, du Sénat et des crises ministérielles chroniques.

Arrivés au pouvoir, à la Chambre des Députés, par les élections du 8 février 1876, qui leur donnaient la majorité, à la Présidence le 30 janvier 1879, par l'élection de Grévy à la première magistrature, et quelque temps plus tard au Sénat, les républicains déclarèrent, par la grande voix de leur grand ministre Gambetta, que le prosélytisme républicain n'était plus de saison depuis que des considérations de haute diplomatie patriotique avaient fait prendre aux Chambres républicaines le deuil à l'occasion de l'exécution du tsar Alexandre II, qu'il ne fallait pas supprimer le budget des cultes et l'ambassade auprès du pape pour ménager la clientèle catholique et qu'il n'y avait pas de question sociale à résoudre, mais simplement des appétits divers à satisfaire.

La curée immonde, honteuse, voici désormais pour opportunistes et radicaux le seul mobile politique.

Le Rubicon était franchi et rien d'essentiel ne devait plus distinguer les républicains au pouvoir de leurs prédécesseurs monarchistes.

L'armée permanente entre leurs mains ne se transforma pas en milices, mais se modela sur celle de l'Allemagne impériale dont ils aggravèrent encore le caractère réactionnaire et les dispositions pénales.

En France, l'ouvrier et le paysan font trois ans de service militaire ; en Allemagne, ils ne font, dans l'infanterie du moins, que deux ans.

En France, la voie de fait envers un supérieur, commise dans le service, est punie de mort. En Allemagne, la peine encourue est un emprisonnement qui peut descendre à deux ans.

En France, l'outrage à un supérieur par parole ou par geste, entraîne un emprisonnement de un à cinq ans. En Allemagne, la peine est de un jour à deux ans.

En France, si cet outrage a été commis dans le service, il est passible de cinq à dix ans de travaux publics, en Allemagne, de quatorze jours à cinq ans de prison.

En France, le vol militaire est puni de travaux forcés si le coupable est comptable des objets volés, de la réclusion dans le cas contraire. En Allemagne, de quatorze jours d'arrêt à cinq ans de prison.

En France, l'absence illégale de six jours à l'intérieur et de trois mois si le coupable a franchi la frontière, est réputée *désertion* et punie, dans le premier cas, de *deux à cinq ans de prison*, et dans le second, de *deux à cinq ans de travaux publics*. En Allemagne, la simple absence illégale est punie de un jour à deux ans de prison, la *désertion de six mois à deux ans*.

L'Église, malgré l'instruction laïque toute de surface et qui affecte de plus en plus le caractère d'une religion militaire, a pris surtout depuis trente ans un développement

véritablement scandaleux.

En 1789, l'Église de France comptait 18 archevêchés, 113 évêchés, 1,922 abbayes, 13 chefs d'ordre ou de congrégation, 1,200 prieurés, 1,500 couvents, 3,700 cures, 2,760 canonicats, 1,380 dignités et 828 chapitres ou collégiales.

Il y avait 2,500 couvents d'hommes, renfermant 23,000 religieux et 1,500 couvents de femmes avec 37,000 religieuses. Le clergé se composait de 60,000 curés et vicaires.

Les biens du clergé étaient évalués à 4 milliards et rapportaient 100 millions, mais il faut y ajouter 123 millions produits par les dîmes. Total 223 millions équivalant à un demi-milliard de notre monnaie actuelle, sans compter le casuel et les quêtes.

Avant la guerre de 1870, il y avait en France 1,051 congrégations, il y en a aujourd'hui 1,517. Ces associations de malfaiteurs se composaient à cette époque de 108,119 individus du troisième sexe. Ils sont à l'heure qu'il est 180,000 (avant le ministère Combes.)

Les impôts ont également augmenté dans des proportions fantastiques. Il y a trente ans, le français payait en moyenne un impôt de quarante-trois francs par an, il en paye maintenant quatre-vingt-douze et est le peuple le plus imposé du globe.

Depuis une génération que les soi-disant républicains disposent du pays, ils n'ont ni su ni voulu prendre aucune mesure de progrès ou simplement d'utilité publique.

Le divorce, voté en 1884, n'est que la pâle copie, le cas de dissolution du mariage par consentement mutuel en moins, de la loi du divorce du premier Bonaparte. Le divorce de 1792 proposé, sinon dans sa forme, mais du moins dans son essence, par Alfred Naquet, et qui accorde, comme l'exige le sens commun, la faculté de divorcer sur la demande d'un seul conjoint et simplement pour incompatibilité d'humeur ou de caractère, source de toutes les dissensions entre époux, fut rejeté comme portant atteinte au sacro-saint principe de la famille et aux bonnes mœurs bourgeoises.

Toute puissante pour le mal et d'une incapacité qui frise le ridicule pour le bien, même quand il ne porte pas préjudice à son intérêt de classe, la bourgeoisie républicaine n'a su, malgré ses jérémiades, accoucher d'aucun remède, d'aucune proposition efficace contre la dépopulation.

La loi de 1889 sur la nationalité maintient les frais de la naturalisation à près de quatre cents francs, huit cents francs si on a recours à un référendaire — la naturalisation ne coûte que cent trente francs en Russie et seulement cinq francs aux États-Unis d'Amérique — et aggrave les dispositions de la loi impériale de 1867 dans ce sens qu'elle astreint le naturalisé, qu'elle prive en outre pendant dix ans du droit d'éligibilité aux parlements, au service militaire en l'incorporant dans la classe à laquelle il appartient selon son âge, tandis que la loi de l'Empire, tout en lui reconnaissant d'emblée tous les droits de Français, l'exemptait du service militaire en se contentant de se rattraper sur ses descendants mâles s'il en avait.

La conséquence de la loi de 1889 est que depuis 1835 le nombre des naturalisations diminue d'année en année, comme l'indique le tableau ci-joint :

1896	3582	naturalisations
1897	3252	---
1898	2843	---
1899	2395	---
1900	1940	---

Sans avoir la prétention d'avoir découvert, à l'aide d'un talisman ou d'une pierre miraculeuse, un remède d'une efficacité absolue contre la dépopulation, il est néanmoins certain qu'on obtiendrait un résultat fort appréciable par deux mesures dont l'exécution ne comporte pas la moindre difficulté :

1° La naturalisation en bloc, sauf récrimination des intéressés, et à l'instar du Brésil, au lendemain de la proclamation de la République, de tous les étrangers qui habitent la France.

Au lieu de réserver ses sourires pour les seuls étrangers riches et anti-républicains en continuant de se faire une spécialité de l'expulsion des Italiens et Belges pauvres, qui sont très prolifiques, la France gagnerait, d'un seul coup, plus d'un million d'habitants, en accordant la qualité de citoyen français à tous ces travailleurs. Cette mesure serait aussi humanitaire qu'utile.

2° La suppression pure et simple de tous les articles du Code qui empêchent les jeunes gens et les jeunes filles de contracter mariage sans le consentement de leurs parents.

La jeunesse est l'âge de l'amour, non de la spéculation, et en abolissant tous les obstacles qui s'opposent aux unions libres et aux mariages de vingt ans, on faciliterait grandement la sélection libre, la mésalliance heureuse et prolifique, en un mot, la repopulation.

Non seulement en Amérique et en Angleterre, mais aussi en Allemagne, en Norvège, en Suède et même en Russie, aucun consentement des parents n'est requis pour contracter mariage après vingt et un ans révolus. Ce n'est donc vraiment pas être bien hardi de vouloir, en attendant que les affinités passionnelles puissent s'épanouir en toute liberté, que l'homme qui à vingt-et-un ans est électeur, gère sa fortune s'il en possède, paye l'impôt du sang et peut même commander ses semblables, ait au moins la faculté de disposer de sa propre personne et de s'unir à la femme de son choix sans avoir besoin de l'autorisation de qui que ce soit.

Mais nos «républicains», trop imbus de l'esprit napoléonien, n'iront même pas jusque-là. Une proposition, plus qu'anodine, et qui ne demandait que la suppression des sommations *après vingt-cinq ans d'âge*, n'a pu recueillir que 238 voix au Palais-Bourbon. Le zèle réformateur des législateurs démocrates s'est simplement contenté à réduire de trois à un le nombre de ces actes dits respectueux.

Sous ce rapport comme sous tous les autres, la conquête du pouvoir par les républicains a abouti à un fiasco, à une mystification.

Elle est sans conteste la plus grande mystification du dix-neuvième siècle.

Leur république n'a été qu'une société d'assurance anonyme et mutuelle de capitalistes, une coalition éhontée d'appétits bourgeois mis en rut. Toutes les institutions, qui constituaient la colonne vertébrale de la monarchie et de l'empire : Armée, Église, Concordat, Préfecture de police et Code Napoléon, ont été soigneusement maintenues et fortifiées. Enchérissant sur la monarchie et sur l'empire lui-même, les républicains se sont alliés au pape et au tsar, et pour bien prouver qu'ils étaient revenus de leurs péchés libertaires de jeunesse, ils ont permis au clergé catholique de vouer Paris au Sacré-Cœur et à l'empereur de Russie d'éclipser la France sous l'ombre sanglante de son hermine impériale.

La conquête de l'État par les républicains bourgeois a abouti à la capitulation honteuse de leur république devant la monarchie. La conquête de l'État par les socialistes, ou même tout mouvement révolutionnaire ayant cet objectif, entraîne fatalement les socialistes dans la voie des concessions inavouables, pour les acculer ensuite à une capitulation, autrement désastreuse, devant la société bourgeoise.

Les républicains, conservateurs de la propriété et de la famille, n'ont fait en s'engageant dans la voie étatiste que litière de leurs principes libéraux et démocratiques, tandis que le Socialisme révolutionnaire, *qui est la substitution de la propriété sociale à la propriété privée, de l'administration de la production au gouvernement de l'homme par l'homme et de l'union libre à la famille théocratique ou juridique*, commet un crime de lèse-humanité et trahit sa mission historique.

A la suite des événements de la Commune et après que les derniers défenseurs de la Révolution sociale furent tombés sous les plis du drapeau rouge dans la cité des morts, au Père-Lachaise, la bourgeoisie continua encore pendant cinq longues années son œuvre de répression, de terreur et de mort. La parole d'un de ses porte-drapeaux, et non de moins illustres : *il faut que le couteau reste rivé dans la main du bourreau*, devint le mot d'ordre de la classe capitaliste, et les conseils de guerre, érigés en chiens de garde des intérêts propriétaires alarmés, donnèrent à la Semaine Sanglante, cette Saint-Barthélemy de la bourgeoisie, une rallonge d'un lustre.

Pendant les cinq années de 1871 à 1876 que durèrent ces saturnales de feu et de sang, soutenues par les vœux et encouragées par les applaudissements des rois et des empereurs d'Europe, le prolétariat français ne put guère se redresser.

C'est en vain que Mottu essaya de fonder à Paris, en 1872, le *Radical*. Le journal et la rédaction de cet organe démocrate socialiste disparurent dans la tourmente.

Cependant quelques voix retentissantes s'élevèrent de l'exil.

Dès 1872, Malon publia à Genève son livre vengeur: *La troisième défaite du prolétariat*. Deux ans plus tard, en juin 1874, le groupe *La Commune révolutionnaire* lance de Londres aux Communeux de France un virulent appel de ralliement et de combat dans lequel il se déclare carrément athée, communiste et révolutionnaire. Parmi les signataires de ce beau manifeste se trouvent les noms de Vaillant, Eudes et Goullé.

Malgré la répression féroce qui régnait en France et la terreur qui planait sur le pays

depuis la chute de la Commune jusqu'à 1876, la démocratie fit de constants progrès. Les élections complémentaires de juin 1871 avaient renforcé les rangs républicains et les élections générales du 8 février 1876 achevèrent la déroute des monarchistes en envoyant une majorité républicaine au parlement qui leva l'état de siège et transporta le gouvernement de Versailles à Paris.

Cette détente relative permit au parti socialiste de prendre pied et de relever le drapeau de la Révolution.

Le 11 février 1876, Rochefort, (*quantum mutatus ab illo,*) fonda avec Sigismond Lacroix et Yves Guyot *Les Droits de l'Homme*. Jules Guesde, Deville et plus tard Arthur Arnould firent partie de la rédaction de ce vaillant journal révolutionnaire qui harcela le Septennat, stigmatisa le premier de l'épithète d'opportunisme les trahisons en herbe des républicains bourgeois et mena une brillante campagne en faveur de l'amnistie et de la réhabilitation de la Commune.

Quelque temps après, Jules Guesde, dont le grand talent et l'implacable logique socialiste avaient su grouper la jeunesse révolutionnaire du quartier Latin, créa avec Lafargue et Deville le journal *l'Égalité*.

*L'Égalité* s'inspira de la méthode matérialiste et communiste de Karl Marx et préconisa la lutte de classe, l'expropriation capitaliste, la prise de possession et la mise en commun du sol et des instruments de production, l'équivalence des fonctions, la socialisation de l'éducation, l'amour libre et la réhabilitation de la chair, la suppression de l'État.

Le révolutionnarisme ardent, si logique et clairvoyant de *l'Égalité*, faisait fi des compétitions électorales et faillit presque, à la suite d'une appréciation régicide des attentats de Hœdel et de Nobiling contre cette vieille canaille de Guillaume 1er, la brouiller avec une fraction, déjà opportuniste, des socialistes allemands, qui avait pour organe *Die Freie Presse* de Berlin.

Cette campagne double et parallèle, que Rochefort menait dans ses journaux avec une pléiade d'écrivains radicaux-révolutionnaires et socialistes contre le Mac-Mahonat et pour l'amnistie, et que *l'Égalité* faisait de son côté pour l'organisation des forces ouvrières et la diffusion des idées communistes, aboutit à un succès éclatant.

Fin octobre 1879, le prolétariat organisé de France se prononça dans le *Congrès ouvrier de Marseille*, la première fois, pour la lutte de classe, l'expropriation capitaliste et la socialisation du sol et des instruments de production. Par cette résolution, la fraction consciente et révolutionnaire du prolétariat français entra définitivement dans la voie du socialisme moderne dont l'objectif de solidarité communiste est de faire de l'*homo homini lupus* d'aujourd'hui, le *homo homini deus* de demain.

La brillante campagne communiste de *l'Égalité* et le grand retentissement qu'eurent les résolutions du Congrès de Marseille, avaient soulevé un tel enthousiasme et créé un ambient si favorable dans la démocratie avancée pour les idées communistes, que Rochefort, ce réflecteur de tous les courants populaires, quels qu'ils soient, s'y laissa gagner, comme en témoigne son article, qu'il fit dans son journal, à la date 7 octobre 1879, et où il préconise la socialisation du sol et des forces productives, qui, selon lui, devaient être, au même titre que l'air qu'on respire, la propriété commune et inaliénable du genre



humain.

L'agitation pour l'amnistie, qui arracha, en 1879, Blanqui à son sépulcre de Clairvaux, ouvrit, en 1880, les portes des bagnes et des geôles à tous les survivants de la Commune.

Ce retour parmi les militants des revenants de la grande hécatombe de Mai, marqua une recrudescence d'activité dans les rangs de la Démocratie avancée.

Blanqui, Félix Pyat, Lissagaray, Paul Brousse et Vallès groupèrent les militants et fondèrent des journaux. Parmi ces derniers, *Ni Dieu ni Maîtres* de Blanqui et *La Commune* de Félix Pyat brillèrent comme des météores d'un vif éclat sur le ciel socialiste. Le premier, testament philosophique de l'indomptable «vieux», ne survécut guère à son fondateur, et *La Commune* de Félix Pyat, après une vigoureuse campagne en faveur de Bérésowsky, l'exclu de deux amnisties, de celle du 4 Septembre 1870 et de celle du 21 Juin 1880, cessa sa publication.

Mais le véritable intérêt socialiste de l'époque n'était pas dans ces quotidiens à rédaction vaillante, mais à l'existence éphémère. Il était tout entier dans les organisations ouvrières, issues des résolutions du congrès de Marseille.

Unis pour affirmer la nécessité de la lutte de classe, de l'expropriation capitaliste et de la socialisation des forces productives, la décevante tactique de la conquête du pouvoir divisa bientôt, par le programme minimum, les militants en trois fractions principales: les possibilistes, les marxistes et les anarchistes.

Les premiers, qui reconnaissaient pour chef de file Paul Brousse, et qui formaient l'aile droite du socialisme, se montrèrent dès le début partisans acharnés du parlementarisme et prêts à atténuer les points essentiels du programme socialiste en échange d'une fraction, si minime fût-elle, du pouvoir. Les possibilistes, ces opportunistes du socialisme, étaient le parti de la conquête du pouvoir quand même, malgré tout et en dépit de l'intérêt socialiste.

Les marxistes ou guesdistes, qui s'étaient montrés communistes et révolutionnaires intransigeants dans la première et deuxième *Égalité*, avaient également mis de l'eau dans leur vin en ajoutant aux considérants communistes, on commençait à dire collectivistes, de leur programme, une série de revendications minima devant faciliter l'accès au parlement. Mais, du moins, se conformèrent-ils de 1880 à 1885 à leur programme. Les raisins parlementaires n'étaient pas encore mûrs pour eux.

Les anarchistes, auxquels s'ajoutaient quelques blanquistes, estimaient que les revendications socialistes formaient un «bloc» qu'il ne fallait pas laisser entamer par l'intrigue électorale et que le pouvoir n'était pas à conquérir, mais à détruire parallèlement avec l'exploitation capitaliste, afin de créer les conditions nécessaires à l'avènement de la société communiste et libertaire.

Pendant que les socialistes se chamaillaient à qui mieux mieux et que Guesde invectivait Brousse, que Brousse houspillait Guesde, et que certains néo-anarchistes, au lieu de suivre les enseignements de haute philosophie révolutionnaire que leur donnait *Le Révolté* de Grave, Kropotkine et Reclus, se livraient, dans une série de journaux qu'ils publièrent à Lyon en 1883, à des divagations individualistes incohérentes, la Réaction, à peine entamée par la vigoureuse campagne des années précédentes, s'affirma de nouveau.

Dix années de régime opportuniste, de fausse république, avaient découragé le peuple, oblitéré le sens moral et dévoyé les esprits en déchaînant les instincts serviles et ignobles qui sommeillent encore dans la foule et que notre civilisation de surface n'a pu éteindre.

Le réveil de l'esprit césarien et clérical, qui se fit jour dans le mouvement boulangiste, dans la conclusion de la monstrueuse alliance franco-russe et dans l'immonde antisémitisme, était si violent qu'il entraîna dans son orbite non seulement le pouvoir hésitant, mais une foule de radicaux et soi-disant socialistes inconscients.

Vis-à-vis de ce débordement d'ignominies ataviques, contre lequel la Révolution aurait dû vaincre ou mourir, les socialistes parlementaires, de plus en plus inféodés à la conquête du pouvoir, perdirent la tête. Les uns se replièrent sur la démocratie bourgeoise et les autres, entraînés dans le tourbillon césarien, disparurent à jamais.

Dans le prurit chauvin, les trahisons sans vergogne et les appétits inavouables auxquels le mouvement boulangiste donna libre cours, le cas de Rochefort mérite une mention spéciale.

Défenseur des principes républicains à la fin de l'Empire, lorsque le courant populaire emportait la France vers la République, communalisme, socialisme et «nihiliste», aux alentours de 1880, quand la rapide éclosion de l'idée communiste pouvait faire prévoir une évolution accélérée vers des solutions démocratiques et libertaires, Rochefort, revenu de ses «illusions d'antan», se précipita tête baissée et avec un cynisme que rien n'égale, dans le mouvement césarien et franco-russe, dont il devint la cheville ouvrière.

Pour l'édification de nos lecteurs nous reproduisons ici in extenso deux articles vengeurs que Rochefort publia en 1881 sur le tsarisme dans son journal *'Intransigeant'*.

## LA REVANCHE DES NIHILISTES

Eh bien, il paraît que la confiscation, les travaux forcés, le knout, la Sibérie et la potence étaient insuffisants. Il fallait trouver autre chose pour arrêter le bras et faire faiblir le cœur des nihilistes.

On n'a rien trouvé et le czar est mort.

*Nos amis les révolutionnaires russes, aux déceptions desquels nous avons si souvent assisté à Genève, qui nous confiaient leurs plans, leurs projets et leurs espérances, sont aujourd'hui payés de toutes leurs souffrances et récompensés de leur incroyable persévérance.*

Les pendus des derniers jours doivent tressaillir dans la tombe où le pendeur les a enfin rejoints...

... Les révolutionnaires russes n'ont pas pris leur souverain en traîtres. Depuis neuf ans, avec une constance inaltérable, ils réclament ce qu'ont tous les peuples libres et même beaucoup de ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire une Constitution et un parlement.

Ils ont supplié d'abord, menacé ensuite. On a répondu à leurs supplications par un

redoublement d'arbitraire, à leurs menaces par des exécutions à faire rêver sur les ressources de la férocité humaine.

Des femmes, des enfants torturés, rivés par des chaînes aux murs de leurs cachots creusés sous la Néva, des prisonniers devenant fous d'inanition et de froid ; des prévenus pour qui les juges instructeurs inventaient le supplice de la belladone et de la morphine, afin de provoquer chez eux des accès de démence pendant lesquels on leur arrachait les aveux nécessaires à leur condamnation et à celle de leurs amis ; tout ce que le tortionnaire chinois avait oublié dans son catalogue, les tortionnaires moscovites l'ont inséré dans le leur.

Les avertissements ne leur ont pas manqué. D'abord Trépoff, puis Mézentzoff, puis Kropotkine, ont été, comme on dit, battre le rappel là-haut pour le czar. Il n'a pas entendu le funèbre tambour, et il a continué à dépeupler les villes pour peupler les bagnes et les mines.

La bombe Orsini qui arrêtera ce dépeuplement, *a fait pour la Russie ce que la flèche de Guillaume Tell a fait pour la Suisse, ce que l'échafaud de Charles Ier a fait pour l'Angleterre, et ce que celui de Louis XVI a fait pour nous.*

La liberté chez tous les peuples a germé dans le sang des oppresseurs. Les gémisses auront beau pleurer sur le cadavre de celui qui, depuis si peu de temps, a fait tant de cadavres, *le dimanche 13 mars (Exécution du czar) sera pour la nation moscovite une date immortelle et féconde.*

Une bombe n'est pas un argument; mais la Sibérie n'est pas un argument non plus ; la potence et le knout, pas davantage.

Or, en fait d'arguments, le tsar n'en a jamais opposé d'autres aux réclamations de son malheureux peuple. Le raisonnement provoque le raisonnement, mais la **corde appelle la dynamite**.

L'empereur de Russie, qui est responsable puisqu'il est autocrate, *envoyait annuellement vingt mille de ses sujets dans les mines de Sibérie, sans prétexte comme sans jugement. Véra Zassoulitch, arrêtée à dix-huit ans, fut retenue arbitrairement pendant deux années dans la forteresse Pierre-et-Paul...*

Ces abominations établies et avouées constituent indiscutablement des faits qualifiés crimes. Les journalistes officieux qui les approuvent et les encouragent ont été souvent décorés, mais ils n'ont jamais été poursuivis...

*Le jour où l'un des auteurs de ces monstruosités tombe les quatre fers en l'air au milieu d'une explosion de nitroglycérine, nous constatons que la terreur amène la terreur, et que quand on fait dresser le poteau pour des jeunes gens de vingt ans, convaincus de «propagande révolutionnaire», il n'y a rien de surprenant à ce que les amis et coreligionnaires des pendus emploient, pour les venger, des procédés à peu près identiques à ceux du pendeur.*

Le czar peut foudroyer chacun de ses sujets ; mais *chacun de ses sujets peut le lui rendre et, dans le pays où il y a si peu d'égalité devant la loi il y a du moins l'égalité devant la*

*mort.*

La Russie n'est plus une nation ; c'est une arène ; ceux qui doivent y mourir ne saluent pas César ; ils le bombardent.

L'exécution de l'héroïque Sophie Pérowski a plus avancé les jours du czar que toutes les pendaisons d'étudiants et de nobles qui ont, dans ces temps derniers, essayé de soulever le peuple...

*L'horreur déborde, l'indignation monte. En voyant comment meurent les femmes, les hommes ne peuvent moins faire que de se répéter entre eux: «Ne sommes-nous pas capables de mourir aussi bien qu'elles?»*

Jamais trahison ne fut plus préjudiciable à la Démocratie et plus fructueuse pour la réaction que celle de l'ex-républicain Henri Rochefort. Sa malencontreuse réputation de tombeur d'empereurs donna un vernis démocratique au mouvement césarien et contribua, dans une mesure absolument en disproportion avec sa valeur intrinsèque, à la confusion des esprits et à la propagation du virus monarchien.

Le ravage qu'avaient fait en France, en 1887, 1888 et 1889, les idées césariennes et antisémites, était si grand, qu'au plus fort de la tourmente boulangiste, seuls les anarchistes, Sébastien Faure en tête, quelques révolutionnaires de vieille roche comme Amilcare Cipriani et les groupes socialistes d'Allemane et de Vaillant, étaient restés debout, prêts à tout risquer, pour défendre la République contre le coup d'État que préméditait la coalition réactionnaire.

Pendant toute la période boulangiste, la plupart des chefs du socialisme parlementaire gardèrent, inspirés par de hautes préoccupations électorales, de Conrart le silence prudent. Les uns ne virent aucun danger pour la démocratie dans la popularité de mauvais aloi du général Boulanger et essayèrent d'établir doctement un parallèle entre lui et l'ex-président des États-Unis, Grant.

Parmi les autres, on vit le barde marseillais, jadis concurrent heureux de Blanqui prisonnier, puis thuriféraire du brave général, puis encore chanteur inspiré de l'empereur de Russie et qui, au milieu de toutes ces évolutions, sut demeurer inébranlablement vissé à son siège de député socialiste. On en vit aussi comme Malon, se livrant à des études de psychologie approfondie et bienveillante sur le mouvement antisémite et sur son chef Drumont.

Dès octobre 1886, plusieurs socialistes entrèrent au Parlement. Les élections générales de 1889 renforcèrent leur nombre. Mais, dans les deux législatures qui siégèrent de 1885 à 1893, il ne s'éleva aucune voix retentissante pour clouer au pilori l'abjection du traître Rochefort, les menées antisémites de Drumont et les hontes de l'alliance russe.

Hypnotisés par les urnes, par le souci constant de leur réélection, qui ne leur permettait pas de faire face à l'opinion publique dévoyée, nos députés socialistes tombèrent, aux yeux de la minorité révolutionnaire et militante du prolétariat, dans un discrédit absolu.

Leur participation aux grèves fut interprétée, avec raison, comme une tentative de canaliser le mouvement ouvrier au profit de la sécurité des patrons et un moyen de s'en

faire un tremplin électoral.

L'irritation allait croissant C'est ici que la dynamite fit son irruption et clama de sa voix angoissante les déceptions, les souffrances et les colères de la plèbe mystifiée...

Rien ne devait plus relever les socialistes parlementaires de l'irréremédiable chute morale qu'a été pour eux la lutte pour la conquête du pouvoir.

Au lieu de profiter de l'affaire Dreyfus et de l'initiative hardie du puissant semeur que fut Émile Zola pour contraindre le gouvernement, né de la tourmente de 1899 avec leur collaboration avérée, à une lutte opiniâtre contre les factions césariennes et à des réformes républicaines et démocratiques, les députés socialistes, qui naguère avaient voté, à l'exception de deux voix, l'unanimité, comme un seul gendarme, l'affichage du faux de Cavaignac, se rangèrent avec la majorité de leur parti derrière Jaurès, le terre-neuve du ministère Waldeck-Millerand.

Le gouvernement de défense bourgeoise et d'escamotage républicain avec collaboration socialiste a non seulement baissé pavillon devant les factieux de l'état-major en s'inclinant devant le verdict de Rennes, en évitant de prendre l'initiative de la suppression des conseils de guerre et de la réduction du service militaire, mais il a encore impudemment mystifié l'opinion publique avec sa loi sur les associations et après avoir fait fusiller les grévistes du François, de Châlon et de la Martinique, il pousse le cynisme à appeler projet de loi sur les retraites ouvrières une opération financière qu'il veut tenter sur le dos des 9,200,000 prolétaires, que compterait la France, d'après les statistiques officielles.

C'est ici qu'apparaît dans toute sa beauté l'utilité pour la bourgeoisie de «la collaboration de classe» et le rôle néfaste joué par Jaurès, le socialiste de S. M. le Capital.

Ce que Rochefort est pour la faction militariste et monarchienne de la bourgeoisie, Jaurès l'est pour la bourgeoisie libérale et républicaine. Ces deux hommes, si dissemblables en apparence, se complètent merveilleusement dans ce sens qu'ils sont à titres divers les serviteurs voulus et des agents à tout faire de l'ordre capitaliste.

Le premier, pirate de la plume, a immolé son républicanisme sur l'autel de l'alliance franco-russe, c'est-à-dire de l'alliance de la bourgeoisie française avec le tsarisme contre le peuple russe et les révolutionnaires français. Le second a mis sa réputation de socialiste et de défenseur du droit et de la justice, que lui a valu sa campagne en faveur de Dreyfus innocent, au service de la bourgeoisie, dite libérale, pour faire patienter la foule et donner le change sur le projet de loi sur les retraites ouvrières de ses patrons et maîtres Waldeck-Millerand.

Ce projet de loi d'assurance ouvrière au profit de la bourgeoisie établit d'abord que tous les salariés français, que le gouvernement évalue à 9,200,000, ont droit — sauf les domestiques et les employés dont les appointements dépassent 4,000 fr. — à soixante-cinq ans d'âge, au bénéfice d'une retraite de vieillesse...

Cette rente de vieillesse est constituée par les versements égaux et obligatoires des employeurs et des employés, c'est-à-dire que le patron est tenu de verser pour chaque ouvrier qu'il emploie l'équivalent de la retenue que la loi prélève sur le salaire de l'employé.

Ceux-ci (les employés ou ouvriers) sont divisés en trois catégories dont le versement respectif et quotidien est de 5 centimes si le salaire n'atteint pas 2 fr. ; 10 centimes s'il est entre 2 fr. et 5 fr. ; 15 centimes s'il est de 5 fr. et au-dessus.

*L'État garantit aux versements ainsi récupérés un intérêt de 3 %.*

*Cette loi n'entre réellement en vigueur que dans trente ans et n'acquiert son plein effet que quarante-sept ans après sa promulgation.*

Pendant ce long laps de temps qui doit s'écouler entre le vote de la loi et sa pleine mise en vigueur, l'État, toujours magnanime, dispose, à l'aide d'un nouveau crédit annuel de 15 millions, que tous les vieillards de soixante-cinq ans et plus pourront, dès le vote de la loi, toucher une pension annuelle dont le minimum sera de 50 et le maximum de 100 fr. C'est là l'hameçon de la loi.

En 1932, en supposant que la loi sur les retraites ouvrières soit votée dans l'année courante, l'ouvrier dont le salaire aura, pendant trente années, oscillé entre 2 et 5 fr. par jour sera, après 65 ans d'âge, inscrit sur les feuilles du «grand livre des travailleurs» comme ayant droit à une rente annuelle de 370 francs.

Mais ce n'est guère qu'en 1949 que la loi portera tous ses fruits bienfaisants.

A cette époque, c'est du moins Millerand qui l'affirme, l'ouvrier qui aura commencé son labeur, et, par suite, ses versements à dix-huit ans, touchera, à partir de l'âge de soixante-cinq ans, selon que la retenue sur son salaire aura été de 5, 10 ou 15 centimes par jour, une rente annuelle de 400, 800 et 1,200 fr. à capital aliéné, de 221, 442 et 663 fr. à capital réservé. Dans le système de versements à capital réservé, le maximum de bénéfice pour les trois catégories que crée si inégalement la loi sur les retraites, serait, d'après M. Guieysse, respectivement 1.175, 2,350 et 3,555 fr.

De ces dispositions principales du projet de Waldeck-Millerand, nous ne voulons tirer que quatre conclusions. Elles seront brèves et concises :

*La première*, que l'âge de 65 ans, fixé pour la retraite, est un mensonge, puisque les ouvriers, victimes de l'exploitation capitaliste, ne l'atteignent que 4 fois sur cent.

*La seconde*, qu'il est de toute évidence que ce seront les patrons, maîtres des instruments de production, qui retiendront sur le salaire des ouvriers la somme qu'ils doivent verser par tête d'ouvrier, et que ce seront encore les travailleurs, qui, d'une façon comme d'une autre, payeront intégralement leur caisse de retraites.

*La troisième*, qu'elle est pour le peuple de l'usine et de la charrue une impudente mystification, car, en faisant de chaque travailleur en quelque sorte un capitaliste au petit pied, elle tend à river la classe ouvrière au salariat, à perpétuer son esclavage.

*La quatrième*, qu'elle constitue au détriment du prolétariat une escroquerie monumentale, car, même en admettant la véracité de la statistique officielle que la moyenne des versements ouvriers serait de 10 centimes par tête et qu'il y a 250 journées de travail par an, la grande opération financière que Waldeck-Millerand veulent tenter avec les 9,200,000 salariés de France doit donner, RIEN QU'APRÈS UNE SEULE ANNÉE de

versement, la somme de 460,000,000 de francs, qui, répartie honnêtement entre les 500,000 ouvriers français, âgés de plus de 65 ans, allouerait à chacun de ces vieillards 920 francs par an et par tête.

Le gouvernement et ses mamelouks pseudo-socialistes ne prennent donc ce délai de 30 ou 47 années que pour extorquer aux travailleurs la somme fabuleuse d'une vingtaine de milliards. Pour son coup d'essai en réformes ouvrières, la haute bourgeoisie est admirablement secondée par sa branche cadette, le socialisme arriviste. Philanthropie, escroquerie, parlementarisme !

Mais Jaurès et ses pareils ne se contentent pas de se faire, en connaissance de cause, les artisans de cette escroquerie capitaliste.

Leur rôle ne se borne pas à cette mystification colossale, et forts de la réputation acquise et de l'ascendant qu'ils ont malheureusement encore sur les masses, ils s'infiltrèrent dans les milieux populaires pour prêcher la nouvelle méthode socialiste du respect de la légalité et de la politique des résultats.

C'est la méthode gambettiste, de funeste mémoire, appliquée au Socialisme.

Gambetta nous avait déjà dit, il y a quelque vingt ans, qu'il fallait sacrifier le prosélytisme républicain sur l'autel de la patrie. Jaurès à son tour clôt après Thiers et l'inventeur de l'opportunisme, l'ère des révolutions et des luttes héroïques.

Toute réforme désormais doit s'accomplir dans le cadre de la légalité avec la collaboration de la petite et moyenne bourgeoisie, et ne doit se formuler qu'avec la certitude d'avoir l'assentiment de la majorité.

Quant à la grève générale, il veut bien l'admettre comme moyen de conquérir la journée de 10 heures ou toute autre réforme qui ne mettrait pas en question la forme capitaliste de la société actuelle. Comme moyen de transformation sociale, par contre, la grève générale lui paraît stupide, funeste, criminelle, et pour nous convaincre à sa manière de voir il écrit dans *La Petite République* du 1er septembre 1901 :

Or, ni l'arrêt de la production et de la circulation, ni même les violences étendues contre les propriétés et les personnes ne suffisent à faire tomber une société. Quelque puissants qu'on suppose les effets de la grève révolutionnaire, ils ne seront pas supérieurs à ceux des grandes guerres et des grandes invasions. Les grandes guerres arrêtent aussi ou troublent la production, suspendent ou gênent la circulation et jettent dans la vie économique un trouble qu'on pourrait supposer mortel. Et pourtant les sociétés résistent avec une élasticité extraordinaire à des crises qu'on pouvait croire funestes, à des maux qui paraissaient accablants.

On ne se moque réellement pas avec plus de désinvolture de ses lecteurs.

Une révolution économique n'est pas une invasion.

La guerre ou l'invasion étrangère ne mettent pas la forme de production, le tréfonds propriétaire de la société en question et trouvent généralement pour la défense du pays ou du territoire envahi l'unanimité des nationaux d'accord. Tandis que la grève générale ou

généralisée tendrait à rompre le cadre traditionnel des nationalités, dans lequel nos seigneurs et maîtres ont jusqu'ici parqué le bétail humain, pour mettre internationalement en présence, sur un champ de bataille encore inédit, les salariés et les possédants.

Que cela ne soit pas du goût de Jaurès, nous n'avons aucune peine à le croire. Mais il nous paraît au moins présomptueux de sa part d'affirmer avec sa grandiloquence habituelle qu'une grève générale, qui mobiliserait des centaines et des centaines de mille ouvriers, non plus pour se donner de nouveaux maîtres, mais en vue d'assurer l'existence des producteurs, aurait moins de chance d'aboutir que la plupart des révolutions du passé. Ces dernières ont, quoique généralement mal préparées et souvent incohérentes, été néanmoins victorieuses, malgré qu'elles furent toujours, n'en déplaise au grand tribun du ministère, l'œuvre d'une minorité hardie. Elles ont été victorieuses en disposant de bien moins d'hommes et de bien moins de ressources que la grève générale révolutionnaire, qui paralyserait la société bourgeoise en tarissant les sources qui l'alimentent.

Ce n'est pas pour le plaisir de fourrer le nez de Jaurès et de ses pareils dans leurs trahisons et pour étaler la boue dont ils essayent d'obstruer la voie de la Révolution que nous insistons sur l'action de cette engeance, mais pour bien montrer aux militants quel écueil dangereux le socialisme a rencontré dans les menées éclectiques, dissolvantes et ténébreuses de ces faux frères.

Jaurès du reste n'est pas un produit exclusivement français et malonien. Il est universel comme l'imposture et la trahison. En Italie il s'appelle Turati, et ce sont ses coreligionnaires italiens qui ont détrempé de leurs larmes monarchiennes le suaire du roi Umberto. En Belgique il se nomme Anseele, le grand coopérateur qui rêve d'être ministre du roi, non pour la gloire, mais pour la conquête du même suffrage universel et du même pouvoir qui en France a si fraternellement uni dans le même ministère le «socialiste» Millerand et le massacreur Gallifet. En Allemagne enfin Jaurès est légion et il trouve son complément et son maître dans Bernstein, l'illustre «tombeur de Karl Marx» qui ressasse sous couleur socialiste les vieilles théories des économistes bourgeois afin de prouver aux miséreux, qu'en vertu de l'état capitaliste, leur situation va en s'améliorant sans cesse et qu'en patientant encore quelques siècles — un rien devant l'éternité — chacun aurait sa poule au riz.

---

### **VIII.— *Solution communiste et libertaire.***

Excepté les libertaires qui par principe sont toujours demeurés étrangers à toute politicaillerie et comme tels, ennemis déclarés de tous ceux qui veulent accommoder les principes communistes aux besoins de leurs visées personnelles, les organisations socialistes : Le Parti Ouvrier Français, le Parti Socialiste Révolutionnaire et l'Alliance Communiste en France, Parvus, Clara Zetkine, Rosa Luxemburg et leurs amis en Allemagne mènent depuis quelque temps une campagne énergique contre les mystificateurs et émasculateurs du mouvement ouvrier.

Nous saluons ce réveil avec joie et nous l'applaudirions avec enthousiasme si les Blanquistes, qui dans leur jeunesse ont adressé le vibrant appel aux Communeux de France et les Collectivistes révolutionnaires, auteurs de l'*Essai de Catéchisme Socialiste*, de *La Femme et le Socialisme* et de tant d'autres belles œuvres de véritable propagande



socialiste et révolutionnaire voulaient, instruits par l'expérience, abandonner définitivement la tactique parlementaire, qui ne profite qu'aux seuls ennemis du prolétariat. A force d'évoquer les «esprits électoraux» les Faust du collectivisme sincère ne peuvent plus s'en débarrasser. Les ravages que le «Jaurésisme» a fait dans leurs rangs l'attestent.

Que demain ces socialistes biffent de leur programme l'article ayant trait à la conquête du pouvoir et l'entente de tous les communistes sur le terrain de l'expropriation capitaliste et de la socialisation des instruments de production et d'échange sera un fait acquis.

Ce n'est guère encore qu'en France, pays de forme républicaine et de liberté relative, que l'action socialiste pour la conquête du pouvoir ait pu donner tous ses fruits vénéreux.

En Belgique le pouvoir est entre les mains des cléricaux et en Allemagne son caractère monarchique et semi-féodal ne se prête pas aux escalades des intrigants et des assoiffés. Néanmoins la lutte pour sa conquête a partout fait perdre au socialisme en profondeur ce qu'elle semble lui avoir gagné en étendue.

Et il devait en être ainsi d'une tactique, qui, en soustrayant l'action ouvrière à son terrain économique pour la porter sur celui de la politique, subordonnait fatalement le véritable objectif du socialisme, la prise de possession et la mise en commun du sol et des instruments de production, aux fluctuations changeantes du moment et aux compétitions délétères du personnalisme hideux.

Rien n'est plus erroné que de croire que tous les moyens sont bons et que tous, adroitement employés, puissent mener à la fin désirée.

Il n'y a de bons que les moyens qui correspondent au but.

On n'accepte pas des décorations avec l'intention de prouver le ridicule et la futilité de ces marques distinctives, on ne se laisse pas davantage bombarder baron ou comte pour démontrer la nécessité de supprimer les titres nobiliaires pas plus du reste qu'on ne se fait roi ou empereur pour fonder une république.

Les libéraux sincères et les grands républicains du dix-huitième siècle ne pactisaient pas avec les institutions de la féodalité qu'ils voulaient détruire. Les socialistes conscients de leur but ne peuvent, sous peine de trahison, se servir du parlementarisme, qui est la forme politique de la domination bourgeoise, la feuille de vigne qui cache les turpitudes et les crimes de la ploutocratie.

C'est réellement par trop abuser de la naïveté et de l'inconscience des masses que de leur dire nous poursuivons l'égalité économique, nous voulons la substitution de l'administration de la production au gouvernement de l'homme par l'homme, — et de commencer par se faire une place parmi les dirigeants d'aujourd'hui ou de tenter d'installer, le diable sait au nom de quel principe messianique, la plus grotesque et la plus abominable des dictatures.

Contrairement à tous les autres partis, qui prétendent vouloir créer le bonheur au nom d'une entité, le socialisme révolutionnaire, négateur de toute hiérarchie et de toute

préséance, ne voit dans l'humanité que des hommes égaux devant la nature, des citoyens du monde sans patrie et sans lois, l'individu étant, en quelque sorte, à lui-même sa propre cause finale.

Procédant du simple au composé, le socialisme libertaire constate que l'individu pour bien se porter et donner le maximum dont il est susceptible, doit être en mesure de satisfaire intégralement ses besoins et ses passions et que seule la réalisation de ce bien-être et de ce bonheur étendus à tous les individus fera naître l'équilibre, la société harmonique.

Les besoins et les passions de l'homme sont en raison de son développement et s'alimentent par l'estomac, le cœur et le cerveau.

Se bien nourrir, aimer à sa guise et avoir la faculté de donner à sa pensée toute l'envolée dont elle est capable, c'est être un homme dans la plénitude du sens que nous attachons à ce mot.

Le but de la Révolution est la réalisation de ces desiderata pour tous les êtres humains sans distinction de couleur, de race, de nationalité, de sexe et d'âge.

Mais comme, de par la fatalité de la constitution de notre planète, le besoin de nutrition prime tous les autres et que les battements du cœur aussi bien que la faculté de penser avec intensité dépendent du fonctionnement normal du tube digestif, c'est un impératif catégorique de la Révolution que la Terre, dont nous émanons, et les instruments de production, qui sont la création de tous les hommes présents, passés et à venir, deviennent la propriété indivise, le libre usufruit mis à la disposition de tous.

L'expropriation capitaliste et la socialisation des forces productives est le préambule, le Sésame ouvre-toi de la société nouvelle.

Cette expropriation ne s'effectuera ni sur l'ordre d'un dictateur, d'un gouvernement ou sur l'initiative de chefs, elle sera, et ne peut être, en raison de cette loi sociale : *on n'a que la liberté et le bien-être qu'on prend*, que l'œuvre des intéressés eux-mêmes : les travailleurs.

La révolution sociale sera l'aboutissant logique, fatale de l'évolution socialiste de notre époque comme l'accouchement du nouveau-né l'est de la gestation.

Il serait oiseux et présomptueux de pronostiquer le quand et le comment de la future révolution. Ce qui est cependant certain, c'est qu'économique d'essence, elle ne pourra surgir que de faits économiques.

L'étude attentive des grandes secousses populaires du passé nous donne une indication précieuse au sujet de l'orientation nouvelle que devrait revêtir l'action révolutionnaire lors du prochain soulèvement du prolétariat.

Au seizième siècle, au temps de la Réforme, et plus spécialement pendant la guerre des paysans en Allemagne, en 1525, et plus tard dans la grande Révolution française, de 1789-1794, nous voyons partout que les chefs, qui semblent initier le mouvement, finissent invariablement par prêcher le calme et à s'opposer, dans la mesure de leurs forces, à l'extension de la révolution.

C'était, il y a quatre siècles, le cas avec les Luther, Calvin, Zwingle, etc., etc.

Le même phénomène se produisit pendant la Révolution française du dix-huitième siècle.

Le 20 juin 1789, Mirabeau se fait l'écho de toutes les clameurs, de toutes les haines du moment en apostrophant, au Jeu de Paume, le sbire du roi par la parole célèbre: «Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous ne sortirons que la baïonnette dans le ventre.» Après les journées d'octobre de la même année Mirabeau devient un des piliers de la royauté chancelante.

Le 12 juillet 1789, Camille Desmoulin entraîne, exubérant de jeunesse et vibrant de fougue généreuse, la foule à l'assaut de la Bastille.

En 1793, il essaye de refréner le mouvement révolutionnaire et nous le trouvons parmi les calomniateurs les plus enragés des Hébertistes.

Maximilien Robespierre, qui tremblait devant les victoires des armées républicaines et qui eut ce cri magnifique, sublime de sain fanatisme révolutionnaire: *Périssent les colonies plutôt qu'un principe, ce qui voulait dire nous émanciperons les nègres, nous leur donnerons des droits politiques et sociaux égaux aux blancs*, dussions-nous succomber à la tâche, se fait, lui aussi, contre-révolutionnaire, en jetant, par sa fête de l'Être-Suprême, un pont entre la Révolution et le passé monarchiste et religieux et en préludant par le massacre des Hébertistes à l'avènement de la dictature sanglante du premier Empire.

La Convention nationale, la grande assemblée elle-même, Sinaï de la Révolution et de la Pensée humaine selon Victor Hugo, s'effondre dans la boue de Thermidor le jour où le peuple des faubourgs est décimé et qu'elle n'a plus à trembler devant le déclic de la guillotine qui, pendant deux années, avait hypnotisé et tenu en haleine toute l'aristocrapule de l'Europe.

L'âme de la Révolution, c'était le peuple, c'était cette foule anonyme, innombrable, enfin réveillée de sa longue léthargie et qui dans sa marche vers le bonheur commun — c'est ce qu'elle entendait par République — venait de son remous gigantesque de balayer la royauté et de jeter sous le couperet vengeur la canaille aristocratique.

C'est ce peuple, cette plèbe en haillons, ce grand martyr, cet éternel méprisé des privilégiés et des intellectuels, qui a été tout l'élan, toute la générosité, toute la sublime grandeur et toute l'ineffable beauté de la Révolution française.

C'est lui, ce peuple, c'est elle cette foule héroïque, qui met le feu aux châteaux, brûle l'arbre de la féodalité, organise la chasse aux nobles, prend la Bastille, ramène le roi de Versailles à Paris, fait la République par la grande lessive salubre de Septembre, crie par la voix de Grégoire: les rois sont dans l'ordre moral ce que les monstres sont dans l'ordre physique, il faut s'appliquer à les détruire par tous les moyens, — c'est elle encore, toujours elle, qui hurle, tonne avec Danton, *de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace*, qui se lève en masse, refoule la coalition monarchique, décapite la Royauté et installe la Raison à Notre-Dame.

C'est dans le peuple, dans la foule anonyme des militants qu'est le salut. On ne saurait jamais trop le dire, le répéter.

C'est directement, sans intermédiaires, et en ne s'inspirant que de son intérêt, de l'expérience du passé et des possibilités du moment que la grande révolte plébéienne et internationale de l'avenir devra agir et lutter pour son émancipation économique et morale.

Pénétrés de cette vérité qu'on n'est bien servi qu'en se servant soi-même, les ouvriers et les paysans, qui se seront décidés à avoir recours à l'arme libératrice de la Révolution, devront régionalement et internationalement unis, organiser, comme ils le firent jadis en Angleterre contre les loups, la grande battue des usiniers et des propriétaires.

L'œuvre de l'expropriation en s'étendant d'usine à usine, de quartier en quartier, de ville à ville, de village en village *sans centre directeur*, et en surgissant, en quelque sorte spontanément, partout, des entrailles mêmes des masses spoliées, déroutera les résistances gouvernementales et administratives et aura seule chance d'embrasser dans sa marche victorieuse les plus vastes régions, des nations entières, tous les pays à production capitaliste.

Ce n'est qu'ainsi que le peuple de l'atelier et de la charrue pourra conquérir sa liberté et son bien-être et qu'il arrivera à exproprier les expropriateurs pour fonder enfin, sur la base d'airain de la socialisation du sol et des instruments de production, sa République à lui, la République sans frontières, sans dieu et sans maîtres.

---

## DEUXIÈME PARTIE

### LA QUESTION ÉCONOMIQUE

#### I. — *Misère et Spiritualisme.*

La moitié de l'humanité, les femmes et plus de 90 pour 100 de tous les êtres qui la composent, les travailleurs, demeurent encore, malgré tous les progrès scientifiques et les perfectionnements techniques, les victimes désignées du spiritualisme et continuent à ployer sous le joug de fer des conditions économiques, créées par l'appropriation privée du sol et des forces productives.

Au reproche éventuel d'attribuer aux idées spiritualistes, reflets des conditions économiques, les inégalités et injustices qui dérivent de ces dernières, nous opposons la conception scientifique de l'unité de la matière-force.

Il serait aussi oiseux à notre sens de poser la question qui de l'œuf ou de la poule s'est formé le premier, que de dissserter à perte de vue sur des préséances qui n'existent pas dans la nature pour établir, — si c'est l'idée qui régit les conditions économiques ou si ce sont les conditions économiques qui déterminent exclusivement la pensée et la manière de vivre. Du reste, la condition économique n'est-elle même qu'un produit historique et géologique, une résultante des aptitudes de la race ou des races qui vivent et ont vécu dans un milieu tellurique donné. Il nous semble donc plus juste de constater qu'il n'est pas plus possible de séparer l'idée de ce qui lui donne l'impulsion que la force de la matière et d'en déduire que cette dernière ne se révèle uniquement à notre entendement, que par ses manifestations diverses, telles que sensation, pensée, etc., etc.

Il est de toute évidence, clair comme un jour sans nuages, que notre mentalité spiritualiste est la cause principale, déterminante, de la position inférieure que la société assigne à la femme et au travailleur.

L'amour qui sème l'avenir, la femme qui l'enfante et le travail qui le fait évoluer dans les voies du progrès, sont aux yeux de toutes les éthiques religieuses les grands coupables, les flétris de la morale spiritualiste dont l'idéal est la chasteté, la virginité et la prière.

Le travail, le manuel surtout, est réputé inférieur et vil, car matériel. Le christianisme le considère comme une peine, un frein et un châtement.

Spiritualisme par excellence, le christianisme, qui est la religion de la déchéance humaine, a été, pendant de longs et douloureux siècles, la malédiction de vivre. Tout ce que la crédulité a estimé bon en lui n'est pas d'essence chrétienne et ce qui est de lui constitue un outrage au sens commun, est un mensonge monstrueux. En prenant le contre-pied de son éthique et de son enseignement, nous sommes presque toujours dans le vrai. Sa haine du travail est par conséquent une raison de plus pour glorifier le producteur dans la production et de le mettre enfin à la place d'honneur qui lui est due.

---

#### II. — *Concentration capitaliste.*

Fée bienfaisante aux doigts agiles et inlassables, le travail est le seul dispensateur de bien-être. Il crée les conditions nécessaires à l'existence, engendre l'abondance, la richesse et le luxe et devrait être la joie et la parure de la vie.

Il n'en est rien. Au lieu d'être souverain le travail est esclave du capital et de la propriété, son œuvre, et nous subissons encore cette loi inique et anachronique : la production maîtresse du producteur.

L'avènement du capitalisme, en affranchissant le commerce et le négoce des entraves médiévales, n'a pas émancipé le travail. Comme il y a cent, comme il y a mille et deux mille ans, le travail ploie toujours sous le règne de la force et du privilège et continue à subir la réprobation atavique de milliers d'années d'égarement spiritualiste qui pèsent encore de tout leur poids mortifère sur la société moderne.

Ce n'est pas le paysan, qui laboure la terre et l'ensemence, qui récolte en proportion de son effort, les épis de blé que les grands soleils de Messidor ont mûris. C'est encore moins le mineur, héros enseveli vivant et qui dispute à chaque instant son existence précaire à la mort, qui bénéficie des torrents de chaleur et de lumière que son labeur de Titan répand sur la surface de la planète. Ce n'est pas davantage le maçon, qui court sur des échafaudages fragiles pour faire des rentes aux propriétaires, qui vit dans l'aisance et habite les palais qu'il a édifiés au péril de sa vie.

Non seulement il en est ainsi de tous les métiers, de tous les travaux, mais encore la société bourgeoise, qui prétend payer l'effort humain selon sa valeur, rétribue le travail en raison inverse de son utilité sociale. Un aiguilleur, par exemple, qui tient entre sa main calleuse des milliers d'existences et dont la besogne pénible exige une assiduité constante, reçoit à peine cent sous par jour, tandis qu'une divette, de haute prostitution, gagne facilement cinq cents francs par soirée pour avoir de ses roucoulements saugrenus bercé, pendant quelques instants, la digestion crapuleuse de la classe dirigeante.

Cette désappréciation du travail et cette inique distribution de la richesse sociale est le fait du régime de la propriété privée.

Comme les ruisseaux vont à la rivière et les rivières à la mer, l'accaparement a été depuis tout temps la tendance, la loi de conservation — dévorer pour ne pas être dévoré — de la propriété particulière.

L'avènement du capitalisme n'a fait qu'accélérer cette tendance, inhérente à l'appropriation personnelle du sol et des instruments de production à se concentrer dans un nombre de plus en plus restreint de mains.

En brisant toutes les entraves qui empêchaient l'industrie moderne de naître, le capitalisme a renversé les digues qui enrayaient jusque-là l'extension de la propriété privée. Il est donc le véritable créateur de la grande propriété terrienne et industrielle. Mais pendant qu'il édifie la richesse scandaleuse et l'exploitation intensive, il crée aussi en même temps, par la prolétarianisation de la classe moyenne et la concentration des masses ouvrières, les conditions indispensables à l'avènement de la société communiste. Ce processus est lumineusement exposé par Karl Marx dans son œuvre maîtresse: *Le Capital*, 1, chap. XXXII.

Le grand capital, écrit Karl Marx, tire son origine de la destruction des petites propriétés (des petits artisans et des paysans) dans lesquelles le travail et la propriété privée étaient réellement associés et dans lesquelles le travailleur était aussi le véritable propriétaire de ses moyens de production et du produit de son travail. Cette forme, équitable en soi, de la propriété privée, dans laquelle le travailleur était le libre propriétaire des moyens de travail par lui maniés — le paysan, du champ qu'il labourait ; l'ouvrier, de l'outil dont il se servait ingénieusement — cette forme, disons-nous, heureuse pour son temps, conforme à la justice et s'identifiant avec le travail, avait le grand défaut d'éparpiller les moyens de production, et ce fractionnement avait pour conséquence de nuire à sa productivité et à ses moyens d'action. La petite propriété devait périr par ce défaut, et ce qui reste d'elle (petits artisans et petits propriétaires paysans) dépérit de jour en jour, forcée qu'elle est de céder à la puissance du grand capital agricole et industriel.

La propriété privée, acquise par le travail personnel et basée, pour ainsi dire, sur l'union de l'individu, indépendant et isolé, avec les conditions de son travail particulier, a été supplantée par la propriété privée capitaliste, basée sur l'exploitation du travail d'autrui.

Aussitôt que ce procédé de transformation, détruisant les petites propriétés, artisanes et paysannes, eut suffisamment décomposé la vieille société ; aussitôt que les anciens travailleurs individuels furent convertis en prolétaires, c'est-à-dire en travailleurs séparés de leurs moyens de production ; que leurs moyens de travail (ancienne petite propriété) furent convertis en grand capital moderne, la lutte du capital alla encore plus loin ; le grand capital — à sa deuxième phase de développement — combattit le petit capitaliste lui-même.

Grâce à la concentration continue des moyens de production dans les grandes industries, un capital en tue beaucoup d'autres ; mais en même temps, dans le domaine du grand capital privé, se développent, également et simultanément, la forme coopérative du travail sur une échelle toujours croissante, l'application de la science à la technique, l'exploitation de la terre avec méthode et ensemble, la transformation des moyens privés de travail en moyens de travail qui ne peuvent plus être employés que socialement, l'entrelacement de tous les peuples dans le réseau du marché universel.

Mais, à mesure que diminue le nombre des potentats du capital, qui usurpent et monopolisent tous les avantages de cette période d'évolution sociale, s'accroissent la misère, l'oppression, l'esclavage, la dégradation, l'exploitation, mais aussi la résistance de la classe ouvrière, sans cesse grossissante et de plus en plus disciplinée, unie et organisée, par le mécanisme même de la production capitaliste. Le monopole du capital devient une entrave pour le mode de production qui a grandi et prospéré avec lui et sous ses auspices. La socialisation du travail et la centralisation de ses ressorts matériels arrivent à un point où elles ne peuvent plus tenir dans leur enveloppe capitaliste. Cette enveloppe se brise en éclats. L'heure de la propriété capitaliste a sonné. Les expropriateurs sont à leur tour expropriés.

Depuis que cette page mémorable a été écrite, l'évolution capitaliste de l'Europe et de l'Amérique a confirmé, en tous points, son absolue vérité.

La supériorité productiviste du capitalisme sur la petite production et la concentration des richesses sociales au profit des magnats du capital et des sociétés anonymes, trusts et autres, est incontestable.

Quelques camarades anarchistes, comme Tcherkessoff, dont la bonne foi et l'absolu dévouement à la cause commune ne sauraient être suspectés, en mettant en doute la concentration des capitaux qui se produit sous nos yeux, nous semblent se laisser guider trop exclusivement par leur antipathie marxiste.

La pratique quotidienne, l'évidence même démontrent la concentration des capitaux. Il ne s'agit que de regarder autour de soi pour se rendre compte du fait.

L'abaissement constant du taux de l'argent, entre autres, émiette les petits capitaux, dont les détenteurs, pour continuer à vivre sur le pied d'autrefois, se lancent dans la spéculation qui les ruine neuf fois sur dix.

En outre, d'innombrables statistiques officielles, toutes faites par la bourgeoisie qui n'a aucun intérêt à enregistrer la venue fatale de son «fossoyeur», attestent de plus en plus la loi énoncée par Marx sur la concentration capitaliste.

Du reste, les capitaux ne sauraient échapper à ce qui est une loi de nature, à savoir que la matière attire la matière en raison directe des masses et en raison inverse des carrés des distances.

Il est vrai que dans l'univers illimité, les astres, ces atomes du ciel, conservent leur autonomie. Mais elle est uniquement due à l'infini de l'espace. Les capitaux, ces molécules de la ploutocratie, par contre, ont une sphère d'action parfaitement définie, circonscrite, et doivent, en raison même des lois mathématiques qui régissent l'univers, se chercher et s'agglomérer.

Il y aura bientôt quarante ans que Lassalle réfuta, dans des écrits restés célèbres, les économistes bourgeois dont la plume vénale s'était mise au service des mensonges capitalistes. Aujourd'hui les Bernstein français et les Jaurès allemands reprennent, pour le compte du Capital, de concert avec la bande famélique des pseudo-socialistes qu'ils traînent derrière leurs chausses, les arguments des Bastiat et des Schultze-Delitsch.

Nous nous refusons de voir dans leurs démonstrations autre chose qu'une preuve de plus en faveur de la croissance socialiste.

Ces bravi de la bourgeoisie tentent de poignarder la Révolution dans le dos en établissant par des statistiques tronquées, que la concentration des richesses est un leurre démagogique, que la petite bourgeoisie, au lieu d'être refoulée dans le prolétariat, se reconstitue sur des bases nouvelles, qu'en vertu même du régime capitaliste le nombre des propriétaires, moyens et petits, augmente et que la condition ouvrière s'améliore sans cesse.

A ces affirmations astucieuses des agents provocateurs du Pouvoir et du Capital, nous ne répondrons pas. Nous les repoussons du pied, certains que les faits parlent assez haut pour faire crouler tout l'échafaudage de sophismes et de mensonges par lequel les transfuges du Socialisme, devenus les défenseurs *in extremis* de la société capitaliste, essayent de cacher l'approche de son agonie.

La Révolution communiste est inéluctable. Elle est l'aboutissant de toute l'évolution économique du XIXe siècle qui la rend non seulement possible, mais nécessaire. Et cela



pour trois raisons surtout :

1° Car la production capitaliste, après avoir dépossédé de plus en plus de leurs champs et exproprié de leurs outils les cultivateurs et artisans, devenus prolétaires par l'agglomération ou la concentration des capitaux, transforme sans cesse ces paysans sans pays et ces producteurs, divorcés malgré eux de leurs instruments de production, en soldats de la Révolution. Ces dépossédés trouvent dans les fiefs capitalistes, les trusts et les grandes propriétés terriennes les matériaux voulus pour initier le mode de production communiste.

2° Car actuellement déjà il se crée en Europe et aux États-Unis d'Amérique deux à trois fois plus de denrées alimentaires et de produits industriels qu'il ne faudrait pour que chaque être humain puisse, ses besoins de nutrition, d'habitat et de vêtements satisfaits, jouir d'une parfaite aisance. La misère n'est pas due à la pénurie des produits, mais à leur mauvaise distribution. Elle est un crime social, non une loi de nature.

3° Car enfin l'embryon de la société communiste de demain se rencontre à l'heure qu'il est jusque dans l'évolution capitaliste elle-même dont l'incessant perfectionnement technique permettra à la Révolution, dès son début, de réduire à 3, à 4 heures par jour, au grand maximum, l'effort cérébral et musculaire nécessaire de chacun tout en triplant, quintuplant et en décuplant avec facilité la production générale.

Dans les pays à production capitaliste la concentration des richesses est naturellement en raison de l'intensité de ce mode de production.

Chez les Slaves, où le capitalisme ne date que d'hier, la concentration industrielle n'est encore qu'à ses débuts, tandis que chez les Anglo-Saxons, en Angleterre et aux États-Unis notamment, qui inaugurèrent les premiers l'ère de la liberté commerciale, l'agglomération capitaliste atteint un tel degré d'intensité, que la féodalité ploutocratique est à la veille de mettre le pays entier à la merci de quelques centaines de propriétaires fonciers et de syndicats de milliardaires. L'Allemagne et la France retardent encore sur les contrées anglo-saxonnes, quoique la première, qui était distancée par la France il n'y a qu'une génération, soit en train de concurrencer l'Angleterre et de s'américaniser à vue d'œil.

**En Russie**, où la grande industrie ne prend que depuis peu d'années une extension rapide et où l'agriculture, encore rudimentaire, prédomine, la concentration des champs a cependant atteint un point qui ne saurait être dépassé sans déclencher une jacquerie formidable.

Avec le tsar — *gospodi pomiloï* — cent mille nobles possèdent dans ce pays les 65/100 du territoire (1) national, soit 714,983,043 acres. Les 35/100 qui restent sont repartis entre une cinquantaine de millions de paysans.

Cent mille étant 1/500 de cinquante millions aux yeux de la Russie *tsariste et nobiliaire*, un noble vaut cinq cents fois plus qu'un paysan, ce qui traduit en langage socialiste signifie que *l'existence d'un noble est faite de la misère de cinq cents paysans*.

Cet accaparement monstrueusement criminel du sol russe par la famille Romanoff et les cent mille *pomechtchiks* ou propriétaires fonciers nobles, qui sont les véritables *landlords* du pays, est la cause unique de la famine qui sévit à l'état chronique dans les *isbas* (2) des *moujiks*.

Pendant que dans l'Europe occidentale la statistique accuse 17 à 26 décès annuels sur une population de mille âmes, le chiffre des morts monte en Russie, pour le même nombre d'habitants, à 42, ce qui constitue pour l'empire des tsars environ 20 décès annuels en plus par mille habitants que dans les autres pays d'Europe. Il n'y a donc aucune exagération à dire que le régime tsariste et nobiliaire, qui avoue officiellement pour la Russie 842,729 détenus de droit commun et 77,160 exilés politique en Sibérie, sans compter les prisonniers dans les cachots militaires, les paysans enfermés par milliers dans les maisons de correction, tue, assassine annuellement au bas mot 2,300,000 êtres humains.

Ces faits ; rigoureusement exacts, donnent au peuple russe, au moujik et à l'ouvrier, non seulement un droit sur la vie de ses nobles, mais lui imposent le devoir strict de venger les humiliations et les coups de knout séculaires sous lesquels, lui et les siens, ont étayé la scandaleuse richesse des bandits titrés et galonnés, qui font de la Russie un pays de silence et de mort, un vaste cimetière. Les «Vêpres Siciliennes» ou les «Pâques rouges» du prolétariat russe ne seront même pas un acte de vengeance naturelle contre ses bourreaux, mais une simple mesure de légitime défense, le cri de la conscience humaine enfin révoltée, la volonté d'être, de vivre. Ce n'est que lorsque l'ombre de Marat se sera dressée devant la noblesse russe et que le paysan aura fait vomir à ses maîtres, dans un dernier hoquet, tout ce qu'ils lui ont extorqué de père en fils, que l'aurore d'une ère nouvelle, gage de paix et de bien-être, pourra se lever sur les plaines de la Russie.

**Allemagne.** —L'Allemagne, au point de vue de l'agriculture et de la division du sol, tient le milieu entre l'Angleterre et la France.

Dans le nord et nord-est, au Mecklembourg, en Poméranie et dans tout l'est de la Prusse, c'est la grande propriété qui domine ; dans le sud, le centre et l'ouest de l'empire, le sol est morcelé comme en France, même davantage.

D'après la statistique de 1895 il y avait, sur les 43,284,742 hectares du sol cultivé de l'empire allemand, 5,558,317 exploitations agricoles dont :

3,236,367	de moins de 2 hectares	= 58,22 %
1,016,318	de 2 à 5 hectares	= 18,29 %
-----		-----
4,252,685		= 76,51 %

Sur les 1,305,622 qui restent il n'y avait que 306,828 propriétaires possédant plus de 20 et seulement 25,061 plus de 100 hectares chacun.

L'énorme majorité des exploitations agricoles est si minuscule qu'elle ne peut même tirer le profit voulu d'une charrue à attelage, à plus forte raison de machines. 58 % de ces exploitations sont trop petites pour nourrir leurs propriétaires. Aussi le recensement de 1895 enregistre-t-il sur le chiffre total des agriculteurs 20 pour 100 comme ayant un métier accessoire ; 717,000 exploitation rurales appartiennent à des salariés agricoles, 791,000 à des salariés industriels, 704,000 à de industriels autonomes.

Des 5,558,317 propriétaires d'exploitations agricoles, 2 millions seulement, c'est-à-dire 33 pour 100 sont des agriculteurs indépendants sans métier accessoire.

Par contre la *grande propriété* occupe en Allemagne environ 33 % du sol cultivé réparti entre 67,185 propriétaires sur 5,558,317, par suite 1,22 pour 100.

De ces 67,185 gros propriétaires de plus de 50 hectares qui possèdent 1/3 du sol national et qui constituent à peine 1,2 pour 100 du nombre total des agriculteurs, selon le Dr Rudolf Meyer, 62 très riches propriétaires de terres nobles possédaient en 1855 en Poméranie 229 biens. Les mêmes propriétaires possédaient, en 1891, 485 biens avec une superficie de 261,795 hectares. Les familles auxquelles appartenaient ces 62 propriétaires et qui comptaient 125 membres en 1891 possédaient, en 1855, 339 propriétés, et en 1891, 609 d'une contenance de 334,771 hectares. En outre, 62 propriétaires fonciers nobles, assez riches, possédaient, en 1855, 118 propriétés, en 1891, 203 d'une contenance de 147,139 hectares et enfin 35 riches propriétaires bourgeois possédaient, en 1891, 94 propriétés d'une superficie de 54,000 hectares. En 1855, 13 des riches propriétaires bourgeois possédaient 25 propriétés en 1892, 41. Les autres 22 ne possédaient, en 1855, pas une propriété ; en 1891, ils en possédaient 53. En outre le docteur Rudolf Meyer cite encore 76 propriétaires nobles possédant 182 propriétés d'une contenance totale de 109,950 hectares et 119 propriétaires bourgeois, possédant 795 biens avec ensemble 131,198 hectares.

Pour de la concentration, c'est de la concentration.

Mais il y a encore mieux et le citoyen Kautsky, auquel nous empruntons ces détails, cite (3), d'après «Les Recherches de statistique agricole» du professeur J. Conrad, les Crésus suivants :

NOM DES PROPRIÉTÉS	NOMBRE DES... ..PROPRIÉTÉS		HECTARES EN 1891
	1855	1891	
Below-Saleske	1	5	4 047
Comte Douglas	—	6	1 592
Knebel-boberits-Distendorf	3	8	5 929
Prince de Bismark	1	9	9 047
Plotz Stuchow	4	10	6 214
Pce Hohenzollern-Sigmaringen	—	11	10 998
Famille Royale	1	12	24 513
Cte Behr Negeudank	6	12	5 696
Boldewitz	3	13	4 153
Cte Behr-Bandelin	3	13	6 576
Cte Krassow-Divis	5	15	4 613
Cte Platen-Osten	8	16	10 520
Cte Flemming-Benz	13	24	14 258
Prince Putbus	53	85	17 113

En outre un certain nombre d'individus nobles possèdent encore en:

Prusse orientale.....	11 propriétés de 67,619 hect.
Prusse occidentale.....	13 propriétés de 105,996 hect.
Posanie.....	33 propriétés de 300,716 hect.
Poméranie.....	24 propriétés de 182,763 hect.
Silésie.....	46 propriétés de 671,649 hect.

Ces derniers 46 grands propriétaires fonciers de Silésie ne possèdent pas moins à eux tous de 843 biens.

Parmi eux:

Le prince royal Frédéric-Guillaume, plus tard empereur Frédéric	19 biens de 8,879 h.
R. Friedenthal, ex-ministre d'État	24 ----- 9,090
Albert, roi de Saxe	50 ----- 31,072
Duc de Ujest	52 ----- 39,742
Prince Pless	75 ----- 51,112

Nous citons encore à titre de curiosité et d'enseignement, d'après G. Krafft, les noms suivants des grands vampires autrichiens :

L'archevêque d'Olmatz, dont les propriétés en Moravie ont une étendue de 54,500 hectares, l'empereur François-Joseph, qui possède en Bohême, en Moravie, en Basse-Autriche 79,300 hectares de terres, en Hongrie le comte Schonborn-Buchheim avec 134,013 hectares, en Bohême le prince de Schwarzenberg avec 177,930 hectares, le prince Lichtenstein, qui exploite en Moravie, en Bohême et en Silésie, 180,900 hectares, l'archiduc Albrecht en Hongrie et en Silésie 192,181, et enfin le prince Esterhazy dont les propriétés en Hongrie couvrent la gigantesque superficie de 431,700 hectares.

Entre la grande propriété, 33 pour 100 du sol cultivé et représentée par 67,185 propriétaires possédant chacun plus de 50 hectares et la toute petite et petite propriété, de 0 à 2 et de 2 à 5 hectares représentée par les 4/5 des agriculteurs allemands qu'elle nourrit à peine et qui ne possèdent, eux 4,252,685 cultivateurs que 5,094,428 hectares pendant que 67 mille fainéants du capitalisme nobiliaire et bourgeois détiennent près de 15 millions d'hectares, l'agriculture allemande est forcée d'en pâtir... et de se transformer.

Sous la poussée générale, qui, depuis 30 ans, tend de faire de l'Allemagne un pays capitaliste de premier ordre, l'agriculture aussi est appelée à s'industrialiser à vue d'œil.

Depuis de dénombrement de 1871 l'Allemagne, qui ne comptait alors que 40,816,000 habitants, a vu sa population monter à 56,345,000.

Cet accroissement de plus de 500,000 habitants par an signifie que chaque année l'Allemagne a à loger, nourrir et vêtir en plus de l'année précédente, une ville plus grande que Marseille. Pour les dernières cinq années l'accroissement annuel a même atteint 800,000.

L'influence économique d'une telle alluvion humaine est d'autant plus palpable que cette population s'est surtout dirigée sur les villes par un phénomène économique semblable à celui qui s'est produit dans les pays industriels comme l'Angleterre la France et la Belgique.

En 1871, l'Allemagne ne comptait que huit villes ayant plus de 100,000 habitants ; c'étaient : Berlin, Hambourg, Breslau, Dresde, Munich, Cologne, Koenigsberg et Leipzig qui au total comprenaient 2 millions d'individus. Aujourd'hui, ces mêmes villes contiennent près de 5 millions d'habitants et le nombre des villes dont la population est supérieure à 100,000 âmes s'élève au chiffre formidable de 33 avec 9,100,000 habitants.

Berlin a 1,888,000 ou avec Charlottenburg, qui est devenu de plus en plus un faubourg berlinois, 2,077,000. Il y a trente ans ces deux villes n'avaient ensemble que 850,000. Hambourg a 706,000 habitants, et si l'on y ajoute la ville d'Altona, qui fait matériellement corps avec elle et qui a 161,500 habitants, on trouve là une immense cité de 867,500 âmes contre 285,000 en 1871.

Munich, la capitale de la Bavière, avec ses 500,000 habitants, était il y a trente ans, la cinquième ville de l'empire, une ville bien calme et triste de 169,000 habitants. Pendant que sa population triplait celle de Leipzig quadruplait en passant de 106,000 à 455,000 âmes. Breslau a doublé et compte 423,000. Dresde a également doublé et atteint maintenant le chiffre de 395,000 habitants. Ont grandi à l'américaine, en Saxe, la cité industrielle de Chemnitz, qui n'avait pas plus que 68,000 habitants en 1871 et qui en possède aujourd'hui 206,500 et en Bavière, Nuremberg, un grand centre industriel, dont la population a passé de 83,000 à 261,000.

Mais les accroissements les plus notables ont été déterminés par le progrès de l'industrie houillère et de la grande métallurgie, en Westphalie surtout.

La population de cette région, qui est aujourd'hui de 3,188,000 habitants, a augmenté de 79,6 pour 100 en trente ans. La province du Rhin, où se sont développées plus spécialement les industries textiles et les usines de construction mécanique, a vu le nombre de ses habitants croître de 61 pour 100 et arriver à 5,760,000. C'est dans ces deux provinces que se trouvent, outre Cologne, belle ville de 372,000 âmes, en progrès de 243,000 habitants, les industrieuses cités de Dusseldorf (214,000 au lieu de 69,000). d'Elberfeld avec sa voisine Barmen (300,000 au total contre 145,000 en 1871), de Dortmund (142,000 au lieu de 44,000), d'Essen (118,000 contre 51,000) etc., etc., etc. Quant à Mannheim, devenu, par les travaux d'amélioration du Rhin, un grand port fluvial et le marché d'approvisionnement de céréales de l'Allemagne du Sud, c'est aujourd'hui une ville de 140,000 qui n'en avait que 39,000 au lendemain de la guerre franco-allemande.

La poussée de population vers les centres urbains a provoqué un large essor dans toutes les industries de construction. L'industrie du ciment a fait en Allemagne d'énormes progrès, car c'est avec des briques surtout que toutes ces villes nouvelles se sont édifiées.

En 1877 on n'y comptait encore que 29 usines donnant 408,000 tonnes. Vingt ans après, il y avait 66 usines produisant 2,500,000 tonnes, d'une valeur supérieure à cent millions de francs. En 1900, la production a dû dépasser 3 millions de tonnes, puisque le transport du ciment par chemin de fer, qui était de 2,054,000 tonnes en 1897, se chiffrait déjà par 2,525,000 tonnes en 1899. L'industrie du bois ouvré, de la plomberie, de la peinture,

comme toutes celles qui ont trait à la construction, ont également fait des grands progrès. Mais le record appartient certainement à l'extension des voies de communications ferrées.

Les chemins de fer allemands, qui comptaient 21,650 kilomètres de voies en 1871, en avaient 48,920 en 1900. Le coût de ces 27,100 kilomètres revient à 8 milliards de marks, soit 10 milliards de francs.

Cette extension gigantesque de l'industrie et cette poussée de population vers les centres urbains modifient rapidement les rapports entre la ville et la campagne.

En 1882 encore le nombre des employés des deux sexes dans l'agriculture était de 8,236,496 et dans l'industrie seulement de 6396,465, en 1895 il était de 8,292,692 dans l'agriculture et presque égal dans l'industrie, où il était monté à 8,281,220.

L'agriculture s'industrialise. Les coopératives agricoles, jadis inconnues, et qui en 1891 n'étaient qu'au nombre de 860 pour atteindre le chiffre de 2068 en 1897, prennent un grand développement. Le petit paysan, devenu salarié pour vivre, prend de plus en plus le caractère du prolétaire, ce qui crée enfin les conditions voulues pour l'œuvre appropriatrice de la prochaine Révolution.

**France.** — Aux yeux de tous les économistes bourgeois et de leurs succédanés du néo-socialisme, la France est le pays classique de la petite propriété paysanne indépendante, le roc contre lequel viendrait se briser toute tentative de transformation communiste ou d'appropriation collective du sol. Cette affirmation grandiloquente qui consiste à présenter au nom des «immortels principes de 1789», la France, berceau de la Révolution, comme la place forte du propriétaire, est un sophisme bourgeois.

«L'immortelle révolution de 1789» et sa rallonge de 1793, héroïque par la part décisive qu'y prirent les masses populaires, n'était nullement une révolution d'essence prolétarienne. La fameuse déclaration des *Droits de l'Homme* resta muette au sujet des droits de la femme et des prolétaires. Il s'agissait surtout pour le tiers-état d'alors — classe moyenne en passe de devenir bourgeoisie — de balayer toutes les entraves féodales qui s'opposaient à la liberté des transactions commerciales. Même Danton, le sympathique et fougueux conventionnel, qui avait pactisé avec la «populace» de septembre, se fit, en 93, le défenseur de la propriété individuelle. Le caractère antiprolétarien et anti-communiste des dirigeants de la grande Révolution s'affirma nettement par la vente des biens nationaux.

Une révolution prolétarienne et communiste eût respecté la propriété communale qu'elle eût arrondie de toutes les dépouilles des ci-devant nobles.

Certes, en 1793, Marat et la Commune révolutionnaire, cette première affirmation du prolétariat naissant, étaient encore trop influents, trop forts pour que la Convention eût osé entrer ouvertement dans cette voie sacrilège. Mais aussitôt que Thermidor eut délivré les bourgeois conventionnels du spectre rouge et que l'héroïque tentative d'insurrection communiste de Babœuf se fut dénouée sur l'échafaud, l'immonde criée des biens nationaux devint la grande préoccupation du pouvoir.

Avant 1789, la France comptait environ 25,000,000 d'habitants sur lesquels 1 million seulement étaient propriétaires du sol.

Vers la fin du dix-huitième siècle le nombre de ces derniers avait plus que quadruplé.

En 1861 il y avait plus de 8 millions de propriétaires fonciers. Mais déjà 10 milliards de dette hypothécaire commençaient à projeter une ombre inquiétante sur «l'idylle paysanne.»

Le recensement de 1861 accuse 7,846,000 propriétaires fonciers, celui de 1872, 5,970,171 avec 1,232,035 domestiques. Le nombre de ces derniers a considérablement diminué depuis.

En 1882 il n'y avait en France que 142,000 propriétaires possédant plus de 40 hectares chacun sur 5,672,000 agriculteurs, par suite 2,61 pour 100.

En 1892 les 49,378,713 hectares du sol français étaient repartis entre 5,702,752 exploitations, grevées de plus de 20 milliards de dette hypothécaire, et sur lesquelles 138,671 gros propriétaires, par suite 2,41 pour 100 détenaient à eux seuls 22,493,343 hectares, ou les 45,56 pour 100 du sol national.

En présence de ce fait que 139,000 individus sur 5,702,752, c'est-à-dire moins que 2 et demi pour 100 possèdent à eux seuls presque la moitié de la surface cultivée de la France, nous nous demandons, en dépit des sophismes accumulés par les Leroy-Beaulieu, Yves Guyot et Bernstein de l'économie bourgeoise, si pour les paysans les «immortels principes de 89» ne sont pas un leurre et si la reconstitution de la féodalité sur d'autres bases n'est pas à la veille d'être un fait accompli ?

Si nous disséquons les chiffres de la statistique officielle nous trouvons, que sur les 5,702,752 exploitations agricoles qui se partagent la superficie cultivée de la France, il y a :

De 0 à 10 hectares 4,852,963 personnes.  
Qui occupent 12,571,93 hectares.

De 10 à 40 hectares 711,118 personnes.  
Qui occupent 14,313,417 hectares.

Plus de 40 hectares 138,671 propriétaires.  
Avec 22,493,343 hectares.

Si maintenant, en poursuivant ce travail de dissection, nous voulons nous rendre un compte plus exact de la petite propriété paysanne, «l'idylle» s'évanouit complètement.

Nous trouvons que la petite propriété paysanne, de 0 à 5 hectares, est représentée par 4,064,664 paysans cultivateurs, qui ne possèdent ensemble que 6,816,453 hectares, ce qui veut dire que les 4/5 des propriétaires du sol français ne possèdent même pas 1/7 de la surface cultivée de la France.

La moyenne et petite propriété foncière française, de 10 à 40 et de 0 à 10 hectares, et à plus forte raison les 4/5 des exploitations agricoles en Belgique, qui sont des exploitations naines, dont les propriétaires sont forcés de travailler comme salariés, constituent par leur morcellement un obstacle à la culture rationnelle du sol.

La plupart de ces petites propriétés sont du reste tellement grevées de dettes hypothécaires que leurs possesseurs sont plutôt nominalement que réellement propriétaires. En outre, le morcellement infini du sol, en empêchant l'application des méthodes scientifiques à la culture (trop coûteuse pour le paysan), nuit à la productivité de la terre, que son détenteur est obligé d'épuiser pour vivre. En Angleterre, où la grande propriété privée domine, il a été facile d'appliquer tous les perfectionnements de l'art et de la science à l'agriculture, et de tirer du sol, sans l'épuiser, un bénéfice incomparablement supérieur à celui que tire du sien le cultivateur français.

La Grande-Bretagne, quoique moins fertile que la France, produit néanmoins en moyenne 66 pour 100 par hectare de plus et permet, grâce à la supériorité technique, qu'exige la grande culture, qui prédomine chez elle, de faire avec *deux* ouvriers la besogne pour laquelle *sept* sont nécessaires ici. Le morcellement de la propriété agricole en France est l'unique raison de son infériorité et loin de constituer un obstacle insurmontable à sa socialisation, l'appelle au contraire, aussi bien dans l'intérêt du cultivateur que dans celui du sol.

**Angleterre.** — Toujours et partout l'appropriation individuelle du sol est préjudiciable à l'humanité. Morcelée en petits lopins de terre, comme c'est en partie le cas en France et en Allemagne, elle nuit à la productivité du sol tout en criblant de dettes les petits propriétaires. Grande propriété privée comme en Angleterre, elle tend de plus en plus à se concentrer entre les mains de quelques potentats de l'agriculture et de la finance, en réduisant la masse des habitants à un état de pauvreté et de dépendance, qui est voisin de l'esclavage. La Grande-Bretagne le démontre surabondamment.

A l'époque lointaine —1066 — où Guillaume-le-Conquérant partagea le sol de l'Angleterre entre les lords, ses complices, la Grande-Bretagne comptait environ 40,000 propriétaires fonciers sur une population qui n'atteignait même pas 4,000,000 d'habitants. En 1660, le Royaume-Uni avait 15 millions d'habitants, dont 165,000 étaient propriétaires du sol ; en 1861, il ne comptait sur 30,000,000 d'habitants que 30,000 propriétaires, et de nos jours, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, dont la superficie est de 77,799,793 acres (4), et la population de 42,000,000 d'âmes, n'ont ensemble pas même 15,000 propriétaires fonciers, au juste 14,749.

Le paysan anglais ne possède, pour ainsi dire, pas de terre. Il a été chassé des terres qu'il cultivait et systématiquement exproprié par les landlords.

Guillaume-le-Conquérant avait au moins eu la pudeur d'épargner la propriété communale. Mais dès 1710, les parlements votèrent une série de mesures autorisant «l'incorporation» de la propriété communale dans les possessions particulières des landlords voisins. Depuis 1710, 4000 «bills» ou «acts» de ce genre ont été votés par les parlements. Le résultat de ce vol monstrueux, unique dans l'histoire, mais légal, a été que de 1710 à 1860, 8,500,000 acres de propriété communale ont été, sans indemnité aucune, arrachés par les landlords aux communes anglaises, c'est-à-dire au peuple anglais.

Sur les 15,000 individus qui sont les maîtres du sol de la Grande-Bretagne, 2,512 possèdent environ la moitié de la superficie cultivée du Royaume-Uni et 116 de ces derniers, quelque chose comme 15,000,000 acres, soit à peu près 1/5 de l'Angleterre, de l'Écosse et de l'Irlande réunies.



Parmi ces 116 bandits, fleur de l'exploitation humaine, 12 grands propriétaires possèdent à eux seuls 4,440,467 acres (5).

En Écosse, un seul individu possède 1,326,000 acres, trois autres, 1,151,000.

Une autre personne possède en Irlande à elle seule, 170,119 acres.

12 personnes 1,297,888.

Continuons à citer, pour l'édification de nos lecteurs, quelques noms de la liste rouge de la future Révolution.

Le marquis de Breadalbane a sur ses terres 140 kilomètres de routes carrossables.

Les biens du duc de Sutherland s'étendent de la mer du Nord à l'Atlantique.

Le duc de Devonshire possède, rien que dans le Derby, 90,000 acres.

Le duc de Richmond, 40,000 acres près de Goodwood, et 300,000 dans les environs de Gordon Castle.

Le parc du duc de Norfolk, dans le Sussex, a une circonférence de 15 milles anglais (6).

Les propriétés du comte de Lonsdale sont si énormes qu'elles englobent huit circonscriptions électorales et se trouvent par conséquent représentées au Parlement par huit députés.

La plus grande partie du sol de Londres appartient à deux personnes, au duc de Bedford et au marquis de Westminster. Chacun d'eux tire plus de 25,000 francs de rente par jour rien que de ses possessions londoniennes.

La sacro-sainte propriété privée confère au propriétaire, surtout s'il est archi-millionnaire, le droit — *jus utendi et abutendi* — de faire de ses possessions l'usage qui lui plaît. C'est évidemment en vertu de ce droit barbare que la duchesse de Sutherland, assez riche pour se payer des caprices néroniens, transforma, en 1814, une grande partie de ses possessions dans le comté de Sutherland en prairies. A cette fin, 15,000 habitants furent chassés de leurs villages, auxquels la grande dame ordonna de mettre le feu.

En 1875, le comte de Fitzwilliam, ne pouvant s'entendre avec «ses» mineurs, qui demandaient une augmentation de salaire ordonna simplement la cessation du travail.

Ce coup de tête du puissant magnat jeta des milliers d'ouvriers sur le pavé. Des faits analogues, qui sont une conséquence du régime de la propriété privée, se produisent fréquemment dans la Grande-Bretagne sous l'abri de la loi. Pour peu que le peuple anglais ne mette pas bon ordre à ces horreurs par l'extermination de ses landlords et la socialisation du sol, l'aristocratie terrienne et financière de la Grande-Bretagne, qui joint à sa morgue nobiliaire le génie de l'exploitation bourgeoise, aura vite fait de créer un état de choses, auprès duquel l'ancien régime était un éden de bien-être et de liberté.

**Concentration industrielle.** — Après la concentration des propriétés rurales, un mot sur celle des capitaux.

Si la culture du sol, quoique l'agriculture tende à s'industrialiser de plus en plus, varie encore en Europe et en Amérique, selon qu'il s'agit d'une région où prévaut le régime parcellaire ou celui de la grande propriété, l'industrie proprement dite ne connaît plus de barrières. Que ce soit en Allemagne, en France, en Angleterre ou aux États-Unis, la production industrielle obéit partout aux mêmes lois et crée dans tous les pays des conditions de vie identiques. Il n'y a entre les pays capitalistes qu'une différence quantitative, déterminée par l'intensité de la production mécanique.

Cela établi, envisageons l'Europe et les États-Unis comme une unité industrielle, une sorte d'internationale capitaliste.

La concentration des capitaux, si contestée par les défenseurs du régime capitaliste, est précisément sa caractéristique. Elle est du reste tellement évidente qu'elle n'a pas besoin d'être prouvée par des arguments. Elle éblouirait un aveugle. Comme pour l'agriculture, nous rendons la parole aux chiffres, convaincus de leur éloquence :

En Allemagne, dans la période de 1871 à 187, le nombre des exploitations minières était de 621 ; en 1889 on en comptait seulement 406, tandis que la production de la houille, qui n'était que de 34,484,400 tonnes par an, a atteint le chiffre de 67,342,000 tonnes. La production a augmenté de 100 pour 100 pendant que les exploitations minières ont diminué par la concentration de 34 pour 100.

En Angleterre, d'après le *Joint Stock Year Book*, le nombre des sociétés anonymes, qui sont les moyens les plus sûrs de la concentration capitaliste, a presque triplé depuis 1885 ; il s'est élevé de 9,344 en 1885 à 25,267 en 1898. Des industries entières ont passé de la forme individuelle à la forme sociétaire. Ce fut notamment le cas pour la brasserie. Les banques par actions, grâce à leur gros capital, l'emportent également sur les maisons individuelles. En 1896, il y avait en Angleterre 162 Joint Stock Banks avec 2 695 succursales et agences, 455 millions de livres en dépôts et un capital global de plus de 43 millions de livres. Par contre les banques privées étaient tombées de 201 en 1844, à 38, avec 70 millions de livres en dépôt et un capital inférieur à 12 millions de livres.

Aux États-Unis, en 1880, il y avait 1,445 établissements industriels ; en 1891, il n'y en avait plus que 904. Le capital engagé était en 1880 de 217,504,794 dollars, il a atteint en 1891 le chiffre de 354,025,843 dollars. D'autre part, dans ce même pays le chiffre des faillites dans les neuf premiers mois de 1893 est monté à 11,714, en augmentation de 26 % sur la période correspondante de l'année précédente.

En Belgique, en 1845, on comptait 91 hauts-fourneaux occupant 2,321 ouvriers. En 1890, le nombre des hauts-fourneaux en activité est tombé à 19 et ils occupaient 2,784 ouvriers. En 1850, il y avait dans ce pays 180 fabriques de fer et usines à ouvrir le fer ; en 1890, il n'y en avait plus que 62. Le recensement de 1846 a établi qu'il y avait 21,133 industries linières et chanvrières en Belgique. Le recensement de 1880 constate que ce chiffre est tombé à 2,249.

Dans l'*Évolution économique et le Socialisme*, Calixte Camelle démontre qu'en 34 ans la concentration capitaliste a complètement dévoré 18,884 ateliers et manufactures.

Malgré tous ces faits accumulés et d'autres qui nous omettons, les économistes bourgeois, renforcés par les transfuges du Socialisme, continuent à contester la concentration des capitaux.

Pour prouver que la petite bourgeoisie prend de l'extension et est en train de se reconstituer sur d'autres bases, ils s'accrochent aux petites exploitations et surtout aux débits de vin qui naissent en assez grand nombre comme les poux sur la peau d'un pachyderme.

Ces tombeurs de Socialisme ne paraissent pas se douter qu'à la concentration industrielle correspond en général une période de décentralisation commerciale.

Les minuscules exploitations, que les statistiques recensent comme entreprises distinctes, se trouvent la plupart du temps entre les mains de quelques bailleurs de fonds et ne sont en somme que des intermédiaires, des commis externes, chargés de la distribution des produits de l'industrie capitaliste. Ces minuscules exploitations n'ont qu'une existence artificielle et ne sont en réalité pas plus indépendantes que leurs frères en misère : les petits cultivateurs.

Le nombre toujours croissant des faillites ne laisse subsister aucun doute sur le caractère éphémère de ces éclosions. En 1849 on a enregistré en France 2,117 faillites, en 1882, 24,116. Il va sans dire que les grandes entreprises industrielles, grâce à la supériorité de leurs ressources, font plus rarement faillite que les petites, et que c'est surtout dans la classe moyenne ou la petite bourgeoisie que la faillite sévit cruellement.

«Le petit industriel, — dit fort justement à ce sujet le citoyen Paul Lafargue — dépossédé de son atelier, avant d'entrer comme salarié dans le bague capitaliste, se raccroche au commerce et vivote, jusqu'à la faillite, dans une petite boutique. L'augmentation du nombre des petites patentes, que Bernstein et consorts donnent comme une preuve de la dissémination du capital, est, au contraire, une conséquence de sa concentration. Les grands brasseurs du Nord, qui ont tué les petites brasseries, établissent des petits débitants de bière : souvent ce sont des ouvriers qu'ils transforment ainsi en boutiquiers ; ils continuent à aller à l'atelier et à y envoyer leurs enfants ; la femme tient le débit et les bénéfices sont généralement si minimes qu'ils peuvent à peine couvrir le prix du loyer».

La prospérité décroissante de la petite boutique et du petit atelier est mise en relief par la statistique des sociétés coopératives d'Allemagne, publiée dans le *Bulletin de la Société coopérative d'achats en gros de Hambourg*. Il ressort de cette publication que les sociétés coopératives de crédit qui alimentent la petite bourgeoisie sont en décroissance, tandis qu'au contraire les coopératives de consommation croissent grâce à l'augmentation du prolétariat. Les chiffres suivants le démontrent clairement:

Société de	1890	1072
Crédit	1900	936
		(Diminution de 12,5 %)
Coopératives de	1890	263
Consommation	1900	558
		(Augmentation de plus de 54%)

*Les États-Unis d'Amérique* sont le pays de la concentration capitaliste par excellence.

C'est, sans doute, sur cette terre, jadis républicaine, que la prochaine révolution prolétarienne livrera sa première bataille à l'oligarchie bourgeoise.

Dans ce pays, où le self made man, armé des centaines de millions que sa *skilfulness* (7) a fait suer au travail «libre» et où l'immonde chasse aux nègres a des crépitements sinistrés d'autodafé, l'esclavage, que nous avons cru aboli depuis le 31 janvier 1865, renaît aujourd'hui des cendres inapaisées de John Brown. Pour ne pas avoir su effacer radicalement cette honte, cette tare de l'Aryen, qu'est l'esclavage des noirs, voilà que les ouvriers blancs de la patrie de Washington et de Lincoln, sont à leur tour menacés d'être réduits à la condition d'esclaves par une bourgeoisie dont la plus haute ambition est de prostituer ses filles avec les «fin de race» de nos haras nobiliaires.

Dès maintenant la moitié de la richesse de la «libre» Amérique, qui compte 80,000,000 d'habitants, se trouve entre les mains de 45000 personnes (8). Sur les treize millions de familles de l'Union, 70 possèdent 13 milliards de francs et 9 individus, 9 malfaiteurs publics, plus de cinq milliards, c'est-à-dire une somme supérieure à l'indemnité de guerre payée par la France en 1871 (9).

La concentration capitaliste et l'omnipotence de la ploutocratie américaine trouvent surtout leur prototype dans le trust.

Le trust est un syndicat ou groupement de riches capitalistes, formé en vue de dominer d'une manière permanente le marché d'un produit. Fusion d'entreprises associées, il représente un effort colossal de concentration des capitaux et a tous les avantages d'une entreprise puissamment outillée au point de vue financier et technique.

Mortel pour le petit commerce, le trust a naturellement contre lui tous les petits bourgeois, mais au point de vue socialiste il faut le considérer comme un mal pour un bien, car, en révolutionnant la production par la ruine des petites entreprises et par son incontestable supériorité productiviste, il précipite, par l'expropriation capitaliste qu'il appelle, la prochaine solution communiste.

D'après l'annuaire du *Journal of commerce and commercial bulletin* de New-York il y avait en mars 1899 aux États-Unis 353 trusts avec un capital global de 5,832,842,000 dollars, soit environ 29 milliards de francs.

Les plus énormes de ces trusts étaient: *The joint traffic Association*, capitalisée à 7 milliards 20 millions de francs ; la *Reading Coal Company* à 750 millions ; la *Western Union Telegraph Company* à 477 millions ; l'*Américan Sugar refining Company*, à 375 millions; la *Standard Oil Company*, à 500 millions ; le *Trust de l'épicerie (Wholesale Grocer's Association of New England)* à 375 millions ; la *Central Lumber Company* à 350 millions, etc., etc.

Depuis mars 1899 il a été créé encore un grand nombre de nouveaux trusts pour ensemble 20 milliards de francs, ce qui fait qu'on peut évaluer à près de cinquante milliards de francs la somme des capitaux additionnés des trusts qui sont légalement enregistrés aux États-Unis.

Parmi ces organisations géantes qui ont servi de modèles à toutes les autres, les trusts du pétrole, du sucre et de l'acier sont certainement les plus caractéristiques.

Le trust du pétrole — *The Standard Oil Company* — date de 1882 et détient toutes les pipe lines (canalisations) longues parfois de 600 kilomètres et qui relient les lieux de production, les champs de pétrole de la Pennsylvanie et de l'Ohio, aux raffineries situées sur la côte de l'Atlantique ou les bords des grands lacs. Toutes ces raffineries sont également la propriété du trust, dont l'énorme capital de 500 millions de francs qui a été mis en œuvre est possédé par neuf personnes.

Le trust de la raffinerie du sucre, — *The American Sugar refining Company*, — formé sous la protection scandaleuse des tarifs douaniers, monopolise aujourd'hui toute la fabrication du sucre. Ce trust a acheté des chemins de fer et des fabriques ; il est en outre intéressé dans le trust de la farine des États de New-York et du Minnesota, dans le trust des grands magasins de Brooklyn, des tramways de Providence, etc., etc., et de plusieurs banques.

Le trust de l'acier — *The United States Steel Corporation* — le plus colossal de tous, a vu le jour le premier mai 1901. Il doit surtout sa fondation à l'alliance du célèbre Andrew Carnegie de Pittsburg avec le roi du pétrole, Rockefeller. Cette société, dans laquelle Carnegie est entré pour plus de 800 millions de francs, a été constituée dans l'état de New-Jersey sur le plan de la maison de banque J. B. Morgan et C<sup>ie</sup> pour fusionner les principales entreprises d'acier de l'Ouest-Central. Dès maintenant la *United-States Steel Corporation*(10) est maîtresse, quant au minerai, des mines du lac Supérieur, dont la puissance est évaluée à 500 millions de tonnes qui rendent déjà 11 millions et demi de tonnes par an. Elle a 18,309 fours à coke et possède 28,000 hectares de mines de charbon, outre 12,000 hectares des meilleures mines de houille à coke connues aux États-Unis. Elle a deux lignes de chemin de fer (de Duluth à l'extrémité ouest du lac Supérieur, du lac Érié à Pittsburgh) et une flotte de 125 navires de fort tonnage pouvant transporter, durant les huit mois annuels de la navigation des lacs, jusqu'à 12 millions de tonnes. Elle occupe déjà 125,000 ouvriers.

Le bénéfice net pour les différentes compagnies fusionnées et qui constituent le trust de l'acier ou la *United States Steel Corporation* aurait été pour l'année 1900, selon l'extrait d'un rapport du Consul général de France à New-York, en date du premier mai 1901, de 480,000,000 de francs (11).

Ce revenu annuel est si colossal qu'il échappe presque à notre compréhension. Pour mieux saisir la portée d'une telle avalanche d'or nous supposerons que ce trust soit socialisé et que son rendement puisse être également partagé entre tous les vieux travailleurs des États-Unis qui ont 65 ans révolus. Dans ce cas chacun de ces vieillards aurait touché pour l'année 1900 seulement 480 fr. environ. Si la même somme avait pu être répartie entre les 500,000 vieux ouvriers français du même âge, près de mille francs revenaient à chacun d'eux. Du coup personne ne parlerait plus du fameux bateau que le ministre Waldeck-Millierand a monté aux travailleurs français avec son projet de loi sur les retraites ouvrières.

---

### III.— *Richesse de la Terre et productivité illimitée du Travail.*

Loin d'admettre que la terre et l'industrie, cultivées avec prévoyance et exploitées rationnellement, seraient un véritable tonneau de Danaïdes de bien-être, de joie et de félicité pour le genre humain, les détenteurs du sol et de l'outillage social affirment imperturbablement le contraire.

Ces privilégiés de notre chaotique production capitaliste insinuent pour pallier leur inutile et malfaisante existence de parasites, que le globe, qui nous emporte à travers les espaces infinis, n'a ni assez de suc ni assez de sève pour que tous les êtres humains puissent prétendre à la satisfaction intégrale de leurs besoins multiples et variés.

Cette théorie du vice originel de la Terre est le complément et le pendant de la puérile et nocive conception judéo-chrétienne du péché originel de l'homme. Elle découle également de la cosmogonie biblique, est d'essence spiritualiste et doit être chassée des cerveaux comme une hantise d'un autre âge.

Pour réfuter les calomnies dont les bénéficiaires de la terre l'abreuvent, et prouver la mauvaise foi intéressée des détracteurs du travail, un homme d'un savoir encyclopédique, et qui est une des vraies gloires de l'humanité, a victorieusement démontré l'absurdité de tous ces raisonnements aprioriques.

Dans *Produits de la Terre et Produits de l'Industrie*, Élisée Reclus nous fait pour ainsi dire, toucher du doigt les richesses de notre planète. Il établit d'une façon irréfutable, que même actuellement, et cela en dépit d'un mode de production, dont le seul objectif est de créer des bénéfices à une poignée d'exploiteurs au lieu de pourvoir aux besoins de tous, les denrées alimentaires et les produits de l'industrie, également distribués, suffiraient amplement à assurer à chaque être humain tout ce dont il aurait besoin pour jouir d'une existence aisée et heureuse.

D'après des calculs minutieux, basés sur les statistiques officielles, Reclus conclut que la production totale des substances alimentaires disponibles en Europe et aux États-Unis d'Amérique a été pour la période de 1875 à 1882 en moyenne par an :

Pain de froment . . .	51,324,000,000 kilos
Pains d'autres céréales	122,400,000,000 —
Légumes et fruits	133,000,000,000 —
Sucre	1,838,429,000 —
Viande et volaille	12,464,908,000 —
Lait	55,400,000,000 —
Œufs	1,701,200,000 —
Poissons, mollusques, etc.	3,700,000,000 —
Total	81,128,887,000 kilos.
Vin	11,272.291,000 litres.

La population de l'Europe et des États-Unis étant fin 1881 de 368,676,000 personnes, il faut diviser par ce dernier nombre chacun de ceux qui sont dans le tableau donné plus haut, pour trouver les quantités suivantes de substances alimentaires par tête d'habitant :

Pain de blé	130 kilos par tête.
Pains d'autres céréales	339

Légumes et fruits	361
Sucre	5
Viandes	34
Lait	50
Œufs	2
Poissons	10
Total	1033 kilos par tête
Vin	30 litres

Comme il faut à l'homme adulte journellement 1,300 grammes d'aliments solides, ce qui fait par an 474 kilos, pour bien se porter, l'Europe et les États-Unis, en fournissant par an 1,033 kilos par tête, produisent plus de deux fois la quantité de denrées alimentaires qu'il ne faut pour nourrir abondamment la population Européenne et Nord-Américaine. Le tableau suivant le démontre clairement:

L'Europe et les États-Unis produisent annuellement en aliments . . . 381,128,587,000 kilos  
Quantité nécessaire pour l'alimentation de l'Europe et des États-Unis . . .  
174,752,424,000 kilos  
Différence en plus . . . 206,376,163,000 kilos

La production industrielle pourroit encore plus largement aux besoins des hommes. Sa valeur pour l'Europe et les États-Unis était en 1886:

Grande-Bretagne	20,500,000,000 francs
France	13,000,000,000
Allemagne	12,000,000,000
Russie	6,000,000,000
Autriche-Hongrie	5,250,000,000
Belgique	3,000,000,000
Italie	2,925,000,000
Espagne	2,400,000,000
Hollande	1,000,000,000
Scandinavie	925,000,000
Suisse	800,000,000
Portugal	500,000,000
Danemark	400,000,000
Turquie-Grèce	20,000,000
Principautés Danubiennes	5,000,000
États-Unis	26,000,000,000
Total	94,725,000,000 francs

A ce chiffre il faut ajouter la somme que représentent les combustibles minéraux et végétaux non consommés par l'industrie elle-même, et qu'on peut évaluer à 3 milliards, ce qui donne pour la production industrielle totale, 97,725,000,000 francs.

Mais il faut tenir compte, fait remarquer Reclus dans sa brochure *Produits de l'Industrie*, que les produits manufacturés ne s'usent pas immédiatement comme ceux de la terre et que la plupart d'entre eux ont une durée de plusieurs années et rentrent, même usés, dans

le courant industriel sous une autre forme. Cela fait que la somme des objets manufacturés utilisables chaque année est au moins de 2/3 plus forte que celle indiquée par la statistique. Pour 1886 elle était donc de 97,725,000,000 + 65,150,000,000 ce qui fait 162,875,000,000 francs.

Mais ce chiffre ne nous permet pas encore de nous faire une idée exacte de la valeur de la production industrielle annuelle et totale de l'Europe et des États-Unis.

Nous n'achetons pas les objets manufacturés au prix de fabrique.

La houille, (12) qui coûte 12 fr. au carreau de la mine, en France, se vend dans les villes d'Europe 50, 60, 70 fr. la tonne. Le sel, qui est évalué à 44 fr. la tonne, se vend au détail 150 à 200 fr. La bougie vaut 1.700 fr. en fabrique et 3,500 ou 4,000 fr. chez l'épicier. Le savon 620 fr. la tonne et 1,600 à 2,000 fr. dans les magasins. La plus-value des tissus est du triple, quintuple ou décuple au moment, où nous les utilisons comme vêtements, etc., etc., etc.

Sans crainte de se tromper on peut affirmer que l'un dans l'autre les produits, au moment où ils sont livrés aux consommateurs, ont acquis en moyenne une valeur quintuple de leur valeur première. Par conséquent la valeur *marchande* de la production industrielle de l'Europe et des États-Unis, en 1886, n'était pas de 162,875,000,000 de fr., mais de 81,437,500,000 de fr., ce qui représente — la population de l'Union et des États Européens étant en 1886 de 387,000,000 d'âmes — 2,104 fr. par habitant.

Depuis cette époque, la production industrielle de l'Europe et des États-Unis, — l'allemande et l'américaine surtout — s'est accrue dans des proportions fantastiques et il n'y a certainement aucune exagération à évaluer sa valeur marchande pour l'année courante à 1,150,000,000,000 (un trillion 150 milliards) environ. Ce rendement colossal représente, en plus de la nourriture et de l'habitation — en France seulement il y avait en 1901, pour 39 millions d'habitants, 9,249,206 maisons et 137,000 usines — quelque chose comme 2,400 à 2,500 fr. par personne.

Les Péliions de denrées alimentaires qui s'entassent annuellement en Europe et en Amérique sur des Ossa de produits manufacturés, sont le résultat de l'effort musculaire et cérébral d'un quart, ou plus exactement peut-être, d'un cinquième des travailleurs, qui peuplent ces deux continents. Si tous les hommes et toutes les femmes valides travaillaient utilement, trois heures de travail par jour et par personne adulte seraient plus qu'assez pour satisfaire aux besoins et au luxe de tous.

Mais il n'en est pas et il ne saurait en être ainsi — depuis cinquante ans tous les socialistes l'ont assez dit, répété et démontré — aussi longtemps que l'humanité continuera à être divisée en possédants et en prolétaires, en gouvernants et en gouvernés.

De par la division de la société en deux classes, travailleurs produisant sans posséder et propriétaires possédant sans produire, la minorité dirigeante est obligée, pour maintenir sa domination et s'assurer la libre jouissance de son exploitation, de constituer une forte hiérarchie sociale.

Que cette organisation hiérarchique de sa société soit voilée — concession faite aux idées modernes — par l'étiquette trompeuse de république ou de démocratie, ou que la mentalité



enfantine de la foule permette encore à la classe dirigeante de se draper dans l'hermine grotesque et sanglante de la monarchie, cela ne change rien au fond de la question. Partout une poignée d'aristocrates ou de bourgeois détiennent, avec les instruments de production et les parties les plus fertiles du sol, les sources mêmes de la richesse publique.

Pour jouir impunément de ce vol, ils se voient obligés de soustraire au travail productif des millions et des millions d'hommes qu'ils transforment pour la défense de leurs privilèges en soldats, prêtres, domestiques, garde-chiourme et bourreaux.

A cette perte sèche, considérable en soi, s'ajoute en régime capitaliste ce fait autrement désastreux pour le bien-être général, que la production, au lieu de pourvoir aux besoins de ceux qui la mettent en œuvre, ne vise qu'à créer des bénéfices aux possesseurs de la terre et de l'outillage social.

C'est à ce système d'exploitation, irrationnel et criminel au premier chef, que nous sommes redevables de ce fait inouï, qu'il n'y a qu'un producteur direct sur quatre habitants majeurs, et que les salaires n'augmentent qu'en raison inverse par rapport à la production.

D'après les tableaux de statistique dressés par M. Carol Wright, il ressort que les ouvriers ne reçoivent sous forme de salaire aux États-Unis que 18 pour 100 de la valeur qu'ils produisent ; en Angleterre 24 pour 100 ; en France 31 pour 100 ; en Allemagne 29 pour 100 ; en Espagne 33 pour 100 ; en Russie 31 pour 100 et en Italie 49 pour 100.

Pour rendre plus saisissante la répartition de la production dans les différents pays, entre le Capital et le Travail, nous donnons le tableau suivant:

PAYS	PRODUCTION ANNUELLE PAR OUVRIER en dollars (13)	SALAIRE ANNUEL PAR OUVRIER en dollars	RÉPAR	TITION
			a	u
			CAPITAL	TRAVAIL
			Pour 100	Pour 100
Italie	265	130	51	49
Autriche	409	150	63,4	36,6
Suisse	433	150	65,4	34,6
Espagne	364	120	67,4	32,6
Russie	381	120	68,8	31,2
France	545	175	67,9	31,1
Allemagne	545	155	71,6	28,4
Belgique	645	165	74,5	25,5

Grande-Bretagne	760	204	72,2	25,8
États-Unis	1888	347	82,2	17,8

On peut donc affirmer, à l'appui de ces chiffres, que l'ouvrier en moyenne ne touche même pas 30 pour 100, moins qu'un tiers, de la valeur de sa production.

Non seulement les salaires n'augmentent qu'en raison inverse par rapport à la production, mais l'ouvrier a encore un intérêt de premier ordre de produire aussi peu et aussi mal que possible pour éviter la surproduction.

La surproduction est l'écueil du travailleur. Au lieu de profiter à tous, comme ce serait le cas dans une société communiste, elle aggrave au contraire la détresse ouvrière. L'arrêt forcé de travail qu'elle occasionne frappe toujours le prolétaire dans son gagne-pain, soit qu'il s'agisse de permettre l'écoulement des marchandises entassées, soit, perspective autrement douloureuse pour lui, que le patron ferme définitivement son usine ou son chantier pour transporter ses capitaux sur un autre champ d'activité.

Les perfectionnements de la technique ou du machinisme et les découvertes, pour aussi prodigieuses et géniales qu'on les suppose, ne sauraient non plus tirer la classe ouvrière de l'enfer du salariat. En régime de propriété privée tout progrès, toute amélioration de l'outillage, deviennent pour le travailleur, le créateur de toute richesse, une source nouvelle de gêne et de misère. Supposons une usine qui occupe 500 ouvriers travaillant en moyenne à 4 fr. 50 par jour et produisant une certaine quantité que nous désignerons par le chiffre mille. En admettant la découverte d'une machine qui puisse produire, avec 250 ouvriers, une quantité égale ou supérieure à mille, 250 travailleurs seront jetés hors de l'usine, partant condamnés au chômage et à la faim, pendant que leur patron aura doublé son gain quotidien.

La surproduction, le perfectionnement du machinisme et les découvertes géniales sont, pour tout dire, avec le salariat, du bénéfique pour le Capital et de la misère accrue pour le Prolétariat dont ils grossissent sans cesse l'armée innombrable des sans-travail !

La prochaine révolution prolétarienne et internationale, sous peine de faillir à sa mission et de voir ses défenseurs étouffés dans le sang, devra briser le cercle vicieux de la production capitaliste.

La prise de possession et la mise en commun du sol et des instruments de production rendra le peuple travailleur maître des incalculables richesses que recèle la Terre.

Ces richesses, mises égalitairement à la disposition de tous, suffiront, dès le début de la Révolution, à assurer une large aisance à chacun.

En échange d'un travail quotidien de quelques heures par adulte, nous l'avons vu plus haut, chaque être humain trouvera, comme don de joyeux avènement de la Sociale, en plus de l'habitat et de la nourriture à discrétion, une somme de bien-être correspondant à 2,500 fr. par an.

Mais aussitôt que le travailleur aura pris possession des richesses de la planète et que de salarié il sera devenu un homme libre, la production elle-même prendra un essor inconnu de nos jours.

Nous n'avons pas la prétention de dire ce que sera, dans ses détails, la prochaine Révolution et comment elle procédera. Cela dépendra des événements, que nous ne saurions prévoir, et de la force de résistance qu'offrira la réaction. Néanmoins il n'est pas téméraire d'affirmer que la clef de voûte de la société nouvelle est dans la prise de possession *totale* du sol et des instruments de production par les travailleurs et que seule l'organisation communiste de la distribution des richesses assurera, avec la fin du salariat, l'émancipation intégrale du Travail.

Les collectivistes, qui préconisent l'expropriation partielle par la conquête d'un état dit ouvrier et une répartition des produits selon la valeur du travail personnel, ne sont que des demi-socialistes ou des bourgeois honteux. Établir, sous une forme quelconque, un étalon de la valeur pour mesurer l'effort humain, serait simplement renouveler le principe fondamental du salariat avec toutes les injustices et inégalités qui en découlent. Une telle révolution serait tout au plus à l'émancipation du Travail ce que le protestantisme est à la Libre-Pensée ou la monarchie constitutionnelle à la République démocratique. Un mi-terme, qui ne contente personne et qui ne résout rien.

Dire, comme le font les collectivistes, partisans de la théorie de «l'échelle des salaires», que l'heure de travail du médecin vaudra deux ou trois heures de travail de la garde-malade dénote des arrière-pensées de domination contre lesquelles nous ne saurions jamais nous élever assez. Dans cette appréciation méprisante des soins de la garde-malade, nous voyons en outre reparaître tout le passé d'inégalité et d'injustice, d'aristocratie et de mysticisme qui a séculairement consacré la supériorité du travail intellectuel sur le travail manuel. Sauver de la tempête révolutionnaire ce legs des sociétés mortes serait détourner la Révolution de son but et équivaldrait à reconstruire sur des bases nouvelles l'organisation sociale que nous voulons détruire.

Nous n'admettons pas plus ces classifications arbitraires du travail que nous souscrivons à la tactique que préconise le collectivisme étatiste envers la petite bourgeoisie.

N'étant ni député ni candidat, nous n'avons aucun intérêt électoral à affirmer la possibilité de l'expropriation des financiers et des grands propriétaires sans que la classe moyenne soit atteinte dans le terre-à-terre de ses préoccupations quotidiennes.

Certainement, en supprimant tout le rouage répressif et coercitif de l'État, et en première ligne l'Armée, l'Église et la Magistrature, l'objectif principal de la Révolution sera de socialiser d'abord ce qui est *d'ores et déjà socialisable*, c'est-à-dire le grand capital et les grandes propriétés terriennes.

Mais vouloir conclure de là, que la main-mise révolutionnaire sur les sources vives de la production capitaliste n'amènerait pas une perturbation profonde dans le *modus vivendi* du petit propriétaire et du petit exploitant, est réellement reculer les bornes de la naïveté ou de la mauvaise foi.

Deux modes de production aussi diamétralement opposés que le capitaliste et le communiste, ne peuvent pas subsister l'un à côté de l'autre.

Par la force des choses, la Révolution prolétarienne atteindra dans sa situation de possesseur et d'exploitant le petit propriétaire et le petit industriel, qui seront entraînés dans l'orbite de l'ordre communiste.

Loin d'y perdre, du reste, ces tenants têtus du passé y gagneront. Ils perdront évidemment leurs titres de propriété, mais ils y gagneront en bien-être, en sécurité et en dignité.

Pas plus anti-socialiste et relevant de la même mentalité que les idées de nos socialistes étatistes sur la distribution des richesses dans l'avenir, est la sempiternelle objection que les bénéficiaires de la société bourgeoise adressent aux révolutionnaires sous cette forme stéréotypique: «Que ferez-vous des paresseux et qui voudra faire le vidangeur dans votre société ?».

Les paresseux se trouvent généralement dans le clan de ceux qui nous font des questions de ce genre et il nous semble qu'ils devraient s'estimer très heureux du dédain qu'ils inspirent aux révolutionnaires.

Il serait, du reste, vraiment absurde et absolument contraire à l'essence des principes communistes et libertaires de reconstituer l'État avec ses prisons et ses bagnes pour amener à résipiscence une poignée de fainéants.

Le remède contre ce déchet de la société actuelle serait plus dangereux que le mal.

L'homme, par nature, n'est pas paresseux. Il a, au contraire, en lui une somme d'activité qui ne demande qu'à se faire valoir. Le travail pour vivre d'une vie saine et normale est aussi indispensable à l'organisation humaine que l'air et la nourriture. C'est la méconnaissance chrétienne de cette vérité qui a rendu les aristocrates pléthoriques et inaptes à comprendre qu'en communisme anarchique le travail, libre et volontaire, loin d'être un épouvantail, deviendra le condiment le plus envié de l'existence. Quant à la boutade mondaine «qui voudra faire le vidangeur», nous nous contenterions simplement de lui rendre la monnaie de sa pièce en désignant les ex-nobles et les ex-millionnaires comme spécialement qualifiés pour cette besogne si l'intérêt général, qui dans un milieu communiste s'identifie avec celui de chacun, ne nous était un garant que le perfectionnement technique aura vite fait d'avoir raison des travaux pénibles et répugnants.

Aussitôt que les dernières balles auront été échangées et que la Révolution sera restée maîtresse du terrain, le devoir urgent qui s'imposera aux révolutionnaires, sera d'organiser, pour la première fois qu'il existe une histoire, un service véritablement public.

Ce service pourra se faire de quartier en quartier par les intéressés eux-mêmes et devra prendre les mesures nécessaires afin que tout le monde puisse être logé, nourri et vêtu convenablement.

Les maisons, nous le savons, ne manquent pas et provisoirement les sans-gîte et les sans-travail des grands centres pourront trouver dans les palais vacants et dans les hôtels somptueux des princes de la finance l'oubli des longues privations imméritées. Les anciens possesseurs de ces immeubles n'auront qu'à se serrer un peu, à moins qu'ils aient préféré mourir préalablement d'une indigestion rentrée.

Des services analogues seront également à organiser pour l'alimentation et le vêtement.

Communiste dans sa forme de production, la société nouvelle ne saurait être que communiste aussi dans la répartition de ses produits.

Une production, exclusivement personnelle, n'existe pas. L'homme, absolument isolé de la société, retournerait, si une telle supposition était réalisable, dans quelques générations, à son état préhistorique.

Tout ce que nous sommes, c'est presque une redite de l'affirmer, nous le devons à l'ambiant qui nous entoure et au travail accumulé des centaines de générations qui nous ont précédés. Vouloir déterminer dans cet enchevêtrement de labeurs et d'efforts la part exclusivement personnelle qui nous revient, constitue une impossibilité mathématique.

Comment établir, par exemple, la part qui revient à chacun des 52 ouvriers et ouvrières, qui dans les ateliers de Lynns au Massachusetts (14) participent à la confection d'une bottine de femme — les façons durant à peine quelques secondes et se reproduisant des milliers de fois dans la même journée.

L'effort strictement personnel serait-il, par impossible, évaluable, qu'il n'est nullement démontré qu'à un travail exceptionnellement productif correspondrait équitablement une rémunération plus élevée. L'homme donne selon ses capacités, et celui qui produit davantage ne dépense, tout compte fait, que la même somme d'efforts que celui qui donne peu, ce qui en bonne justice doit établir le droit pour tous à l'égalité économique, à la consommation selon les besoins respectifs.

Dans la société nouvelle, issue de la révolution communiste, la consommation doit être libre et volontaire.

Les denrées alimentaires et les produits manufacturés, nous l'avons vu du reste, seront en telle abondance qu'un heurt n'est pas à craindre.

Si, par impossible, dans les premiers temps, il y avait pénurie pour certains articles, leur rationnement égalitaire s'imposerait avec la seule réserve d'avantager dans la distribution les infirmes, les malades, les femmes enceintes et les enfants.

Pour la génération qui suivrait la révolution et jusqu'à ce que la société communiste se soit tassée, un contrat synallagmatique pourrait aussi intervenir entre les groupes producteurs et les individus.

La base éventuelle d'un tel contrat trouverait son expression palpable dans un arrangement qui stipulerait, par exemple, *que la société, représentée par la fédération des groupes producteurs, garantit à chaque travailleur la libre jouissance de ses maisons, magasins, moyens de transports, musées, bibliothèques, théâtres, etc., etc., à condition que de 18 ou 20 ans jusqu'à 45 ou 50 il consente à consacrer, défalcation faite des jours de repos et de deux à trois mois de vacances par an, 3 à 4 heures de travail quotidien à l'un des travaux reconnus nécessaires pour vivre.*

Une entente de ce genre serait plus que suffisante pour assurer l'aisance à tous.

Les embryons d'organisations communistes, qui existent dans le sein de la société actuelle, tels que postes, voies publiques, certains services publics, comme ceux de Glasgow, etc., etc., pour aussi rudimentaires qu'ils soient et malgré la tutelle étatiste qui les comprime, sont néanmoins une indication précieuse de la capacité productiviste du communisme.

Depuis deux siècles la richesse de l'Europe a augmenté plus de cinquante fois. Après la suppression de la corvée et de la dîme féodale la production a pris un développement inconnu jusqu'alors. De nos jours, malgré l'étreinte mortelle du capital, l'ouvrier voit en moyenne, de par l'amélioration du matériel, sextupler sa force de travail.

Avec la même dépense d'énergie physique nous pouvons faire cinq fois plus de chaussures, trois fois plus de coton, quatre fois plus de charbon, quatorze fois plus de laine qu'il y a soixante ans.

A plus forte raison l'humanité fera un pas de géant le jour, où, avec la prise de possession et la mise en commun du sol et des instruments de production, le bénéfice du capital, qui n'est pas d'un dixième, comme la dîme féodale, mais de sept dixièmes, disparaîtra et qu'avec l'organisation communiste selon les besoins humains, les bras inoccupés d'aujourd'hui viendront contribuer, d'une façon inévaluable à l'accroissement de la richesse générale.

La somme de bien-être que pourront fournir les sans-travail sera vraiment prodigieuse, si l'on pense, que sur le sol des prairies d'Amérique cent hommes, aidés de machines, peuvent, en quelques mois, produire le blé nécessaire pour la vie de 10,000 personnes pendant un an, que cent hommes fabriquent de quoi vêtir une population de 10,000 habitants pendant deux ans et que dans les mines de charbon cent hommes aussi extraient par an de quoi chauffer pendant une année 10,000 familles.

William Heyle dit que tous les besoins pourraient amplement être satisfaits, dans une société communiste, si chacun travaillait 1 heure 15 minutes par jour, à savoir 30 minutes pour l'alimentation, 15 minutes pour l'habillement et 30 minutes pour le reste. Henri de Beaumont écrit également dans *L'Économiste français*, page 281, colonne 1, ligne 16 et suivantes, que le travail de 7 hommes suffit pour cultiver le blé, le battre, moudre la farine, pétrir le pain et le faire cuire de façon à nourrir un millier d'hommes. Cela veut dire, que 7 jours de travail donnent 1,000 jours de nourriture, soit un peu plus de 10 minutes de travail pour la nourriture d'un jour.

Illimités seront les horizons nouveaux, ouverts par la prochaine révolution sociale.

Kropotkine établit, avec chiffres à l'appui, dans son beau livre *La Conquête du Pain*, que les habitants des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, pourraient abondamment se nourrir de leur sol, devenu propriété commune, si on suppose que la moitié seulement des adultes valides (hommes et femmes) de ces deux départements veuille s'occuper d'agriculture. A cet effet, dit Kropotkine, il faudrait répartir les 70,000,000 de journées de travail nécessaires entre 1,200,000 individus, ce qui donnerait par an 58 journées de travail de 5 heures pour chacun de ces travailleurs.

Quel grand résultat pour un si léger effort !

Les chutes du Niagara égalent 2,000,000 de chevaux-vapeur ou le travail de 150,000,000

d'hommes.

Rien qu'avec la houille seule l'humanité possédera dix millions de chevaux-vapeur qui représentent la force de 800,000,000 d'hommes environ, et ce que donneront les courants et les flots de l'Océan utilisés défie tout calcul.

L'homme-dieu de demain pourra intensifier à l'infini la production et créer à volonté les richesses sociales.

«Quand le peuple *saura* vouloir, la périphérie et le centre seront partout **(15)**.»  
L'antagonisme des intérêts aura fait place à la Concorde, la contrainte à la Liberté, la prostitution à l'Amour. La malfaisante parole du fameux Nazaréen, «il y aura toujours des pauvres parmi vous,» aura perdu toute signification et sur les décombres de la vieille société, de servitude et de faim, s'élèvera, fière et joyeuse, la cité égalitaire de l'avenir.

---

## TROISIÈME PARTIE LA QUESTION MORALE

### I. — *AMOUR.*

Deux forces équivalentes agissent sur l'humanité pour la conserver et la faire avancer : la force affective et la force intellectuelle.

Le pain et l'amour, qui permettent à l'être humain de se déterminer selon les mobiles inhérents à sa nature, assurent seuls le libre jeu de ces deux forces fondamentales.

Ni le pain ni l'amour ne sont à la portée de tous dans la société marâtre que l'antiquité et le moyen-âge ont léguée à l'homme du vingtième siècle.

Comme le Travail, qui produit tout ce qui est nécessaire à l'existence, l'Amour, dont la flamme de vie préside à la reproduction de l'espèce, demeure encore, lui aussi, esclave des conditions économiques et continue à subir les souillures de notre infâme morale spiritualiste.

De tous temps la poésie a semé des fleurs sous les pas des amoureux, mais toujours aussi les épines ont cruellement meurtri leurs chairs.

Polygames (16) ou monogames, quelles qu'aient été les formes des unions sexuelles, consacrées par la loi, nous voyons partout le mariage ou l'union légitime se différencier orgueilleusement de la prostitution douloureuse, qui étaye son existence et assure sa respectabilité.

Prostitution, prostituée, ces termes injurieux devraient en bonne justice, cingler la face impudente des puritains hypocrites, qui essaient de flétrir par de semblables épithètes les lamentables et innocentes victimes du présent ordre social.

Dans une société, basée sur l'antagonisme du tien et du mien et sur la fameuse loi de l'offre et de la demande, la prostitution est la règle, la probité l'exception.

Le coureur de dot, ce maquereau légitime, la jeune bourgeoise sans tache et dont la vertu chlorotique, lasse de languir à l'ombre malsaine des codes, a trouvé dans un mariage riche la récompense d'une virginité, avide de placements fructueux, sont, eux surtout, des prostitués. Prostitué aussi le député qui trafique de son mandat, le journaliste qui vend sa plume, le savant qui biaise avec sa conscience et l'ouvrier, hélas, qui, pour manger et nourrir sa nichée, se voit dans la cruelle nécessité de vendre sa force de travail contre un morceau de pain.

Toutes ces formes de prostitution sont licites et parfois honorées. Seule la malheureuse petite marchande d'amour, que le moyen-âge parquait dans des ghettos comme une pestiférée et que l'honnêteté repue de nos jours poursuit de sa bave envenimée, reste l'éternelle insultée d'une société sans entrailles.

La prostituée miséreuse est la sœur du prolétaire, comme la sienne son histoire est écrite avec des larmes et du sang.



Sur le long et dur calvaire que le Préjugé lui a fait gravir à travers les âges, elle a été, héroïne obscure, en apaisant des passions que l'institution du mariage s'est montrée impropre à satisfaire, la véritable gardienne de cette vertu, de ce foyer et de cette famille, qui la honnissent et la persécutent.

«Fille de joie», c'est à la peine surtout qu'a été cette ouvrière de l'amour, qui est à la grande dame et à l'honnête bourgeoise ce que le prolétaire est au capitaliste, l'esclave au patricien.

Hormis Athènes, sous le ciel toujours souriant de la Grèce païenne, où la prostitution était honorée et où la prostituée, transformée en prêtresse d'amour, exerçait un véritable sacerdoce, la société parjure a partout laissé protester la dette de reconnaissance qu'elle a contractée envers elle. Humiliée e bafouée, la pauvre enfant, qu'une nécessité de fer a obligé de vendre des baisers qu'elle aurait été si heureuse de donner, a été le souffredouleur de l'humanité, la victime dolente d'une monstrueuse injustice sociale.

La polygamie et la monogamie sont encore les deux formes légales de l'union sexuelle les plus répandues parmi les hommes. La première se rencontre surtout en Orient, la tartufferie régnante n'admet officiellement que la seconde en occident.

Théoriquement, il y a une différence profonde entre ces deux formes de mariage, mais pratiquement il n'en est rien pour l'immense majorité des individus.

Seuls, les riches, ou au moins les hommes très aisés de l'orient peuvent se permettre le luxe d'avoir plusieurs femmes à la fois. Chez les Musulmans la loi limite à quatre le nombre des épouses légitimes. Ce chiffre une fois atteint, il n'y a plus place que pour des Odalisques. Or l'Odalisque est par le fait une esclave, qui ne jouit même pas des minces prérogatives qui s'attachent à la qualité d'épouse mahométane.

La polygamie, c'est-à-dire la prise de possession exclusive de plusieurs femmes par un seul homme, n'a — quoiqu'on ait pu dire à ce sujet — jamais existé qu'à l'état d'exception et cela pour la bonne raison qu'il naît sur la terre environ autant d'individus d'un sexe que de l'autre.

Par ce fait la polygamie, dans le sens qu'on attribue ordinairement à ce mot, est incompatible avec l'intérêt de l'ensemble de la population. Elle est en plus dégradante pour la femme qu'elle livre, sans défense et en toute propriété au mâle, qui devient, par le mariage, le maître incontesté de sa personne.

La monogamie, ou la prise de possession exclusive d'une femme par un homme à vie et avec obligation de fidélité mutuelle, est tyrannique pour les deux sexes.

C'est une monstruosité et une inconcevable aberration de faire — évidemment à défaut de la chasteté impossible — de la monogamie la base de la société et de considérer les humains, qui transgressent ses préceptes draconiens, comme des êtres immoraux.

Par instinct, l'homme et la femme ne sont ni monogames ni monoandres.

La fidélité absolue en amour est un cas rare, presque pathologique. Pour que la monogamie puisse être conforme à la nature, il faudrait que tous les hommes et toutes les femmes,

sortis chastes de l'enfance, aient dès leur puberté trouvé le conjoint ou la conjointe auquel ils puissent, sans contrainte, rester fidèles jusqu'à la tombe. Étendu à tous les hommes, ce rêve de fidélité générale n'est même pas discutable. Comme cas particulier une union aussi harmonique ne prouverait rien et relèverait presque du miracle, car elle sous-entendrait qu'à tous les moments de son existence, et à travers toutes les vicissitudes de la vie, les deux amants qui la composent se soient constamment complétés au triple point de vue physique, moral et intellectuel.

Tous les peuples de la terre nous représentent l'amour comme une passion souveraine, dont l'homme ne saurait braver impunément la loi. Tous s'accordent à vanter ses bienfaits en déplorant son caractère inconstant et capricieux.

Il semble, en effet, qu'il y ait ici une loi de nature et que les éclosions passagères de la vie organique sont à l'éternité de la matière, toute proportion gardée, ce que la passion éprouvée par nous pour une personne donnée est à notre capacité amoureuse.

Comme dans l'Univers immense, où la vie, sans fin dans le temps et dans l'espace, est essentiellement changeante et fugitive dans ses apparitions individuelles, Eros, éternel lui aussi relativement à notre faim d'amour, ne nous incite pas nécessairement à consumer pour la même personne la flamme de passion et de tendresse, qu'il a allumée dans nos cœurs.

La fidélité absolue, en admettant qu'elle existe, est incontestablement rare à l'excès, le désir de varier, de multiplier et d'intensifier le plaisir des sens la règle.

Quoi qu'il en soit, l'amour, enfant de hasard, ne vit que de liberté. Âme de la vie il détermine toute notre existence. Aussi les peines de cœur tuent plus sûrement que le manque de pain, car si on meurt de faim, on se suicide par amour.

De toutes les passions, l'amour est la passion maîtresse, le dispensateur des joies les plus pures, le stimulant de l'altruisme, des actes de dévouement et d'éclat. Geste créateur par excellence, il est la sélection naturelle, le beau et le bien, absolu relativement à l'individu, car il est le bonheur.

Mais la liberté de l'Amour n'existe pas plus que celle du Travail. Ils revêtent encore tous les deux la camisole de force du propriétéariat et du préjugé spiritualiste.

L'amour, qui devrait au moins avoir droit au même respect que l'amitié, continue à agoniser sous le joug tyrannique d'une loi morale qui relève du moyen âge.

Dès l'aube de la jeunesse, la société s'applique à refouler l'instinct génésique et à donner la chasse à la moindre velléité amoureuse des garçons et des filles. L'adolescence est systématiquement empoisonnée par la contrainte sexuelle que nos mœurs imposent au réveil joyeux du printemps humain. Au lieu de guider fraternellement les premiers pas que les jeunes gens font dans la vie, de leur apprendre à lire, à cœur ouvert, dans le grand livre de l'amour, l'éducateur ou la famille, transformés en garde-chiourme de leur vertu, se font hargneux et autoritaires.

Aussitôt pubères, les enfants, qui avaient poussé pèle-mèle jusque-là, sont claustralement séparés, selon leur sexe, au grand préjudice de leur développement ultérieur. Cette

séparation est un crime, car l'homme et la femme, étant faits pour se compléter, ne devraient jamais être isolés l'un de l'autre. Il est doublement nuisible de les empêcher de grandir ensemble entre la douzième et la dix-huitième année, car c'est précisément à cette époque, âge fondamental de la vie selon la forte expression de Björnstjerne-Björnson, que les caractères se forment et que l'individu acquiert sa personnalité distincte.

Mais il s'agit surtout d'éviter les unions prématurées — entre parenthèse moins fréquentes avec la liberté que sous la contrainte — et à cette fin la tyrannie des mœurs et des lois s'entendent pour comprimer et écarteler le corps et l'esprit de la jeunesse.

La chasteté, la conservation de la virginité, considérées comme un capital qu'il ne faut aliéner qu'à bon escient, deviennent le principal objectif de l'éducation féminine. Tout est subordonné à ce but si contraire aux commandements de la nature.

Les leucorrhées opiniâtres et les aménorrhées rebelles qui flétrissent en pleine sève tant de jeunes filles sont dues à cette éducation.

L'onanisme, la tribadie, la pédérastie et autres déviations sexuelles, qui déforment le caractère et perturbent la mentalité, ont également leurs sources dans la continence forcée.

Les suicides par amour ont la même cause.

Et comme si des couples aimants ne s'évadaient pas assez souvent dans la mort pour fuir le courroux de l'autorité familiale et la médisance de l'opinion publique, la loi, toujours cruelle et abjecte, vient à la rescousse pour mâter les tentatives d'indépendance et ternir les tendres floraisons d'amour libre, qui se produisent entre la quinzième et la vingtième année.

Les lois qui règlent la majorité, c'est-à-dire l'âge où l'être humain est sensé rentrer en pleine possession de sa personnalité et de tous ses droits civils et politiques, sont, comme presque toutes les lois et surtout celles qui consacrent l'infamie du Code Napoléon, souverainement injustes et dénuées de toute logique.

La raison exige qu'il y ait *corrélation entre les droits et les devoirs et possibilité d'exercer une faculté ou une aptitude aussitôt qu'elle se révèle.*

A cette vérité primordiale le Code répond par une quantité de dispositions restrictives des besoins et des droits les plus élémentaires.

Toujours féroce et impitoyable lorsqu'il s'agit de répression, il stipule qu'à 16 ans, l'adolescent, à peine sorti de l'enfance, doit être traité en homme fait pour ce qui concerne les peines qu'il pourrait encourir. C'est à partir de cet âge, frêle et tendre, que l'échafaud guette les délinquants, victimes de notre monstrueuse organisation sociale.

Par contre, l'adolescent qui est passible du bague et de l'échafaud à partir de 16 ans, demeure jusqu'à 21 sous le pouvoir autocratique de son père ou de sa famille, qui peuvent, *si tel est leur bon plaisir*, l'enfermer dans une maison de correction jusqu'à sa majorité.

Majeur dès 16 ans pour la prison, le bagne et l'échafaud, le Code ne fixe qu'à 21 ans révolus la majorité de l'homme pour les droits à exercer ou à faire valoir.

Cette majorité de 21 ans est du reste elle-même restreinte à la faculté illusoire de gérer une fortune qui n'existe pas ou de se voir souvent, si elle existe, contester sa gestion par un conseil judiciaire.

Quant au droit de vote, réservé injustement aux hommes seuls, il n'existe à 21 ans que pour les infirmes, les valides de cet âge tombant sous l'article du Code, qui prive de leurs droits politiques les forçats et les soldats.

En Allemagne, en Angleterre et en Suisse, on est électeur et éligible à partir du même âge et respectivement à partir de 25, 21 et 20 ans.

Le législateur français qui en a disposé autrement a évidemment, en exigeant une plus grande maturité d'âge pour l'éligibilité, voulu indiquer que l'élu devait être le guide, le chef, le maître de l'électeur, ce qui est la négation absolue de la conception démocratique.

Mais il y a plus et mieux.

Contrairement aux pays Anglo-Saxons, où dès la première jeunesse l'homme et la femme peuvent s'unir légalement de par leur seule volonté, et à la plupart des pays européens, tels que, par exemple, la Norvège, la Suède, l'Allemagne, etc., etc., où au moins à partir de 21 ans — pour la Suisse 20 ans — *aucun consentement* n'est requis pour contracter mariage, l'odieuse Code Napoléon, honte de la France, maintient l'homme jusqu'à 25 ans révolus pour cet acte essentiel de la vie sous la sujétion absolue de ses parents ou ascendants.

Cette impossibilité pour l'homme de se marier sans *autorisation préalable* de ses parents ou ascendants *avant 25 ans, c'est-à-dire 10 ans après l'éclosion moyenne de la puberté*, est un legs des temps barbares et constitue une *criante violation des besoins les plus naturels et des droits les plus imprescriptibles de la personnalité humaine*.

La loi qui empêche, faute de consentement familial, un homme de 22 ou 23 ans de légitimer par le mariage ses enfants naturels, va à l'encontre de son but avoué. De protectrice du principe familial qu'elle prétend être, elle en devient un élément destructeur au premier chef.

L'arbitraire de toutes les dispositions qui règlent la majorité de l'être humain ressort d'une façon particulièrement typique et grotesque de la loi, qui dans la plupart des monarchies proclame majeurs, dès 18 ans **(17)**, trois ans avant le commun des mortels, les rois et les empereurs et cela en dépit de la fiction monarchique qui exige des têtes couronnées une maturité exceptionnelle de jugement et des aptitudes spéciales.

Même dans l'état actuel des choses il serait conforme aux usages et à ce qu'on appelle l'esprit des lois, que la minorité civile et politique prenne fin au moins à 20 ans, âge auquel les législateurs européens imposent à l'homme, sous forme de service militaire, le plus lourd et cruel des devoirs.

Mais la science ne saurait s'arrêter à un critérium qui s'inspire exclusivement de la légalité, et la raison exige que la minorité pour le mariage ou *l'union libre prenne fin avec la*

*puberté, la minorité politique avec l'âge adulte.*

Tous les physiologistes s'accordent pour fixer l'âge moyen de l'éclosion de la puberté chez l'homme entre 14 et 16, chez la femme entre 11 et 15, ce qui donne, comme moyenne absolue pour les deux sexes, 13 et 15 ans, l'âge fixé par la Convention Nationale comme *minimum* pour contracter mariage.

L'âge adulte ou de raison, qui devrait normalement coïncider avec l'âge de la nubilité complète, paraît à priori plus difficile à déterminer. Il n'en est cependant rien.

L'expérience prouve qu'à partir de 18 ans l'homme et la femme sont aptes à créer des enfants dans de bonnes conditions et à fournir un travail d'adulte sans nuire à leur santé. La science établit en outre que les deux sexes atteignent leur majorité vers 18 à 20 ans.

Les savants physiologistes, MM. Comby et Landois, ont dressé un tableau sur le poids respectif de l'homme et de la femme duquel il ressort, qu'égaux en poids jusqu'à un an révolu, le garçon gagne 2 kilos sur la fillette de la deuxième à la neuvième ou onzième année. A 10 ans le garçon pèse en moyenne 26 kilos, 1, la fillette 24 kilos, 2. A 14 ans, la fillette, devenue nubile, a presque atteint le poids du garçon, qui ne la dépasse que de 400 grammes. Ils pèsent à cet âge, lui, 38 kilos, 5, elle, 38, 1. Devenu pubère à son tour le garçon pèse à 16 ans 53 kilos et est en avance de 9 kilos, sur la fillette, ce qui rétablit à peu près l'équilibre physique des deux sexes, que la nubilité plus précoce de la femme, qui devance de près de 2 ans celle de l'homme, avait momentanément rompu.

A 18 ans, le poids moyen du jeune homme est d'environ 62 kilos, celui de la jeune fille de 52 kilos. L'écart entre leurs poids respectifs atteint 9 à 10 kilos et se maintient sans augmentation intrinsèque appréciable, de 20 à 30 ans presque constamment à 12 kilos.

D'après le célèbre physiologiste Roberts la stature moyenne de la population anglaise, hommes et femmes, présente, en pouces (1 pouce = 25 - millimètres), le tableau suivant :

ÂGE	HOMME	FEMME
Naissance	19,5	19,3
1 an	33,5	27,5
5	41,0	40,6
6	44,0	42,9
9	49,7	48,7
10	51,8	51,0
11	53,5	53,1
12	55,0	55,7
13	56,9	57,8
14	59,3	58,9
15	62,2	60,9
16	64,3	61,7

	17	66,2	62,5
18		67,0	62,4
19		67,3	62,8
20		67,5	63,0
21		67,6	63,0
22		67,7	62,9
23		67,5	63,0

Selon le physiologiste Gould l'accroissement moyen de la stature de l'homme est de 17 à 20 ans (1,104,841 cas):

17 ans	1 mètre 67 cent. 5
18 ans	1 mètre 69 cent.
19 ans	1 mètre 71 cent.
20 ans	1 mètre 72 cent.

A partir de 20 ans l'accroissement est, pour ainsi dire, nul. De 20 à 34 ans il ne se chiffre que par millimètres. De 20 à 21 ans il y a augmentation de 2 millimètres, de 21 à 22 de 1 millimètre, de 22 à 23 de 0, de 23 à 24 diminution de 1 millimètre, de 24 à 25, 0 millimètre, de 25 à 26, 0 millimètre, de 26 à 27, 0 millimètre, de 27 à 28, 0 millimètre, de 28 à 29 augmentation de 1 millimètre, 29 à 30, diminution de 2 millimètres, de 30 à 31, augmentation de 2 millimètres et de 31 à 34 ans diminution de 3 millimètres.

Règle générale l'être humain croît rapidement de la naissance jusqu'à 5 ou 6 ans.

Il y a ralentissement dans la croissance de 6 à 10, accélération de 10 à 16, après quoi baisse rapide, puis lente.

Thèse générale, d'après Vierordt, la taille de l'homme ne varie guère entre 20 et 60 ans. Elle décroît ensuite, en moyenne de 1 centimètre de 60 à 70, de 3 centimètres de 70 à 80 et de 2, 3 centimètres de 80 à 90 ans. Mais on constate aussi et assez souvent, une décroissance de plus de 10 centimètres entre l'âge de 60 et 80 ans.

Pour ce qui est du poids moyen de l'homme et de la femme, nous empruntons les tableaux suivants à MM. Comby, Landois et Roberts :

ÂGE	COMBY ET...	...LANDOIS	ROB	ERT
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME
	Kilogs	Kilogs	Liv. angl. 400 gr.	Liv. angl. 400 gr.
	----	----	----	----
12	31	30,5	77	76,1

14	38,5	38,1	92	97
16	53,4	45,4	119	113
18	61,3	53,1	137	121
21	66,8	54,4	145,2	122
22			148,0	123,4
23			148,0	124,1
24			148,0	124,1
25	68,3	55,0	148	124
30	68,4	55,1	148	123,9

Quant au poids et au développement du cerveau chez l'homme et chez la femme, Topinard estime qu'il croît jusqu'à 20 ans. De nouvelles recherches faites sur 1,200 cerveaux allemands, par M. Marchand de Marbourg, ont donné les résultats suivants, relatifs au poids de cet organe :

( Filles. . . 361 grammes.

Nouveau-nés :

Filles : 361 grammes

Garçons 371 grammes

Fin de la 1re année:

Filles . . 893 grammes

Garçons. . 967 grammes

L'accroissement du cerveau atteint son summum chez la femme de 16 à 18 et chez l'homme de 19 à 20 ans. Il pèse alors, en moyenne :

Chez la femme . . . .1,75 grammes.

Chez l'homme **(18)** . . 1,400 grammes

Toutes ces données de la physiologie attestent péremptoirement que l'homme et la femme atteignent leur pleine majorité vers 18 à 20 ans.

En vertu du mépris de la chair, qui est le tréfonds de notre morale spiritualiste, l'homme et la femme, quoique équivalents au point de vue physique et moral, sont inégaux en droits.

Cette inégalité de droits des deux sexes est d'autant plus criante que personne ne saurait contester, sans porter un défi au sens commun, que les services que la femme rend à l'humanité n'aient la même importance que ceux rendus par l'homme.

La femme possède l'analogue de tous les organes générateurs de l'homme. Les deux principaux de ces organes, les organes producteurs du germe mâle, ont leurs analogues chez la femme dans les organes producteurs du germe femelle. La science a depuis longtemps rigoureusement démontré qu'ovule et spermatozoïdes se pénètrent de manière à former une substance unique de laquelle se forme ensuite l'embryon. Il ressort de là que l'ovule et les spermatozoïdes ont le même degré d'importance, ce qui établit d'une façon

irréfutable l'équivalence des fonctions génératrices des deux sexes.

L'égalité de l'homme et de la femme ne se borne pas à la reproduction de l'espèce. Elle s'affirme victorieusement aussi au point de vue de la morale, du travail et de l'intelligence.

Quoiqu'en ait pu dire Proudhon sur la vénalité de la femme dans ses rapports avec l'homme, le seul amour maternel, cette seconde matrice protectrice de notre enfance, refait largement l'équilibre. Du reste, la vénalité en amour ne saurait être considérée comme un attribut du caractère féminin, mais uniquement comme une conséquence de son éducation et de la déplorable situation que lui créent les conditions économiques.

C'est également à ces conditions matérielles et spécialement au régime capitaliste, qui voit dans chaque femme une recrue pour la prostitution, qu'il faut imputer son apparente infériorité économique, et non à une incapacité réelle.

On s'accorde généralement à attribuer une certaine supériorité intellectuelle à l'homme. On prétend qu'il possède à un plus haut degré la faculté de raisonner et de réfléchir, et que tout ce qui exige un travail de pensée soutenu soit au-dessus de l'intelligence féminine moyenne.

Même en admettant qu'il en soit ainsi, malgré que la substance cérébrale des deux sexes soit en proportion du volume de leur cerveau respectif, il n'en est pas moins incontestable que le génie intuitif de la femme, qui révèle d'emblée à son esprit certaines vérités que l'homme n'acquiert qu'à la suite de longues méditations, rétablit l'égalité entre eux.

Mais niât-on cette équivalence, fût-il prouvé que nos compagnes et nos mères soient intellectuellement nos inférieures, que cela ne nous donnerait encore aucun droit de les asservir. Les droits qui sont inhérents à la qualité d'être humain ne doivent pas être proportionnés aux capacités. En démocratie quiconque appartient à l'humanité doit avoir les mêmes droits et jouir de la même liberté.

*L'infériorité de la femme n'est ni physiologique ni psychologique, elle est sociale. Son esclavage sexuel détermine seul sa vassalité économique.*

A aucun moment de sa vie, sauf peut-être dans sa vieillesse, la femme n'est libre de sa personne, ne peut, à sa guise, sans que cela lui porte préjudice, disposer de son affection ou de ses charmes, jamais elle n'est au même titre que l'homme maîtresse de ses destinées.

Non seulement la vertu conventionnelle crée deux morales selon le sexe auquel elle s'applique, mais elle établit aussi une classification arbitraire et profondément injuste entre les femmes elles-mêmes.

Celles auxquelles leur tempérament ou leur position permet de rester chastes ou d'en garder les apparences sont cataloguées honnêtes, les autres légères, et, si elles sont pauvres... prostituées.

La même action est jugée d'une façon toute différente selon qu'elle a été commise par un homme ou par une femme.



Pour un homme c'est presque un titre de gloire, dans notre société hypocrite et incohérente, d'avoir une quantité innombrable d'aventures amoureuses ; pour lui l'adultère n'est qu'une peccadille, un passe-temps agréable n'entraînant aucune déchéance, tandis que la femme est considérée comme déshonorée si elle prend un amant et passe presque pour une criminelle si elle ne reste pas fidèle à son époux.

Grâce à la flétrissure des unions libres, la femme est un être mineur, sans volonté propre, dépendant entièrement de l'homme, qui peut, selon sa volonté et sa situation de fortune, la rendre heureuse et estimée ou être la cause, bien malgré lui souvent, de ce qu'on ose encore appeler sa chute et son déshonneur.

Qu'une jeune fille séduite soit épousée par son amant, la société la réhabilite, qu'il l'abandonne, elle demeure méprisée.

Sur toutes ces injustices, qui sont le résultat indéniable de nos conceptions spiritualistes, se greffe, pour la femme pauvre, la menace constante de la prostitution, qui, pareille à une épée de Damoclès, demeure suspendue sur la tête des ouvrières.

Et comment en serait-il autrement dans une société pour laquelle le sexe de la femme représente une valeur vénale qu'elle escompte pour rétribuer son travail, manuel ou intellectuel, d'une façon absolument dérisoire ?

Pour vivre, l'ouvrière est obligée de recourir à l'aide de l'homme.

Si un mari, un amant ou tout autre protecteur lui font défaut, il ne lui reste comme ressource que le suicide ou la prostitution.

Non seulement l'insuffisance de son salaire oblige l'ouvrière à rechercher l'appui de l'homme, mais, privée de tout droit, sa protection est indispensable à sa sécurité personnelle et surtout pour se sauvegarder contre les attentats de la police des mœurs.

La police — on n'insistera jamais assez sur ce crime et cette tare sociale — s'autorise ou est autorisée à s'emparer de toutes les femmes pauvres qui vivent seules afin de fournir des recrues à la prostitution officielle.

Quotidiennement, des filles jeunes et innocentes sont arrêtées à leur sortie du travail ou la nuit dans leurs logements et jetées en prison.

Dans le cas où ces malheureuses ne sont pas réclamées par une personne influente ou qu'elles ne peuvent justifier de ressources suffisantes, elles sont mises de droit sous la surveillance de la police et condamnées à l'enfer de la prostitution.

A tous ces maux et crimes qui étayent la vertu conventionnelle, il importe d'ajouter les avortements et les infanticides.

Les germes de vie étouffés au péril de l'existence de celles qui les portent dans leurs entrailles et les enfants tués par leurs mères affolées sont un réquisitoire sans appel contre le présent ordre de choses.

L'amour de l'enfant est pour la mère un besoin organique et l'infanticide serait une

impossibilité si la société cessait de considérer comme déshonorée la jeune fille qui se donne librement aux plaisirs des sens et si elle assurait indistinctement l'existence de tous les enfants.

---

## II. — *Mariage.*

L'homme et la femme, étant deux êtres équivalents en capacités, devraient être égaux en droits et libres de disposer, à leur gré, de leurs personnes et de leurs affections. Il semble que l'union des sexes ne devrait être que la conséquence d'une attraction mutuelle. Il n'en est rien. La structure économique de la société et le préjugé spiritualiste, qui ont partout opposé des barrières à la liberté individuelle et au bonheur humain, ont garrotté l'amour par le mariage.

Il y a peu de besoins qui demandent plus impérieusement à être satisfaits que l'amour, peu dont la satisfaction imparfaite cause plus de souffrances et soit aussi préjudiciable à notre organisme.

L'amour est à l'instinct génésique ce que le goût est à la faim : une attraction de choix. Il constitue seul en nous le penchant normal qui assure la reproduction de l'espèce dans des conditions favorables.

Si l'homme contracte une union sans amour il s'expose à se reproduire défectueusement, et commet conséquemment une action blâmable. Si au contraire l'amour préside à son union, il obéit à la *sélection naturelle* et fait une action morale.

L'union de l'homme et de la femme devrait donc être exclusivement basée sur l'amour et ne jamais durer plus longtemps que ne dure l'amour réciproque. Dès que l'amour cesse d'un côté, la séparation est non seulement un droit, mais un devoir social, et chacun des amants doit être libre de contracter une union nouvelle.

Besoin physiologique et psychologique, l'amour échappe à toute réglementation. Étant à lui-même sa propre raison, il fait la nique à toutes les lois et n'obéit qu'à sa nature, qui ne connaît ni codes ni conventions sociales.

L'amour varie d'individu à individu et revêt les formes les plus diverses. Changeant ou constant, fantaisiste ou sérieux, selon les tempéraments, il n'est exclusivement ni monogame, ni polygame, ni monoandre, ni polyandre. Il peut se manifester simultanément d'un homme à plusieurs femmes et d'une femme à plusieurs hommes ou se concentrer tout entier sur la même personne. Mais il n'est jamais nécessairement constant, et même, lorsqu'il tend à la fidélité, cette dernière n'est généralement possible qu'après une série de tâtonnements préalables et une cohabitation prolongée des deux amants.

Toutes ces raisons s'accordent pour démontrer qu'on ne saurait, sans crime, faire dépendre l'honorabilité de la femme de sa chasteté et que la pleine et entière liberté sexuelle est indispensable pour assurer le bonheur de l'individu et de l'espèce.

Mais contre la liberté de l'amour et la nature même de l'homme se dresse, embryon de

monarchie et arche sainte de propriété, notre inique constitution familiale et l'horrible institution du mariage.

D'essence indissoluble, le mariage est une association qui engage non seulement les intérêts matériels, mais encore les personnes mêmes des associés.

Irrésiliable à la seule volonté d'un des contractants, le mariage est purement et simplement un esclavage.

Il est le pire des esclavages, car il dispose de l'avenir après avoir enchaîné le présent et projeté son ombre funeste jusque sur les unions libres.

L'institution du mariage est aussi nuisible à l'intérêt des parents qu'à celui des enfants.

En violant les lois de la sélection naturelle, elle attente à la liberté et à la dignité de l'homme et de la femme. En faisant de la paternité douteuse, au lieu de la maternité certaine, le pivot de la famille, elle crée artificiellement trois catégories d'enfants, inégaux en droits, selon qu'ils naissent légitimes, naturels ou adultérins.

Le libre-penseur conscient fait le vide autour des églises, les socialistes et les anarchistes devraient en faire autant pour le mariage et ne contracter que des unions libres. Et si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'homme libre peut parfois être amené, grâce à l'ambient dans lequel il est obligé de vivre, à passer sous les fourches caudines de la loi maritale, que ce soit en révolté. Qu'il n'obéisse au moins à aucune préoccupation d'argent et que cet acte — accompli, par exemple, par un «fils de famille» qui épouse une «prostituée», ou par un homme quelconque, qui convole en justes noces, contre la volonté familiale, avec sa maîtresse — trouve toujours dans son caractère d'irrévérence conventionnelle son explication et son excuse.

Mais quoiqu'il en soit de ces cas exceptionnels qui peuvent, dans les conditions sociales que nous subissons, excuser le fait de se marier, il est indiscutable qu'en principe le mariage constitue toujours, fût-il même contracté par amour, une action souverainement immorale, car au plus haut chef attentatoire à la liberté individuelle.

Pour que l'institution du mariage ne violât pas les lois de la sélection naturelle et qu'elle ne portât pas atteinte à la liberté de l'individu, il faudrait que l'union légale, conclue uniquement par amour, restât, jusqu'à la mort des deux conjoints, conforme à l'esprit qui l'anima au début.

La vie prouve qu'il n'en est pas ainsi.

Le mariage est universellement violé. Sur cent unions légitimes, il n'y en a pas une qui ait eu l'amour pour mobile exclusif et il est douteux qu'on puisse rencontrer, sur mille mariages, un seul, qui après vingt ans ou même dix ans d'existence, ne se soit mis en contradiction flagrante avec la loi qui présida à son union.

En général, les fiancés ne se connaissent que très superficiellement avant de s'unir, ce qui enlève, dès le début, au mariage toute garantie de durée heureuse. Aussi, voyons-nous, tous les jours, que deux personnes, qui s'aimaient en se mariant, arrivent à se détester après avoir vécu quelque temps ensemble.

En outre, les mariages jeunes sont rares. Les conditions économiques empêchent les hommes de convoler, avant 20 ou même 30 ans, d'où accroissement des unions libres et des naissances illégitimes.

La statistique établit que dans tous les pays du monde civilisé il y a accroissement de naissances naturelles et augmentation plus rapide des illégitimes dans les villes que dans les campagnes.

A cette règle générale, l'Angleterre et sa capitale, Londres, sont l'unique exception. La Grande-Bretagne est sous ce rapport relativement aux autres pays ce que la planète Uranus paraît être à ses sœurs du système solaire, un monde renversé (19).

En 1870, l'Angleterre comptait, sur 792,807 naissances, 44,737 naturelles, soit 5,6 % ou 56 ‰.

En 1890 sur 927,062 naissances, 36,814 naturelles seulement, ce qui ne fait plus que 3,9 % ou 39 ‰.

En 1870, il y avait à Londres, sur 113,902 naissances, 4,612 naturelles, soit 4 % ou 40 ‰.

En 1899, Londres n'avait, sur 133,134 naissances, que 4,749 naturelles, soit 3,6 % ou 36 ‰.

Pour la période décennale de 1889-99, la capitale du Royaume-Uni accuse 3,7% comme naissances naturelles, soit 37 ‰.

Partout ailleurs c'est le contraire, partout les naissances naturelles sont en augmentation.

En France on comptait en 1872 sur 966,000 naissances, 69,653 naturelles, soit 7,2 % ou 72 ‰.

En 1900 il y avait, sur 847,627 naissances, 74,970 naturelles, soit 8,8 % ou 88 ‰.

Dans les grandes villes françaises de plus de 100,000 habitants, on comptait, en 1887, 42,600 naissances légitimes et 9,000 naturelles. En 1897, 45,000 légitimes et 10,000 naturelles.

Il y a trente ans, il y avait à Paris, sur 4 naissances, 1 naturelle, soit 25 % ou 250 ‰.

En 1887 on inscrit 42,000 naissances légitimes et 15,000 illégitimes, soit 26,3 % ou 263 ‰.

En 1897, 40,000 légitimes et 15,000 naturelles, soit 27,5 % ou 275 ‰.

En 1900, il est né à Paris 42,542 enfants légitimes et 17,193 naturels, soit 29,41 % ou 294 enfants naturels sur mille naissances.

En Allemagne, le nombre des naissances naturelles est aux légitimes, à peu de chose près, ce qu'il est en France.

L'Empire Allemand comptait, en 1885, 90,97 % de naissances légitimes et 9,03 % de naturelles.

Sur 39 millions d'habitants, il y a eu en France, en 1899, 74,970 naissances naturelles et en Prusse, en 1900, sur 34 millions et demi d'habitants, 93,591.

Dans le premier de ces deux pays, il y a eu 7,179 divorces, dans le second, 4,756.

Nous n'avons pas pu nous procurer la statistique des naissances, de 1900 pour la Saxe et l'Allemagne méridionale, où le nombre des naissances illégitimes est en proportion plus forte qu'en Prusse.

Dans la ville de *Hambourg*, il y avait, en 1870, 11,034 naissances légitimes et 1,228 illégitimes, soit 10 % ou 100 ‰.

En 1900, 20,167 légitimes et 2,813 naturelles, soit 12,34 % ou 123 ‰.

A *Berlin*, il y avait, en 1870, 27,271 naissances légitimes et 4,495 naturelles, soit 14,18 % ou 142 ‰.

En 1900, 43,938 légitimes et 7,720 naturelles, soit 15,3 % ou 153 ‰.

A *Munich*, il y avait, en 1871, 6,299 naissances légitimes et 1,96 naturelles, soit 23,8 % ou 238 ‰.

En 1900, 12,802 légitimes et 4,727 naturelles, soit 27 % ou 270 ‰.

A *Rome*, en Italie, il y avait, en 1871, une naissance naturelle sur sept naissances, soit 14,3 % ou 143 ‰.

Pour les dix dernières années, une sur cinq en moyenne, soit 20 % ou 200 ‰.

Dans la capitale d'Autriche, à *Vienne*, le pourcentage des naissances naturelles était relativement à la totalité des naissances :

De 1870-80, de 41,6 % ou 416 ‰.

De 1880-90, de 43,5 % ou 435 ‰.

De 1890-1900, de 45,2 % ou 452 ‰ **(20)**.

A *Budapest*, capitale de la Hongrie, il y avait, en 1900, 16,656 naissances légitimes et 6,263 naturelles; soit environ 28 % ou 280 ‰.

A *Pétersbourg*, dans la capitale de la Russie, il y avait, en 1870, 14,656 naissances légitimes et 4,916 naissances naturelles; soit 26 % ou 250 ‰.

En 1890, 23,753 légitimes et 8,518 naturelles; soit 27 % ou 270 ‰.

A *Moscou*, il y avait, en 1870, 13,660 naissances légitimes et 3,703 naturelles; soit 21,27 %

ou 213 ‰.

En 1897, 23,487 légitimes et 9,489 naturelles; soit 29,4 % ou 294 ‰.

A *Stockholm*, capitale de la Suède, il y avait, en 1899, 5,267 naissances légitimes et 2,304 naturelles, soit une naissance naturelle sur 3, 26 – 30,7 % ou 307 ‰.

Pour toute la *Suède*, il y avait en 1870, sur 133,034 naissances, 12,858 naturelles, soit 9,7 % ou 97 ‰.

En 1899, sur 137,974 naissances, 15,541 naturelles, soit 11,25 % ou 112 ‰.

Au *Portugal*, il y avait en 1897, sur 160.436 naissances, 20,196 illégitimes, soit 12,6 % ou 126 ‰.

Depuis vingt ans, la démographie de *Lisbonne* accuse la progression suivante dans la natalité illégitime de la capitale lusitanienne :

En 1881, 3,425 naissances légitimes, 1,457 naturelles, soit 29,85 % d'illégitimes ou 298 ‰.

En 1885, 3,413 naissances légitimes, 1,570 naturelles, soit 31,54 % d'illégitimes ou 315 ‰.

En 1888, 4,973 légitimes, 2,344 naturelles, soit 31,9 % d'illégitimes ou 319 ‰.

En 1900, 6,130 légitimes, 3,208 naturelles, soit 34, 24 % d'illégitimes ou 324 ‰.

A *Rio de Janeiro*, capitale des États-Unis du Brésil, il y a eu en 1895, sur 17,529 naissances, 4,447 naturelles, soit 25,64 % ou 256 ‰.

Le dernier recensement accuse pour l'île de *Cuba* 246,351 couples mariés et 131,787 unions libres officiellement enregistrées, soit une union libre sur 2,71 mariages ou 36,9 %.

A *Puerto-Rico* (953.143 habitants), il y a 158,570 couples mariés et 84,241 (amancebados) unions libres, officiellement enregistrées, soit une union libre sur 2,88 mariages ou 33,7 %. Parmi la population exclusivement blanche le recensement de 1900 a relevé 110,208 couples mariés et 40,593 unions libres, soit 27 %.

De *Chicago* (Illinois, États-Unis d'Amérique), nous avons reçu, au sujet des naissances légitimes et naturelles, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de traduire littéralement:

-----

Département of Health

Arthur R. REYNOLDS. M. D.  
comiss: of health

Chicago, 23 avril 1902.

» Cher Monsieur,

» Votre lettre du 6 avril au maire Harisson de Chicago, demandant à savoir le nombre des naissances légitimes et illégitimes de Chicago pour l'année 1870 et également pour l'année 1900, m'a été communiqué pour répondre.

» Nous n'avons jamais eu que des rapports incomplets sur les naissances de cette ville. *Aucune distinction n'a jamais été faite entre les naissances légitimes et illégitimes.*

» Nos rapports pour 1870 et 1871 ont été détruits par le grand incendie d'octobre 1871.

» En 1869 il a été enregistré 7,955 naissances, en 1872, 8,167, en 1900, 29.568.

» Bien sincèrement à vous.

Arthur R. REYNOLDS. M. D.

« Commissioner of health. »

-----

Ce qui ressort à l'évidence de toutes ces données de la statistique, c'est que les «faux ménages» et les naissances naturelles augmentent d'année en année dans des proportions relativement bien supérieures à l'accroissement de la population. Malgré toutes les entraves que le préjugé spiritualiste et la subordination économique de la femme apportent à l'amour, l'union libre, qui répond à la marche du progrès social, s'affirme victorieusement. Ce résultat si appréciable, est dû, en même temps qu'à l'affaiblissement du sentiment religieux, surtout au fait que dans les pays à production capitaliste la femme est de plus en plus entraînée dans le courant de la vie économique, qui, par la force des choses, l'émancipe de la tutelle familiale et tend à la rendre l'égale de l'homme devant le travail.

Thèse générale aussi, ce qu'on appelle mariage d'amour est un anachronisme. L'amour n'a pas besoin de sanction légale et s'étirole vite sous l'étreinte des lois (21). Ce qui prévaut dans la formation de toutes les unions légitimes ce sont, presque exclusivement, des questions d'intérêts, de position, souvent des louches spéculations financières. Ainsi dépouillé de son masque de bienséance et de fausse vertu, l'institution du mariage nous apparaît enfin pour ce qu'elle est en réalité, une forme de propriété et de prostitution et la pire de toutes : la prostitution sanctifiée par l'Église et patentée par l'État.

Le divorce que la plupart des États ont inscrit dans leurs codes avec l'intention louable de remédier aux souffrances domestiques et d'assainir le mariage, ne saurait être qu'un expédient sans portée.

Par le fait que le divorce est *conditionnel* et qu'il est subordonné à des cas déterminés, tels que l'adultère, les sévices graves, la condamnation d'un des conjoints à une peine afflictive ou infamante, etc., etc. — et qu'il ne s'obtient que par un jugement, c'est-à-dire par l'intervention d'un tribunal, qui peut l'accorder ou le rejeter, il n'est en pratique, pour la plupart des intéressés, qu'un droit illusoire,

Les griefs, qui existent entre les conjoints, mal unis, sont en général d'une nature si délicate qu'ils échappent à la compétence du juge. Du domaine exclusif de la vie privée, intime, le grand jour des débats publics leur répugne. Devant l'éventualité d'être obligé, pour obtenir le divorce, de raconter à un tiers, et quel tiers — le juge ! — des choses qui ne

relèvent que de sa conscience, la femme surtout hésitera. Elle préférera, quatre vingt-dix-neuf fois sur cent, vider la coupe de l'amertume conjugale jusqu'à la lie que de s'exposer à subir le préjudice qu'entraîne presque toujours, pour elle un procès de ce genre.

*Le divorce par consentement mutuel, que revendiquent avec insistance certains hommes politiques, ne serait qu'une insignifiante concession au sens commun. Pour deux époux, qui sont tous les deux bien décidés à divorcer, il est, même avec la législation actuelle, possible — ne fût-ce qu'en simulant l'adultère — d'arriver au résultat désiré.*

Reste l'éventualité du *divorce libre et volontaire*.

Sous la pression de la partie éclairée de l'opinion publique, des hommes de grande valeur, entre autres, Naquet en France et Bebel en Allemagne, font depuis longtemps une propagande active pour élargir et transformer le divorce, «historique et juridique» en divorce libre et volontaire.

L'idée du divorce libre et volontaire s'inspire des principes humanitaires de 1792 et consiste à rendre possible la rupture légale du mariage *sans jugement*, pour simple incompatibilité de caractère, à la volonté *d'un seul conjoint*.

Le divorce, ainsi compris, constituerait un progrès appréciable.

Devenu volontaire et n'étant plus soumis au jugement d'un tribunal ni à aucune restriction légale, il relâcherait *de jure* considérablement les chaînes du mariage, mais, pratiquement, les époux ne seraient encore que trop rarement en état de profiter d'une aussi bonne aubaine.

La racine du mal est plus profonde, l'institution du mariage trop étroitement liée aux conditions économiques qu'a créées le régime de la propriété privée, pour que le divorce, même libre et volontaire, puisse suffire à lui enlever son caractère d'opprobre et de tyrannie.

Par le fait que l'éducation des enfants, au lieu d'être sociale, est encore, plus ou moins, abandonnée aux seules ressources et au bon plaisir de la famille dont le père est le chef et que, dans la majorité des cas, le mari est le seul soutien de la femme, le divorce libre risque lui aussi, de n'être qu'une demi-mesure. Pour que le divorce puisse *effectivement* être volontaire et transformer le mariage en union libre, il faudrait *que la femme devienne économiquement l'égale de l'homme et que l'éducation des enfants incombe à la société*.

Les partisans du mariage arrivés à bout d'arguments invoquent constamment en sa faveur l'intérêt supérieur des enfants qu'ils nous présentent comme indissolublement lié à son maintien.

C'est là une erreur absolue.

Loin d'être une garantie pour les enfants, son existence constitue au contraire un obstacle de premier ordre à leurs droits égaux.



En faisant de la paternité douteuse, au lieu de la maternité certaine, le pivot de la famille, l'institution du mariage crée artificiellement trois catégories d'enfants, inégaux en droits, selon que le hasard les fasse naître légitimes, naturels ou adultérins.

Seuls les *enfants légitimes* héritent de leur père et jouissent, comme tels, de tous les avantages que leur famille peut leur procurer.

La situation des *enfants illégitimes*, c'est-à-dire des enfants nés d'un homme et d'une femme non mariés entre eux et non mariés en dehors, se règle d'après celle de leur mère et est généralement déplorable.

Le père d'un enfant naturel n'est pas tenu par la loi à pourvoir à ses besoins. S'il reconnaît ses enfants naturels, — et il y a des pays, comme la Russie, où la loi ne lui donne même pas ce droit ! — et qu'ils ne soient en concurrence avec aucun enfant légitime, ils ont les mêmes droits qu'eux. Dans le cas contraire, ils n'ont plus droit, en France, qu'à la moitié de ce qu'ils auraient eu s'ils étaient légitimes.

Cette criante injustice qui frappe les enfants naturels n'est nullement accidentelle. L'infériorité sociale que le code leur assigne est étroitement liée au maintien du mariage. En disqualifiant les enfants nés en dehors du mariage, la société a voulu garantir l'existence de cette institution. Le châtement qu'elle inflige aux enfants issus de l'union libre est par conséquent une mauvaise action voulue, un crime social prémédité.

Quant aux *enfants adultérins*, la situation, qui leur est faite par le mariage, se retourne dans sa souveraine injustice aussi bien contre l'enfant que contre le mari.

Que le mari soit en état de prouver — ce qui ne saurait être qu'extrêmement rare — que l'enfant de son épouse n'est pas de lui, la loi lui donne le droit de ne pas le reconnaître. Dans ce cas, il est, sans doute, dispensé de l'obligation de subvenir aux besoins de l'enfant de sa femme, mais l'enfant qui ne devrait pas être rendu responsable des actions de sa mère, est un paria. Si au contraire le mari reconnaît l'enfant adultérin de sa femme, l'injustice ne frappe plus l'enfant, mais le mari.

A toutes ces souffrances, à toutes ces injustices, à tous ces crimes qu'engendre le mariage le remède unique est dans l'union libre et la socialisation de l'éducation, qui permettraient facilement de substituer, dans l'intérêt de tous, à la paternité douteuse, pivot de la vieille et despotique organisation familiale, la maternité certaine comme centre d'attraction naturel du nouveau groupe affectif.

---

### **III. — Famille et Éducation.**

La famille, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est nullement une institution physiologiquement basée sur la nature de l'humanité comme il pourrait paraître à une critique superficielle des phénomènes sociaux.

Un coup d'œil dans l'histoire nous montre que les variations apportées à la constitution de la famille ont été dépendantes des conditions de propriété.

Les plus anciennes traditions historiques que nous possédons démontrent à l'évidence qu'à l'état primitif elle fut imposée par le despotisme brutal.

Dans un temps, où la force était la norme incontestée du droit, la femme, ne pouvant suffire seule à ses besoins et à ceux de son enfant, ni se défendre contre les agressions de l'ennemi extérieur, alors très réel, se vit contrainte à se placer sous la protection de l'homme et à se soumettre à sa volonté.

Il est évident que dans une société établie sur ces bases, l'union libre de l'homme et de la femme, fondée sur l'égalité réciproque, ne pouvait avoir lieu.

La force, qui dominait en souveraine toutes les relations de cette époque, devait nécessairement aussi mettre son empreinte sur la vie familiale.

*La femme échut au pouvoir discrétionnaire du mari, l'enfant à l'autorité paternelle.*

Cette formation autocratique et patriarcale de la famille fut l'embryon de la *Monarchie*.

Dans les groupes unis, pour se défendre contre les attaques de l'ennemi, le chef de famille, qui se distinguait par sa force physique et par sa ruse, s'emparait de la domination sur toute la tribu.

Dans les siècles moins reculés, en Égypte et en Judée, la famille perd peu de son caractère tyrannique. Chez les Romains le père avait le droit de disposer, sans restriction, de la vie de ses enfants. Le moyen-âge punissait encore l'adultère de la femme par la fustigation publique.

Ces faits attestent de combien l'autorité familiale s'est détendue depuis ces temps lointains. Ils prouvent aussi, et bien clairement, que la société et la famille sont dans des rapports inverses et que cette dernière est appelée à diminuer en raison de la marche ascendante de l'humanité.

Visiblement l'institution de la famille se transforme et se désagrège depuis la Révolution française et tout paraît indiquer que finalement elle arrivera à zéro.

Cette constatation n'infirmé cependant en rien son utilité dans le passé.

A l'aurore de l'humanité elle était une fatalité, une nécessité pour la femme et les enfants, leur seule défense contre les agressions ennemies. Pendant des milliers d'années elle a été aussi le seul intermédiaire de la civilisation.

Mais ces temps-là sont irrévocablement passés.

Non seulement les hostilités de famille à famille ont disparu, mais même les guerres des communes ne sont plus pour nous qu'une réminiscence historique du moyen-âge.

Depuis longtemps la famille a cessé d'être l'intermédiaire des progrès sociaux.

Les écoles, les universités, les académies, les moyens rapides de transport et de locomotion, etc., etc., sont des auxiliaires plus sûrs et plus puissants pour véhiculer la

civilisation que la tradition. Le progrès ne s'accomplit plus familialement, mais socialement.

*Quoique les principaux motifs qui nécessitèrent l'institution de la famille,— c'est-à-dire la protection de la femme contre les agressions extérieures et la transmission du progrès par la tradition — aient disparu, elle a continué néanmoins, jusqu'à nos jours, à subsister dans son esprit, bien que la forme primitive en soit changée. Cette survie tient surtout à la subordination économique de la femme ainsi qu'à l'abandon de l'éducation des enfants au bon vouloir et aux seules ressources des parents.*

A l'époque actuelle, la conservation de notre constitution familiale, tout-à-fait monarchique, est un anachronisme.

Comme toute chose qui s'est survécue, elle est un obstacle considérable au développement progressif de l'humanité. Loin d'être une force motrice du progrès comme aux siècles antérieurs, elle contribue, au contraire, à entraver la destruction des traditions hostiles à l'évolution intellectuelle et morale.

Chaque être humain a droit au développement intégral de sa personnalité ; y mettre obstacle est un crime dont le châtement rejaillit sur la société entière.

La famille est un des principaux obstacles au développement de tous les hommes, car elle empêche la classification naturelle des individus selon leurs capacités et leurs aptitudes.

La plupart des pères de famille ne possèdent ni les capacités intellectuelles ni les moyens suffisants pour donner à leurs enfants l'éducation qui leur est propre. On peut avoir l'esprit bien cultivé et ne pas être à même de se vouer à l'éducation de ses enfants. Un homme, pour aussi instruit qu'il soit, n'est pas nécessairement un bon pédagogue.

Il est en outre incontestable qu'un homme riche fera de son mieux pour ouvrir à son fils une carrière lucrative sans trop se soucier si ce fils possède les qualités requises à une telle position. Par contre, le père prolétaire est forcé de faire apprendre au sien le premier métier venu qui le mette en état de gagner sa vie, même si ce fils était exceptionnellement doué et capable de rendre par ses études de réels services à l'humanité.

Il y a antinomie entre l'instruction intégrale et notre constitution familiale. Même la modeste école obligatoire et gratuite de nos jours est, en régime capitaliste, une injustice de plus envers le père de famille pauvre, puisque la fréquentation obligatoire de l'école par ses enfants lui enlève une source de subsistance en privant le ménage ouvrier du gain des petits.

La classification irrationnelle des aptitudes, causée par l'institution de la famille se fait au détriment de l'individu et de la société, car elle assigne, le plus souvent, aux hommes un champ d'activité, qui ne correspond pas à leur nature.

De là perte sèche pour la pensée et la production industrielle et rupture d'équilibre social.

Des milliers et des milliers de talents et de génies qui s'étiolent de nos jours ou sont étouffés par l'éducation familiale ne demandent qu'à éclore.

Seule la socialisation de l'éducation peut appeler à la vie en confiant la fonction délicate d'éducateur à *des hommes et des femmes de vocation*, dont les aptitudes intellectuelles et morales soient à la hauteur de cette grande mission.

Ainsi soustraite au hasard familial, sans que la moindre atteinte soit portée aux affinités naturelles, le pain du corps et de l'esprit pourra intégralement être assuré à tous les enfants.

---

#### **IV. — Conclusion.**

La monarchie, cette vieille honte humaine qui date de l'anthropophagie, a pour emblème un aigle.

Deux fois au siècle dernier, au commencement avec Bonaparte, dans la seconde moitié avec Bismarck, le soleil de la liberté, qui s'était levé sur le monde avec la Révolution française, a paru être à jamais éclipsé par l'ombre épaisse de ses ailes noires.

Le Socialisme révolutionnaire a mis du plomb sous l'aile de l'oiseau de proie et paralysé son vol fratricide.

En France, la Commune lui a fait prendre la fuite.

Mais la charogne et la vermine, dont se repaît l'aigle monarchique et sans lesquelles il ne saurait vivre, continuent à s'alimenter du marécage capitaliste, source de la misère et de la pourriture sociale.

Le *servum pecus* humain, dont le cerveau a été séculièrement déformé par L'Église et l'échine meurtrie sous les lanières de l'Autorité, est encore la proie facile de tous les mystificateurs.

Ceux qui demandent un roi ou un gouvernement fort dans l'espoir d'une amélioration matérielle, ceux qui hurlent patriotiquement la guerre, se font, par instinct atavique, les complices de la police en lui prêtant main forte dans ses chasses à l'homme, ou qui, par leurs coassements infâmes, se constituent gratuitement les aides-bourreaux, comme c'était le cas avec Dreyfus et récemment encore avec Brière, sont le poids-mort de la société qui se porte invariablement du côté des contempteurs des faibles et des vaincus.

C'est sur cette masse abrutie, sans conviction et sans idéal, que spéculent les politiciens. C'est elle que visent leurs boniments électoraux, leurs réformes pour rire et leurs faux patriotiques.

C'est l'avachissement et l'incommensurable bêtise de cette tourbe qui rend possibles les guerres de conquête, les expéditions coloniales, le chantage religieux, les turpitudes de la Justice et les crimes de la police.

C'est également dans cette masse inerte, qui fait tampon dans la lutte que le prolétariat conscient livre à la bourgeoisie, qu'est l'explication de la tristesse du présent et de

l'incertitude de l'avenir. Là est aussi la clef de ce point d'interrogation terrible, de cette énigme angoissante d'une société, marquée par la mort, et qui continue à se survivre dans l'attente que la société nouvelle, dont elle est grosse, sache se dégager de sa chrysalide.

Mais heureusement le temps, «ténébreuse abeille, qui fait du bonheur avec nos maux,» conspire pour nous. La concentration capitaliste, qui atteint sa plus haute expression dans les trusts américains, le réveil de la classe ouvrière, sa perception toujours plus nette de la question économique, son esprit de solidarité internationale, les grèves, dont les cercles vont sans cesse en s'élargissant, l'état de révolte latent et anonyme dans lequel se trouve l'Espagne populaire vis-à-vis de l'Église catholique et du patronat, le nationalisme, réceptacle de toutes les turpitudes monarchiennes, enfin dévoilé, et la faillite frauduleuse de tous les opportunistes en France, le développement colossal de l'industrie en Allemagne et l'intense propagande socialiste faite dans ce pays depuis trente ans, la jonction des intellectuels et des ouvriers en Russie, leurs tentatives héroïques d'insurrection et le mouvement de la Belgique et de la Suède ouvrières pour la conquête de l'égalité politique sont, avec la mort intentionnellement prématurée d'un certain nombre de chefs d'État et de leurs suppôts, les prodromes de l'inévitable Révolution sociale.

Il n'appartient à personne ni de préciser l'heure ni de tracer de programme à la prochaine Révolution qui sera l'aboutissant fatal de l'évolution économique et de la pensée matérialiste du dix-neuvième siècle.

Tout ce que nous pouvons dès maintenant affirmer avec certitude, c'est que l'action révolutionnaire sera nécessairement appelée à porter simultanément ses coups de hache sur l'ensemble des institutions de la société actuelle.

Pour que l'expropriation capitaliste et l'organisation de la production communiste sur la base de *l'équivalence des fonctions* puisse s'effectuer pleinement, il est indispensable que *l'Armée, l'Église* et la *Magistrature* disparaissent dans la tourmente révolutionnaire.

L'énorme dépense que nécessite ce service répressif de la bourgeoisie pourra, avec les ressources qui sont actuellement distraites au travail par le paiement de la rente, être intégralement utilisée, dès le lendemain de la victoire populaire, pour la *Socialisation de l'Éducation* et la *Retraite ouvrière*.

L'éducation intégrale et professionnelle, *donnée indistinctement à tous jusqu'à l'âge de 18 ans*, et la retraite assurée à tous les travailleurs à *partir de 50*, en attendant que l'épanouissement du communisme libertaire rende superflue cette mesure transitoire, rallieront à la cause de la Révolution prolétarienne ces couches profondes de la population, qui, jusqu'ici, ont toujours fait pencher la balance sociale du côté de la routine, c'est-à-dire du privilège et de la tyrannie.

Résolument la révolution prochaine portera aussi la pioche dans l'institution religio-monarchique du mariage, en hâtant par des mesures libératrices le processus de décomposition de la famille actuelle.

Par la *suppression de la police de mœurs*, legs ignominieux d'un autre âge, elle affranchira à jamais la femme de la menace du plus monstrueux esclavage et la société de sa tare la plus honteuse.

*En enlevant aux parents et ascendants le droit barbare d'intervention dans les affaires de cœur de leurs enfants et en dépouillant le mariage des privilèges qu'il procure dans la société actuelle aux époux sur les amants, elle libérera l'amour au grand avantage de la sélection naturelle et de l'espèce humaine.*

En prenant avec précaution les mesures voulues pour que *l'état civil des enfants puisse se régler d'après la mère*, la Révolution pourra enfin résoudre dans le sens de la justice le dilemme, insoluble avec la famille actuelle, de l'égalité de tous les enfants.

Par le fait que 30 pour 100 des naissances des villes les plus importantes sont des naissances dites naturelles et que l'état civil réglé d'après la mère, devenue le centre du nouveau groupe affectif, obvie pour le père aux conséquences fâcheuses de l'infidélité de la femme, cette transformation radicale, si logique et si conforme à la nature, est assurée de rencontrer, dans un milieu communiste, l'assentiment général.

Grâce à l'abolition de la possession privée des moyens de production, les difficultés, qui paraissent insurmontables aujourd'hui pour en finir définitivement avec le mariage et la famille légale, dont l'existence est liée à la propriété particulière, ne sauraient être qu'insignifiantes.

Dès que le mariage cessera d'être un monopole pour mettre des enfants au monde, même les gens les plus assujettis aux préjugés, préféreront contracter des unions libres que de se soumettre à un joug qui n'aura davantage ni pour eux ni pour leurs enfants.

L'organisation communiste de la société, en consacrant l'égalité économique de tous les individus, enlèvera de prime abord à *la famille son caractère capitaliste et à la prostitution sa raison d'être*.

Seuls l'amitié ou l'amour présideront à la formation des groupements par affinité. De même que les parents et les enfants ne vivront ensemble qu'à condition d'un attachement mutuel, l'homme et la femme n'obéiront dans leurs liaisons, passagères ou durables, qu'à des mobiles d'attraction réciproque.

La socialisation de l'éducation formera pour la Liberté et l'Égalité les jeunes générations qu'elle initiera à la vie. En combinant sagement les travaux manuels avec les travaux intellectuels, en élevant les deux sexes ensemble, l'un pour l'autre et non plus dans une séparation claustrale et en proscrivant de l'éducation *toute peine et tout châtement*, le vieux fond d'esclavagisme atavique, qui sommeille encore dans les meilleurs d'entre nous, tendra peu à peu à disparaître.

L'humanité, délivrée des dieux et des rois, de la servitude économique et de la contrainte morale, sera enfin arrivée, dans sa marche en spirale, au point qui correspond, sur sa courbe élargie, au communisme de sa préhistoire.

Nous serons alors au zénith de nos destinées.

Riches de l'expérience de tout notre passé et maîtres de la planète, dont nous sommes issus, ce qui n'avait été, pendant les dures étapes de notre marche ascendante, qu'un rêve mystique ou une aspiration confuse, sera devenu réalité féconde et bienfaitante.

L'abondance régnera dans l'égalité économique, l'équilibre dans la liberté passionnelle et l'homme, réconcilié avec la nature et désormais heureux, continuera à s'élever, toujours plus haut, vers les régions sereines de l'inextinguible lumière.

19 juin 1902.

---

## NOTES

(1) *The Statesman's Year Book* de 1901. 1 acre = 40 ares 17 centiares ou environ 4/10 d'hectare.

(2) Sorte de cabane misérable, construite en bois et recouverte généralement d'un toit de chaume.

(3) *La Question agraire*, pages 229 et 230.

(4) Un acre = 40 ares 17 centiares, ce qui égale environ 4/10 d'hectare.

(5) *Domesday returns*.

(6) Le mille anglais = 1609 mètres.

(7) *Skilfullness*, savoir-faire.

(8) Thomas. G. Sherman dans le Forum.

(9) Pour édifier nos lecteurs sur l'immense richesse des ploutocrates américains ainsi que sur les sentiments «républicains» des bourgeois du Nouveau-Monde, nous reproduisons le passage suivant que le journal *Le Temps*, du 28 février 1902, publie sur la réception du prince Henri de Prusse aux États-Unis : «A midi, écrit l'organe de la haute bourgeoisie parisienne, le prince Henri de Prusse s'est rendu, avec une escorte de cavalerie, au restaurant Sherry où il était l'hôte des rois et princes du dollar. Ce repas, un des plus somptueux qui se soient vus — on prétendait qu'il coûterait trois cent mille francs — a été servi dans la salle de danse où cent quarante convives, représentant la haute finance, le commerce et l'industrie, et «valant» comme on dit là-bas, une dizaine de milliards, ont pris place à une douzaine de tables disposées en croissant, magnifiquement décorées de guirlandes de roses et d'orchidées. La salle était transformée en une superbe serre où des cages pleines d'oiseaux avaient été distribuées de place en place.  
» Parmi les assistants on remarquait : M. Pierpont Morgan, le «roi des trusts», M. Edison. M. Schwab, directeur du trust des aciers, l'ambassadeur d'Allemagne, le maire de New-York, etc., etc.»

(10) Dictionnaire du Commerce, publié sous la direction d'Yves Guyot et A. Raffalovitch, pages 1566 et 1567.

(11) Le bénéfice *net* du *trust de l'acier* s'est élevé, pour le mois d'août 1902, à la somme fabuleuse de 13 millions de dollars, soit environ 65 millions de francs.

(12) Elisée Reclus, *Produits de l'Industrie*.

(13) 1 dollar = 5 fr. 15 cent.

(14) *Journal de la Société de Statistique*. Janvier 1900.



(15) Traduction libre du vers de Gœthe :

*Natur ist weder Kern noch Schale,  
Alles ist sie nit Einemale.*

(16) Nous ne mentionnons pas les unions polyandres «légitimes,» car elle n'existent qu'à l'état d'infinie exception. La polyandrie ne se rencontre que parmi les habitants des montagnes du Thibet, chez les Garras à la frontière indo-chinoise, chez les Baigas à Godwana, chez les Nairs dans l'extrême sud de l'Inde et probablement aussi chez les Aléoutes.

(17) En Espagne la loi fixe à 16 ans la majorité pour les rois.

(18) Le cerveau de Tourguénev pesait 2,120 grammes, celui de Gambetta seulement 1,160 grammes.

(19) Disons pour expliquer en partie cette anomalie qu'aussi bien l'absence du service militaire obligatoire que la possibilité légale de se marier avant 21 ans sans le consentement des parents diminuent dans les pays anglo-saxons, en favorisant les mariages jeunes, les naissances illégitimes. Comme dans la Rome antique et au Mexique de nos jours la loi anglaise permet le mariage pour les filles à partir de 12, pour les garçons à partir de 14 ans révolus. Le dernier recensement accuse pour l'Angleterre 56,000 et pour Londres 13.000 personnes mariées avant l'âge de vingt ans.

(20) Sans l'énorme banlieue que les recensements officiels ont depuis 1890 englobée dans celui de la ville proprement dite. A Londres où la loi permet aux jeunes gens de se marier, dès leur puberté, sans consentement aucun, la natalité dite illégitime atteint à peine 4 %, tandis qu'à Vienne, où il faut avoir 24 ans révolus pour contracter mariage contre la volonté des ascendants, elle dépasse et de beaucoup 40 %.

(21) A ce sujet Charles Malato écrit dans son volume *la Philosophie de l'Anarchie*, page 57: « La comparution devant un étranger qui prononce votre enchaînement n'est qu'une formalité accessoire, Variant selon les peuples, selon les temps et les lieux, instituée pour garantir un contrat d'intérêts. Dans une société communiste, où il n'y aura pas de privilégiés, il sera tout naturel de renoncer à l'indécente intrusion d'un tiers dans un acte que l'homme et la femme seraient portés par eux-mêmes à entourer d'un doux mystère. A une époque où le sentiment se confondait avec la foi, on pouvait admettre l'intervention du prêtre appelant sur les deux époux la bénédiction du ciel ; aujourd'hui que l'Etat — cette Église laïque — a chassé l'Église chrétienne, c'est l'article 212 du Code civil qui préside aux palpitations du cœur, aux troubles du marié, aux rougeurs de la jeune vierge. Au fond, rien n'est plus contraire à la pudeur que cette déclaration d'un acte physiologique à accomplir faite à un indifférent qui vous immatricule sur un gros livre. L'union libre implique l'égalité de l'homme et de la femme; l'union légale, au contraire, ne délivre la jeune fille, même majeure, de la tutelle de sa famille que pour la soumettre au despotisme de son mari. Malheur à celle dont la bonne foi aura été surprise, qui aura épousé un brutal ou un débauché ; la loi est formelle : «La femme doit suivre son mari partout où il résidera.» Ruinée, maltraitée, elle ne pourra quitter le domicile *conjugal* tant que la justice (!) après beaucoup de lenteurs et beaucoup de frais, ne lui aura pas octroyé le divorce ou la séparation.

Comme conséquence, la femme, annihilée par la loi, livrée par un code d'un autre âge au bon plaisir du mari, cherche à lutter contre la force par la ruse, elle devient astucieuse, revêche, souvent perfide. Dans cet état d'antagonisme ouvert ou latent, elle se dépouille de tout ce qui fait le charme de son sexe.

La raison et la dignité sont pour l'union libre ; bien mieux que le mariage légal, elle entretient l'affection et réveille l'amour. De tous temps le sentiment humain, plus fort que les préjugés, n'a-t il pas chéri ces types d'amoureux illégitimes transmis par l'histoire ou créés par la légende : Léandre et Héro, Abélard et Héloïse, Paul et Françoise de Rimini? Quel honnête ménage de bourgeois excita jamais l'attendrissement qu'inspira le roman de l'abbé Prevost: Des Grieux et sa Manon Lescaut, tous deux si vicieux, si névrosés, mais ayant au cœur la flamme vivante de l'amour ? Et Faust et Marguerite ?»

---

---

## APPENDICE

---

### DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN PROPOSÉE PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE

«Les représentants du peuple français, réunis en Convention Nationale, reconnaissent que les lois humaines, qui ne découlent point des lois éternelles de justice, ne sont que des attentats de l'ignorance et du despotisme contre l'humanité ; convaincus que l'oubli et le mépris des droits naturels de l'homme sont les seules causes des crimes et des malheurs du monde, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, ces droits sacrés et inaliénables, afin que tous les citoyens, pouvant comparer sans cesse les actes du gouvernement avec le but de toute institution sociale, ne se laissent jamais opprimer et avilir par la tyrannie ; afin que le peuple ait toujours devant les yeux les bases de sa liberté et de son bonheur, le magistrat, la règle de ses devoirs, le législateur l'objet de sa mission.

» En conséquence. la Convention Nationale proclame à la face de l'univers et sous les yeux du législateur immortel, la déclaration suivante des droits de l'homme et du citoyen.

#### ARTICLE PREMIER

Le but de toute association politique est le maintien des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et le développement de toutes ses facultés.

#### ART. 2.

Les principaux droits de l'homme sont ceux de *pourvoir à la conservation de l'existence et de la liberté.*

#### ART. 3.

Ces droits appartiennent également à tous les hommes, quelle que soit la différence de leurs forces physiques et morales.

L'égalité des droits est établie par la nature ; la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force qui la rend illusoire.

#### ART. 4.

La liberté est le pouvoir, qui appartient à l'homme, d'exercer à son gré toutes ses facultés ; elle a la justice pour règle, les droits d'autrui pour bornes, la nature pour principe, et la loi pour sauvegarde.

**ART. 5.**

Le droit de s'assembler paisiblement, le droit de manifester ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de tout autre manière, sont des conséquences si nécessaires du principe de la liberté de l'homme, que la nécessité de les énoncer suppose ou la présence, ou le souvenir récent du despotisme.

**ART. 6.**

La propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer à son gré de *la portion de bien qui lui est garantie par la loi.*

**ART. 7.**

Le droit de propriété est borné comme tous les autres par l'obligation de respecter les droits d'autrui.

**ART. 8.**

Il ne peut préjudicier ni à la sûreté, ni à la liberté, ni à l'existence, ni à la propriété de nos semblables.

**ART. 9.**

Tout trafic qui viole ce principe est essentiellement illicite et immoral.

**ART. 10.**

*La société est obligée de pourvoir à la subsistance de tous ses membres, soit en leur procurant du travail. soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.*

**ART. 11.**

Les secours indispensables à celui qui manque du nécessaire sont une dette de celui qui possède le superflu. Il appartient à la loi de déterminer la manière dont cette dette doit être acquittée..

**ART. 12.**

Les citoyens, dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance, sont dispensés de contribuer aux dépenses publiques ; les autres doivent les supporter *progressivement* selon l'étendue de leur fortune.

**ART. 13.**

La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique, et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens.

**ART. 14.**

*Le peuple est le souverain ; le gouvernement est son ouvrage et sa propriété ; les fonctionnaires publics sont ses commis.  
Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires.*

**ART. 15.**

La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple.

**ART. 16.**

La loi doit être égale pour tous.

**ART. 17.**

La loi ne peut défendre que ce qui est nuisible à la société ; elle ne peut ordonner que ce qui lui est utile.

**ART. 18.**

Toute loi qui viole les droits imprescriptibles de l'homme, est essentiellement injuste et tyrannique ; elle n'est point une loi.

**ART. 19.**

Dans tout état libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'autorité de ceux qui gouvernent.

Toute institution qui ne suppose pas le peuple bon et le magistrat *corruptible* est vicieuse.

**ART. 20.**

Aucune portion du peuple ne peut exercer la puissance du peuple entier ; mais le vœu qu'elle exprime doit être respecté comme le vœu d'une portion du peuple, qui doit concourir à former la volonté générale. Chaque section du souverain assemblé, doit jouir du droit d'exprimer sa volonté avec une entière liberté ; elle est essentiellement indépendante de toutes les autorités constituées, et maîtresse de régler sa police et ses délibérations.

**ART. 21.**

Tous les citoyens sont admissibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune autre distinction que celle des vertus et des talents, sans aucun autre titre que la confiance du peuple.

**ART. 22.**

Tous les citoyens ont un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi.

**ART. 23.**

Pour que ces droits ne soient point illusoires et l'égalité chimérique, la société doit salarier les fonctionnaires publics, et faire en sorte que les citoyens qui vivent de leur travail, puissent assister aux assemblées publiques où la loi les appelle, sans compromettre leur existence ni celle de leur famille.

**ART. 24.**

Tout citoyen doit obéir religieusement aux magistrats et aux agents du gouvernement, lorsqu'ils sont les organes ou les exécuteurs de la loi.

**ART. 25.**

Mais tout acte contre la liberté, contre la sûreté ou contre la propriété d'un homme, exercé par qui que ce soit, même au nom de la loi, hors des cas déterminés par elle et des formes qu'elle prescrit, est arbitraire et nul ; le respect même de la loi défend de s'y soumettre; et si on veut l'exécuter par la violence, il est permis de le repousser par la force.

**ART. 26.**

Le droit de présenter des pétitions aux dépositaires de l'autorité publique appartient à tout individu. Ceux à qui elles sont adressées, doivent statuer sur les points qui en font l'objet ; mais ils ne peuvent jamais ni en interdire, ni en restreindre, ni en condamner l'exercice.

**ART. 27.**

La résistance à l'oppression est la conséquence des autres droits de l'homme et du citoyen.

**ART. 28.**

Il y a oppression contre le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé.  
Il y a oppression contre chaque membre du corps social, lorsque le corps social est opprimé.

**ART. 29.**

Lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

**ART. 30.**

Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il rentre dans le droit naturel de défendre lui-même tous ses droits.

**ART. 31.**

Dans l'un et l'autre cas, assujettir à des formes légales la résistance à l'oppression, est le dernier raffinement de la tyrannie.

**ART. 32.**

Les fonctions publiques ne peuvent être considérées comme des distinctions ni comme des récompenses, mais comme des devoirs publics.

**ART. 33.**

Les délits des mandataires du peuple doivent être sévèrement et rapidement punis. Nul n'a le droit de se prétendre plus inviolable que les autres citoyens.

**ART. 34.**

Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires, ils doivent lui rendre un compte fidèle de leur gestion, et subir son jugement avec respect.

**ART. 35.**

Les hommes de tous les pays sont frères, et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir comme les citoyens du même état.

**ART. 36.**

Celui qui opprime une seule nation se déclare l'ennemi de toutes.

**ART. 37.**

Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter le progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme, doivent être poursuivis partout, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et comme des brigands rebelles.

**ART. 33.**

Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre qui est le genre humain, et contre le législateur de l'univers qui est la nature.

---

## PENSÉES DE MARAT

Le but n'est pas de changer le vrai pour du nouveau, mais de le constater par une application toujours plus radicale.  
*(Plan de Constitution.)*

L'homme est né pour vivre. Il a droit à tout ce qui est indispensable à son existence.  
*(Plan de Constitution.)*

La nature a donné à chacun de ses enfants des aptitudes différentes quant à l'espèce, mais non inégales en valeur sociale.  
*(Plan de Constitution.)*

Qui vole pour vivre, tant qu'il ne peut faire autrement, ne fait qu'user de ses droits.  
(Plan de législation criminelle.)

Tout ce qui est indispensable à notre existence est à nous, et rien de superflu ne saurait nous appartenir légitimement tant que d'autres manquent du nécessaire.  
(Plan de législation criminelle.)

---

Sont époux, ceux qui s'aiment.  
SAINT-JUST.

## LOI DE 1792 SUR LE DIVORCE

Après que la Constituante avait le 16 août 1790 supprimé pour l'homme comme pour la femme, à partir de 21 ans, la tyrannique nécessité d'obtenir le consentement des parents pour se marier, la Législative décréta, le 20 septembre 1792, le divorce qui entra en vigueur le 9 octobre de la même année.

Voici le texte de cette loi :

L'Assemblée nationale, considérant combien il importe de faire jouir les Français de la faculté du divorce, qui résulte de la liberté individuelle dont un engagement indissoluble serait la perte, considérant que déjà plusieurs époux n'ont pas attendu, pour jouir des avantages de la disposition constitutionnelle, suivant laquelle le mariage n'est qu'un contrat civil, que la loi eût réglé le mode et les effets du divorce, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète sur les causes, le mode et les effets du divorce, ce qui suit:

### § 1er. Causes du divorce

**ARTICLE PREMIER.** — Le mariage se dissout par le divorce.

**ART. 2.** — Le divorce a lieu par *le consentement mutuel des époux.*

**ART. 3.** — L'un des époux peut faire prononcer le divorce *sur la simple allégation d'incompatibilité d'humeur ou de caractère.*

**ART. 4.** — Chacun des époux peut également faire prononcer le divorce sur des motifs déterminés ; savoir: 1° sur la démence, la folie ou la fureur de l'un des époux ; 2° sur la condamnation de l'un d'eux à des peines afflictives ou infamantes ; 3° sur les crimes, sévices ou injures graves de l'un envers l'autre ; 4° sur le dérèglement de mœurs notoire; 5° sur l'abandon de la femme par le mari, ou du mari par la femme pendant deux ans au moins ; 6° sur l'absence de l'un d'eux, sans nouvelles, au moins pendant cinq ans ; 7° sur l'émigration, dans les cas prévus par les lois, notamment par le décret du 8 avril 1792.

**ART. 5.** — Les époux maintenant séparés de corps par jugement exécuté ou en dernier ressort auront mutuellement la faculté de faire prononcer leur divorce.



**ART. 6.** — Toutes demandes et instances en séparation de corps non jugées sont éteintes et abolies ; chacune des parties paiera ses frais ; les jugements de séparation non exécutés ou attaqués par l'appel demeurent comme nonavenus ; le tout sauf aux époux à recourir à la voie du divorce, aux termes de la présente loi.

**ART. 7.** — A l'avenir, aucune séparation de corps ne pourra être prononcée ; les époux ne pourront être désunis que par le divorce.

---

## PRINCIPAUX ARTICLES DE LA CONSTITUTION DE 1793

### ARTICLE PREMIER

La République Française est une et indivisible.

### ART. 4

Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt-un ans accomplis ;  
Tout étranger, âgé de *vingt-un ans* accomplis, qui, domicilié en France depuis *une année*,  
Y vit de son travail,  
Ou acquiert une propriété,  
Ou épouse une Française,  
Ou adopte un enfant,  
Ou nourrit un vieillard ;  
Tout étranger, enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité,  
Est admis à l'exercice des droits de citoyen français.

### ART. 28

*Tout Français exerçant les droits de citoyen est éligible dans l'étendue de la République.*

### ART. 7

Le peuple souverain est l'universalité des citoyens français.

### ART 10

Il délibère sur les lois.

### ART. 11

Les assemblées primaires se composent des citoyens domiciliés depuis six mois dans chaque canton.

### ART. 12

Elles sont composées de 200 citoyens au moins, de 600 au plus, appelés à voter.

**ART. 19**

Les suffrages sur les lois sont donnés par oui et par non.

**ART. 20**

Le vœu de l'Assemblée primaire est proclamé ainsi : *Les citoyens réunis en Assemblée primaire de... au nombre de... votants, votent pour ou contre, à la majorité de...*

**ART. 21**

La population est la seule base de la représentation nationale.

**ART. 22**

Il y a un député à raison de quarante mille individus.

**ART. 32**

Le peuple français s'assemble tous les ans, le premier mai, pour les élections.

**ART. 33**

Il y procède, quel que soit le nombre des citoyens ayant droit d'y voter.

**ART. 34**

Les assemblées primaires se forment extraordinairement sur la demande du cinquième des citoyens qui ont droit d'y voter.

**ART. 35**

La convocation se fait, en ce cas, par la municipalité du lieu ordinaire du rassemblement.

**ART. 39**

Le Corps législatif est un, indivisible et permanent.

**ART. 40**

Sa session est d'un an.

**ART. 41**

Il se réunit le 1er juillet.

**ART. 56**

Les projets de loi sont précédés d'un rapport.

#### **ART. 57**

La discussion ne peut s'ouvrir, et la loi ne peut être provisoirement arrêtée que quinze jours après le rapport.

#### **ART 58**

Le projet est imprimé et envoyé à toutes les communes de la République, sous ce titre: *Loi proposée.*

#### **ART. 59**

Quarante jours après l'envoi de la loi proposée, si dans la moitié des départements, plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux n'a pas réclamé, le projet est accepté et devient loi.

#### **ART. 60**

S'il y a réclamation, le Corps législatif convoque les assemblées primaires.

### ***Du Conseil exécutif.***

#### **ART. 62**

Il y a un Conseil exécutif composé de vingt-quatre membres.

#### **ART. 63**

L'assemblée électorale de chaque département nomme un candidat. Le Corps législatif choisit sur la liste générale les membres du Conseil.

#### **ART. 64.**

Il est renouvelé par moitié à chaque législature, dans les derniers mois de sa session.

#### **ART. 65.**

Le Conseil est chargé de la direction et de la surveillance de l'administration générale. Il ne peut agir qu'en exécution des lois et des décrets du Corps législatif.

#### **ART. 75.**

Le conseil exécutif réside auprès du corps législatif. Il a l'entrée et une place séparée dans le lieu de ses séances.

#### **ART. 76.**

Il est entendu toutes les fois qu'il a un compte à rendre.

**ART. 77.**

Le Corps législatif l'appelle dans son sein, en tout ou en partie, lorsqu'il le juge convenable.

**ART. 81.**

Les municipalités et les administrations sont renouvelées tous les ans par moitié.

**ART. 107.**

La force générale de la république est composée du peuple entier.

**ART. 108.**

La république entretient à sa solde, même en temps de paix, une force armée de terre et de mer.

**ART 109.**

Tous les Français sont soldats ; ils sont exercés au maniement des armes.

**ART. 110.**

Il n'y a point de généralissime.

**ART. 111.**

La différence des grades, leurs marques distinctives et la subordination ne subsistent que relativement au service et pendant sa durée.

**ART. 115.**

Si dans la moitié des départements, plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux, régulièrement formées, demande la révision de l'acte constitutionnel, ou le changement de quelques-uns de ses articles, le Corps législatif est tenu de convoquer toutes les assemblées primaires de la république, pour savoir s'il y a lieu à une convention nationale.

**ART. 118.**

Le peuple français est l'ami et l'allié naturel des peuples libres.

**ART. 119.**

Il ne s'immisce point dans le gouvernement des autres nations. Il ne souffre pas que les autres nations s'immiscent dans le sien.

**ART. 120.**

Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté ; il le refuse

aux tyrans.

---

## MANIFESTE DES ÉGAUX

Égalité de fait, dernier but de l'art social.  
CONDORCET, *Tableau de l'esprit humain*, p. 329.

### *Peuple de France !*

Pendant quinze siècle tu as vécu esclave, et par conséquent malheureux. Depuis six années tu respirez à peine, dans l'attente de l'indépendance, du bonheur et de l'égalité.

L'égalité ! premier vœu de la nature, premier besoin de l'homme, et principal nœud de toute association légitime ! Peuple de France ! tu n'as pas été plus favorisé que les autres nations qui végètent sur ce globe infortuné ! Toujours et partout la pauvre espèce humaine, livrée à des anthropophages plus ou moins adroits, servit de jouet à toutes les ambitions, de pâture à toutes les tyrannies. Toujours et partout on berça les hommes de telles paroles : jamais et nulle part ils n'ont obtenu la chose avec le mot. De temps immémorial on nous répète avec hypocrisie : *les hommes sont égaux* ; et de temps immémorial la plus avilissante comme la plus monstrueuse inégalité pèse insolemment sur le genre humain. Depuis qu'il y a des sociétés civiles, le plus bel apanage de l'homme est sans contradiction reconnu, mais n'a pu encore se réaliser une seule fois : l'égalité ne fut autre chose qu'une belle et stérile fiction de la loi. Aujourd'hui qu'elle est réclamée d'une voix plus forte, on nous répond : Taisez-vous, misérables ! L'égalité de fait n'est qu'une chimère ; contentez-vous de l'égalité conditionnelle : vous êtes tous égaux devant la loi. Canaille, que te faut-il de plus ? Ce qu'il nous faut de plus ? Législateurs, gouvernants, riches, propriétaires, écoutez à votre tour.

Nous sommes tous égaux, n'est-ce pas ? Ce principe demeure incontesté, parce qu'à moins d'être atteint de folie, on ne saurait dire sérieusement qu'il fait nuit quand il fait jour.

Eh bien ! nous prétendons désormais vivre et mourir égaux comme nous sommes nés : nous voulons l'égalité réelle ou la mort ; voilà ce qu'il nous faut.

Et nous l'aurons cette égalité réelle, n'importe à quel prix. Malheur à ceux que nous rencontrerons entre elle et nous ! Malheur à qui ferait résistance à un vœu aussi prononcé !

La révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière.

Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres coalisés contre lui ; il en sera de même aux nouveaux tyrans, aux nouveaux tartuffes politiques assis à la place des anciens.

Ce qu'il nous faut de plus que l'égalité des droits ?

Il nous faut non pas seulement cette égalité transcrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous

consentons à tout pour elle, à *faire table rase pour nous en tenir à elle seule*. Périront, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle!

Législateurs et gouvernants, qui n'avez pas plus de génie que de bonne foi, propriétaires riches et sans entrailles, en vain essayez-vous de neutraliser notre sainte entreprise en disant : Ils ne font que reproduire cette loi agraire demandée plus d'une fois avant eux.

Calomnieurs, taisez-vous à votre tour, et, dans le silence de la confusion, écoutez nos prétentions dictées par la nature et basées sur la justice.

La loi agraire ou le partage des campagnes fut le vœu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades mues par leur instinct plutôt que par la raison. Nous tendons à quelque chose de plus sublime et de plus équitable, le bien commun ou la communauté des biens ! Plus de propriété individuelle des terres, *la terre n'est à personne*. Nous réclamons, nous voulons la jouissance communale des fruits de la terre : *les fruits sont à tout le monde*.

Nous déclarons ne pouvoir souffrir davantage que la très grande majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir de l'extrême minorité.

Assez et trop longtemps moins d'un million d'individus disposent de ce qui appartient à plus de vingt millions de leurs semblables, de leurs égaux.

Qu'il cesse enfin, ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire ! Disparaissez enfin, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés.

Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que celles de l'âge et du sexe. Puisque tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une seule éducation, une seule nourriture. Ils se contentent d'un seul soleil et d'un air pour tous : pourquoi la même portion et la même qualité d'aliments ne suffiraient-ils pas à chacun d'eux ?

Mais déjà les ennemis d'un ordre de choses le plus naturel qu'on puisse imaginer, déclament contre nous.

Désorganiseurs et factieux, nous disent-ils, vous ne voulez que des massacres et du butin.

*Peuple de France,*

Nous ne perdrons pas notre temps à leur répondre ; mais nous te dirons : La sainte entreprise que nous organisons n'a d'autre but que de mettre un terme aux dissensions civiles et à la misère publique.

Jamais plus vaste dessein n'a été conçu et mis à exécution. De loin en loin quelques hommes de génie, quelques sages, en ont parlé d'une voix basse et tremblante. Aucun d'eux n'a eu le courage de dire la vérité tout entière.

Le moment des grandes mesures est arrivé. Le mal est à son comble ; il couvre la face de la

terre. Le chaos, sous le nom de politique, y règne depuis trop de siècles.

Que tout rentre dans l'ordre et reprenne sa place. A la voix de l'égalité que les éléments de la justice et du bonheur s'organisent.

L'instant est venu de fonder la *République des Égaux*, ce grand hospice ouvert à tous les hommes.

Les jours de la restitution générale sont arrivés. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature pour tous ses enfants.

*Peuple de France,*

La plus pure de toutes les gloires t'était donc réservée ! Oui, c'est toi qui le premier dois offrir au monde ce touchant spectacle.

D'anciennes habitudes, d'antiques préventions, voudront de nouveau faire obstacle à l'établissement de la *République des Égaux*. L'organisation de l'égalité réelle, la seule qui réponde à tous les besoins, sans faire de victimes, sans coûter de sacrifices, ne plaira peut-être point d'abord à tout le monde. L'égoïste, l'ambitieux frémera de rage. Ceux qui possèdent injustement crieront à l'injustice. Les jouissances exclusives, les plaisirs solitaires, les aisances personnelles, causeront de vifs regrets à quelques individus blasés sur les peines d'autrui. Les amants du pouvoir absolu, les vils suppôts de l'autorité arbitraire, ploieront avec peine leurs chefs superbes sous le niveau de l'égalité réelle. Leur vue courte pénétrera difficilement dans le prochain avenir du bonheur commun ; mais que peuvent quelques milliers de mécontents contre une masse d'hommes tous heureux, et surpris d'avoir cherché si longtemps une félicité qu'ils avaient sous la main ?

Dès le lendemain de cette véritable révolution, ils se diront tout étonnés : Eh quoi ! le bonheur commun tenait à si peu ? Nous n'avions qu'à le vouloir. Ah ! pourquoi ne l'avons-nous pas voulu plus tôt ? Fallait-il donc nous le faire dire tant de fois ? Oui, sans doute, un seul homme sur la terre plus riche, plus puissant que ses semblables, que ses égaux, l'équilibre est rompu : le crime et le malheur sont sur la terre.

*Peuple de France,*

A quel signe dois-tu donc reconnaître désormais l'excellence d'une constitution ?... Celle qui tout entière repose sur l'égalité de fait est la seule qui puisse te convenir et satisfaire à tous tes vœux.

Les chartes aristocratiques de 1791 et de 1795 rivaient tes fers au lieu de les briser. Celle de 1793 était un grand pas de fait vers l'égalité réelle, on n'en avait pas encore approché de si près ; mais elle ne touchait pas encore le but et n'abordait point le bonheur commun, dont pourtant elle consacrait solennellement le grand principe.

*Peuple de France,*

Ouvre les yeux et le cœur à la plénitude de la félicité ; reconnais et proclame avec nous la *République des Égaux*.

---

## DOCTRINE DE BABŒUF

### ARTICLE PREMIER

La nature a donné à chaque homme un droit égal à la jouissance de tous les biens.

### ART. 2

Le but de la société est de défendre cette égalité, souvent attaquée par le fort et le méchant dans l'état de nature, et d'augmenter, par le concours de tous, les jouissances communes.

### ART. 3

La nature a imposé à chacun l'obligation de travailler ; nul n'a pu, sans crime, se soustraire au travail.

### ART. 4

Les travaux et les jouissances doivent être communs.

### ART. 5

Il y a oppression quand l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'abondance sans rien faire.

### ART. 6.

Nul n'a pu, sans crime, s'approprier exclusivement des biens de la terre ou de l'industrie.

### ART. 7.

Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

### ART. 8.

Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents sont les ennemis du peuple.

### ART. 9.

Nul ne peut, par l'accumulation de tous les moyens, priver un autre de l'instruction nécessaire pour son bonheur : L'instruction doit être commune.

### ART. 10.

Le but de la Révolution est de détruire l'inégalité et de rétablir le bonheur commun.



**ART. 11.**

La Révolution n'est pas finie, parce que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement, tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'État.

**ART. 12.**

La Constitution de 1793 est la véritable loi des Français, parce que le peuple l'a solennellement acceptée ; parce que la Convention n'avait pas le droit de la changer ; parce que, pour y parvenir, elle a fait fusiller le peuple qui en réclamait l'exécution ; parce qu'elle a chassé et égorgé les députés qui faisaient leur devoir en la défendant ; parce que la terreur contre le peuple et l'influence des émigrés ont présidé à la rédaction et à la prétendue acceptation de la Constitution de 1795, qui n'a eu pour elle pas même la quatrième partie des suffrages qu'avait obtenus celle de 1793 ; parce que la Constitution de 1793 a consacré les droits *inaliénables* pour chaque citoyen de consentir les lois, d'exercer les droits politiques, de s'assembler, de réclamer ce qu'il croit utile, de s'instruire et de ne pas mourir de faim : droits que l'acte contre-révolutionnaire de 1795 a ouvertement et complètement violés.

**ART. 13.**

Tout citoyen est tenu de rétablir et défendre dans la Constitution de 1793 la volonté et le bonheur du peuple.

**ART. 14.**

Tous les pouvoirs émanés de la prétendue Constitution de 1795 sont illégaux et contre-révolutionnaires.

**ART. 15.**

Ceux qui ont porté la main sur la Constitution de 1793 sont coupables de lèse-majesté populaire.

---

**PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS  
UNISSEZ-VOUS**  
*Manifeste Communiste 1847.*  
*Karl Marx — Frédéric Engels.*

**PACTE FONDAMENTAL  
DE L'INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS**

Considérant:

Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à établir pour tous les mêmes devoirs ;

Que l'assujettissement du travailleur au capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle.

Que pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique ;

Que tous les efforts jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées ;

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national ; qu'au contraire ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique ;

Que le mouvement qui s'accomplit parmi les ouvriers des pays les plus industriels de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs et conseille de combiner tous les efforts encore isolés ;

Par ces raisons, le congrès de l'Association Internationale déclare que cette association, ainsi que toutes les sociétés ou individus y adhérant reconnaîtront, comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes, la vérité, la justice, la morale, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité.

Le congrès considère comme un devoir de réclamer non-seulement pour les membres de l'association les droits de l'homme et du citoyen, mais encore pour quiconque accomplit ses devoirs

« Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits. »

Au congrès de Bâle (1868), l'Internationale adhère par 4 voix contre 4 et 13 abstentions, à la déclaration suivante de Bakounine :

« Je vote pour la collectivité du sol en particulier, et en général de toute la richesse sociale dans le sens de la liquidation sociale.

« J'entends par liquidation sociale l'expropriation, en droit, de tous les propriétaires actuels, par l'abolition de l'État politique et juridique qui est la sanction et la seule garantie de la propriété actuelle et de tout ce qui s'appelle le droit juridique ; et l'expropriation, de fait, partout et autant qu'elle sera possible et aussi vite qu'elle sera possible, par la force même des événements et des choses. »

---

## AUX COMMUNEUX

Après trois ans de compression, de massacres, la réaction voit la terreur cesser d'être entre ses mains affaiblies un moyen de gouvernement.

Après trois ans de pouvoir absolu, les vainqueurs de la Commune voient la Nation, reprenant peu à peu vie et conscience, échapper à leur étreinte.

Unis contre la Révolution, mais divisés entre eux, ils usent par leurs violences et diminuent par leurs dissensions ce pouvoir de combat, seul espoir du maintien de leurs privilèges.

Dans une société où disparaissent chaque jour les conditions qui ont amené son empire, la bourgeoisie cherche en vain à le perpétuer; rêvant l'œuvre impossible d'arrêter le cours du temps, elle veut immobiliser dans le présent, ou faire rétrograder dans le passé, une nation que la Révolution entraîne.

Les mandataires de cette bourgeoisie, cet état-major de la réaction installé à Versailles, semblent n'avoir d'autre mission que d'en manifester la déchéance par leur incapacité politique, et d'en précipiter la chute par leur impuissance. Les uns appellent un roi, un empereur, les autres déguisent du nom de République la forme perfectionnée d'asservissement qu'ils veulent imposer au peuple.

Mais quelle que soit l'issue des tentatives versaillaises, monarchie ou République bourgeoise, le résultat sera le même : la chute de Versailles, la revanche de la Commune.

Car nous arrivons à l'un de ces grands moments historiques, à l'une de ces grandes crises, où le peuple, alors qu'il paraît s'abîmer dans ses misères et s'arrêter dans la mort, reprend avec une vigueur nouvelle sa marche révolutionnaire.

La victoire ne sera pas le prix d'un seul jour de lutte, mais le combat va recommencer, les vainqueurs vont avoir à compter avec les vaincus.

Cette situation crée de nouveaux devoirs pour les proscrits. Devant la dissolution croissante des forces réactionnaires, devant la possibilité d'une action plus efficace, il ne suffit pas de maintenir l'intégrité de la proscription en la défendant contre les attaques policières, mais il s'agit d'unir nos efforts à ceux des communeux de France, pour délivrer ceux des nôtres tombés entre les mains de l'ennemi, et préparer la revanche.

L'heure nous paraît donc venue pour ce qui a vie dans la proscription de s'affirmer, de se déclarer.

C'est ce que vient faire aujourd'hui le groupe: LA COMMUNE RÉVOLUTIONNAIRE.

Car il est temps que ceux-là se reconnaissent qui athées, communistes, révolutionnaires, concevant de même la Révolution dans son but et ses moyens, veulent reprendre la lutte et pour cette lutte décisive reconstituer le parti de la Révolution, le parti de la Commune.

Nous sommes *Athées*, parce que l'homme ne sera jamais libre, tant qu'il n'aura pas chassé Dieu de son intelligence et de sa raison.

Produit de la vision de l'inconnu, créée par l'ignorance, exploitée par l'intrigue et subie par l'imbécillité, cette notion monstrueuse d'un être, d'un principe en dehors du monde et de l'homme, forme la trame de toutes les misères dans lesquelles s'est débattue l'humanité, et constitue l'obstacle principal à son affranchissement. Tant que la vision mystique de la divinité obscurcira le monde, l'homme ne pourra ni le connaître ni le posséder ; au lieu de la science et du bonheur, il n'y trouvera que l'esclavage de la misère et de l'ignorance.

C'est en vertu de cette idée d'un être en dehors du monde et le gouvernant, que se sont produites toutes les formes de servitude morale et sociale : religions, despotismes, propriété, classes, sous lesquelles gémit et saigne l'humanité.

Expulser Dieu du domaine de la connaissance, l'expulser de la société, est la loi pour l'homme s'il veut arriver à la science, s'il veut réaliser le but de la révolution.

Il faut nier cette erreur génératrice de toutes les autres, car c'est par elle que depuis des siècles l'homme est courbé, enchaîné, spolié, martyrisé.

Que la Commune débarrasse à jamais l'humanité de ce spectre de ses misères passées, de cette cause de ses misères présentes.

Dans la Commune il n'y a pas de place pour le prêtre : toute manifestation, toute organisation religieuse doit être proscrite.

Nous sommes *Communistes*, parce que nous voulons que la terre, que les richesses naturelles ne soient plus appropriées par quelques-uns, mais qu'elles appartiennent à la Communauté. Parce que nous voulons que, libres de toute oppression, maîtres enfin de tous les instruments de production : terre, fabriques, etc., les travailleurs fassent du monde un lieu de bien-être et non plus de misère.

Aujourd'hui, comme autrefois, la majorité des hommes est condamnée à travailler pour l'entretien de la jouissance d'un petit nombre de surveillants et de maîtres.

Expression dernière de toutes les formes de servitude, la domination bourgeoise a dégagé l'exploitation du travail des voiles mystiques qui l'obscurcissaient ; gouvernements, religions, famille, lois, institutions du passé, comme du présent, se sont enfin montrés, dans cette société réduite aux termes simples de capitalistes et de salariés, comme les instruments d'oppression au moyen desquels la bourgeoisie maintient sa domination, contient le Prolétariat.

Prélevant pour augmenter ses richesses tout le surplus du produit du travail, le capitaliste ne laisse au travailleur que juste ce qu'il lui faut pour ne pas mourir de faim.

Maintenu par la force dans cet enfer de la production capitaliste, de la propriété, il semble que le travailleur ne puisse rompre ses chaînes.

Mais le Prolétariat est enfin arrivé à prendre conscience de lui-même : il sait qu'il porte en lui les éléments de la société nouvelle, que sa délivrance sera le prix de sa victoire sur la bourgeoisie et que, cette classe anéantie, les classes seront abolies, le but de la Révolution atteint.

Nous sommes Communistes, parce que nous voulons arriver à ce but sans nous arrêter aux moyens termes, compromis qui, ajournant la victoire, sont un prolongement d'esclavage.

En détruisant la propriété individuelle, le Communisme fait tomber une à une toutes ces institutions dont la propriété est le pivot. Chassé de sa propriété, où avec sa famille, comme dans une forteresse il tient garnison, le riche ne trouvera plus d'asile pour son égoïsme et ses privilèges.

Par l'anéantissement des classes, disparaîtront toutes les institutions oppressives de l'individu et du groupe dont la seule raison était le maintien de ces classes, l'asservissement du travailleur à ses maîtres.

L'instruction ouverte à tous donnera cette égalité intellectuelle sans laquelle l'égalité matérielle serait sans valeur.

Plus de salariés, de victimes de la misère, de l'insolidarité, de la concurrence, mais l'union de travailleurs égaux, répartissant le travail entre eux, pour obtenir le plus grand développement de la Communauté, la plus grande somme de bien-être pour chacun. Car chaque citoyen trouvera la plus grande liberté, la plus grande expansion de son individualité, dans la plus grande expansion de la Communauté.

Cet état sera le prix de la lutte et nous voulons cette lutte sans compromis ni trêve, jusqu'à la destruction de la bourgeoisie, jusqu'au triomphe définitif.

Nous sommes Communistes, parce que le Communisme est la négation la plus radicale de la société que nous voulons renverser, l'affirmation la plus nette de la société que nous voulons fonder.

Parce que, doctrine de l'égalité sociale, elle est plus que toute doctrine la négation de la domination bourgeoise, l'affirmation de la Révolution. Parce que, dans son combat contre la bourgeoisie, le Proletariat trouve dans le Communisme l'expression de ses intérêts, la règle de son action.

Nous sommes *Révolutionnaires*, autrement *Communeux*, parce que voulant la victoire, nous en voulons les moyens. Parce que, comprenant les conditions de la lutte, et voulant les remplir, nous voulons la plus forte organisation de combat, la coalition des efforts, non leur dispersion, mais leur centralisation.

Nous sommes révolutionnaires, parce que pour réaliser le but de la Révolution, nous voulons renverser par la force une société qui ne se maintient que par la force. Parce que nous savons que la faiblesse, comme la légalité, tue les révolutions, que l'énergie les sauve. Parce que nous reconnaissons qu'il faut conquérir ce pouvoir politique que la bourgeoisie garde d'une façon jalouse, pour le maintien de ses privilèges. Parce que dans une période révolutionnaire, où les institutions de la société actuelle devront être fauchées, la dictature du prolétariat devra être établie et maintenue jusqu'à ce que, dans le monde affranchi, il n'y ait plus que des citoyens égaux de la société nouvelle.

Mouvement vers un monde nouveau de justice et d'égalité, la Révolution porte en elle-même sa propre loi et tout ce qui s'oppose à son triomphe doit être écrasé.

Nous sommes révolutionnaires, nous voulons la Commune, parce que nous voyons dans la Commune future, comme dans celles de 1793 et de 1871, non la tentative égoïste d'une ville, mais la Révolution triomphante dans le pays entier : la République communeuse. Car la Commune c'est le Proletariat révolutionnaire armé de la dictature, pour l'anéantissement des privilèges, l'écrasement de la bourgeoisie.

La Commune, c'est la forme militante de la Révolution sociale. C'est la Révolution debout, maîtresse de ses ennemis. La Commune, c'est la période révolutionnaire d'où sortira la société nouvelle.

La Commune, ne l'oublions pas non plus, nous qui avons reçu charge de la mémoire et de la vengeance des assassinés, c'est aussi la revanche.

Dans la grande bataille, engagée entre la bourgeoisie et le prolétariat ; entre la société actuelle et la Révolution, les deux camps sont bien distincts, il n'y a de confusion possible que pour l'imbécillité ou la trahison.

D'un côté tous les partis bourgeois : légitimistes, orléanistes, bonapartistes, républicains conservateurs ou radicaux, de l'autre, le parti de la Commune, le parti de la Révolution, l'ancien monde contre le nouveau.

Déjà la vie a quitté plusieurs de ces formes du passé, et les variétés monarchiques se résolvent, en fin de compte, dans l'immonde Bonapartisme.

Quant aux partis qui, sous le nom de république conservatrice ou radicale, voudraient immobiliser la société dans l'exploitation continue du peuple par la bourgeoisie, directement, sans intermédiaire royal, radicaux ou conservateurs, ils diffèrent plus par l'étiquette que par le contenu ; plutôt que des idées différentes, ils représentent les étapes que parcourra la bourgeoisie, avant de rencontrer dans la victoire du peuple sa ruine définitive.

Feignant de croire à la duperie du suffrage universel, ils voudraient faire accepter au peuple ce mode d'escamotage périodique de la Révolution ; ils voudraient voir le parti de la Révolution entrant dans l'ordre légal de la société bourgeoise, par là même cesser d'être, et la minorité révolutionnaire abdiquer devant l'opinion moyenne et falsifiée de majorités soumises à toutes les influences de l'ignorance et du privilège.

Les radicaux seront les derniers défenseurs du monde bourgeois mourant ; autour d'eux seront ralliés tous les représentant du passé, pour livrer la lutte dernière contre la Révolution. La fin des radicaux sera la fin de la bourgeoisie.

A peine sortis des massacres de la Commune, rappelons à ceux qui seraient tentés de l'oublier que la gauche versaillaise, non moins que la droite, a commandé le massacre de Paris, et que l'armée des massacreurs a reçu les félicitations des uns comme celles des autres. Versaillais de droite et Versaillais de gauche doivent être égaux devant la haine du peuple ; car contre lui, toujours, radicaux et jésuites sont d'accord.

Il ne peut donc y avoir d'erreur et tout compromis, toute alliance avec les radicaux doivent être réputés trahison.

Plus près de nous, errant entre les deux camps, ou même égarés dans nos rangs, nous trouvons des hommes dont l'amitié, plus funeste que l'inimitié, ajournerait indéfiniment la victoire du peuple s'il suivait leurs conseils, s'il devenait dupe de leurs illusions.

Limitant plus ou moins les moyens de combat à ceux de la lutte économique, ils prêchent à des degrés divers l'abstention de la lutte armée, de la lutte politique.

Érigeant en théorie la désorganisation des forces populaires, ils semblent en face de la bourgeoisie armée, alors qu'il s'agit de concentrer les efforts pour un combat suprême, ne vouloir qu'organiser la défaite et livrer le peuple désarmé aux coups de ses ennemis.

Ne comprenant pas que la Révolution est la marche consciente et voulue de l'humanité, vers le but que lui assignent son développement historique et sa nature, ils mettent les images de leur fantaisie au lieu de la réalité des choses et voudraient substituer au mouvement rapide de la Révolution, les lenteurs d'une évolution dont ils se font les prophètes.

Amateurs de demi-mesures, fauteurs de compromis, ils perdent les victoires populaires qu'ils n'ont pu empêcher ; ils épargnent, sous prétexte de pitié, les vaincus ; ils défendent, sous prétexte d'équité, les institutions, les intérêts d'une société contre lesquels le peuple s'était levé :

Ils calomnient les révolutions quand ils ne peuvent plus les perdre.

Ils se nomment communalistes.

Au lieu de l'effort révolutionnaire du peuple de Paris pour conquérir le pays entier à la République communautaire, ils voient dans la Révolution du 18 mars un soulèvement pour des franchises municipales.

Ils renient les actes de cette Révolution qu'ils n'ont pas comprise, pour ménager sans doute les nerfs d'une bourgeoisie, dont ils savent si bien épargner la vie et les intérêts. Oubliant qu'une société ne périt que quand elle est frappée aussi bien dans ses monuments, ses symboles, que dans ses institutions et ses défenseurs, ils veulent décharger la Commune de la responsabilité de l'exécution des otages, de la responsabilité des incendies. Ils ignorent ou feignent d'ignorer, que c'est par la volonté du Peuple et de la Commune unis jusqu'au dernier moment, qu'ont été frappés les otages, prêtres, gendarmes, bourgeois et allumés les incendies.

Pour nous, nous revendiquons notre part de responsabilité dans ces actes justiciers qui ont frappé les ennemis du Peuple, depuis Clément Thomas et Lecomte jusqu'aux dominicains d'Arcueil ; depuis Bonjean jusqu'aux gendarmes de la rue Haxo ; depuis Darboy jusqu'à Chaudey.

Nous revendiquons notre part de responsabilité dans ces incendies qui détruisaient des instruments d'oppression monarchique et bourgeoise ou protégeaient les combattants.

Comment pourrions-nous feindre la pitié pour les oppresseurs séculaires du Peuple, pour les complices de ces hommes qui depuis trois ans célèbrent leur triomphe par la fusillade, la transportation, l'écrasement de tous ceux des nôtres qui ont pu échapper au massacre immédiat.

Nous voyons encore ces assassinats sans fin, d'hommes, de femmes, d'enfants ; ces égorgements qui faisaient couler à flots le sang du Peuple dans les rues, les casernes, les squares, les hôpitaux, les maisons. Nous voyons les blessés ensevelis avec les morts ; nous voyons Versailles, Satory, les pontons, le bagne, la Nouvelle-Calédonie. Nous voyons Paris, la France, courbés sous la terreur, l'écrasement continu, l'assassinat en permanence.

Communeux de France, Proscrits, unissons nos efforts contre l'ennemi commun ; que chacun, dans la mesure de ses forces, fasse son devoir.

*Le Groupe: La Commune Révolutionnaire.*

ABERLEN, BERTON, BREUILLÉ, CARNÉ, JEAN CLEMENT, F. COURNET, CH. DACOSTA, DELLE, A. DEROUILLA, E. EUDES, H. GAUSSERON, E. GOIS, A. GOULLÉ, E. GRANGER, A. HUGUENOT, E. JOUANIN, LEDRUX, LÉONCE, LUILIER, P. MALLET, MARGUERITTES, CONSTANT-MARTIN, A. MOREAU, H. MORTIER, A. OLDRINI, PICHON, A. POIRIER, RYSTO, B. SACHS, SOLIGNAC, ED. VAILLANT, VARLET, VIARD.

Londres, juin 1874.

---

## LE PROGRAMME DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS PROGRAMME

Considérant:

Que l'émancipation de la classe productive est celle de tous les êtres humains sans distinction de sexe ni de race ;

Que les producteurs ne sauraient être libres qu'autant qu'ils seront en possession des moyens de production (terres, usines, navires, banques, crédits, etc.) ;

Qu'il n'y a que deux formes sous lesquelles les moyens de production peuvent leur appartenir:

1° La forme individuelle qui n'a jamais existé à l'état de fait général et qui est éliminée de plus en plus par le progrès industriel ;

2° La forme collective dont les éléments matériels et intellectuels sont constitués par le développement même de la société capitaliste ;

Considérant :

Que cette appropriation collective ne peut sortir que de l'action révolutionnaire de la classe productive — ou prolétariat — organisée en parti politique distinct ;

Qu'une pareille organisation doit être poursuivie par tous les moyens dont dispose le



prolétariat, y compris le suffrage universel transformé ainsi d'instrument de duperie qu'il a été jusqu'ici en instrument d'émancipation ;

Les travailleurs socialistes français, en donnant pour but à leurs efforts l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste et le retour à la collectivité de tous les moyens de production, ont décidé, comme moyens d'organisation et de lutte, d'entrer dans les élections avec les revendications immédiates suivantes :

#### A.— Partie politique.

1° Abolition de toutes les lois sur la presse, les réunions et les associations et surtout de la loi contre l'Association internationale des Travailleurs.

Suppression du livret, cette mise en carte de la classe ouvrière et de tous les articles du Code établissant l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron et l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme ;

2° Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles appartenant aux corporations religieuses (Décret de la Commune du 2 avril 1871), y compris toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations ;

3° Suppression de la dette publique ;

4° Abolition des armées permanentes et armement général du peuple ;

5° La Commune maîtresse de son administration et de sa police.

#### B.— Partie économique.

1° Repos d'un jour par semaine ou interdiction légale pour les employeurs de faire travailler plus de six jours sur sept.— Réduction légale de la journée de travail à huit heures pour les adultes. — Interdiction du travail des enfants dans les ateliers privés au-dessous de quatorze ans ; et, de quatorze à dix-huit ans, réduction de la journée de travail à six heures ;

2° Surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières ;

3° Minimum légal des salaires, déterminé, chaque année, d'après les prix locaux des denrées, par une commission de statistique ouvrière ;

4° Interdiction légale aux patrons d'employer les ouvriers étrangers à un salaire inférieur à celui des ouvriers français ;

5° Égalité de salaire à travail égal pour les travailleurs des deux sexes ;

6° Instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société, représentée par l'État et par la commune ;

7° Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail ;

8° Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., restituées à la gestion exclusive des ouvriers ;

9° Responsabilité des patrons en matière d'accidents garantie par un cautionnement versé par l'employeur dans les caisses ouvrières, et proportionné au nombre des ouvriers employés et aux dangers que présente l'industrie ;

10° Intervention des ouvriers dans les règlements spéciaux des divers ateliers ; suppression du droit usurpé par les patrons de frapper d'une pénalité quelconque leurs ouvriers sous forme d'amendes ou de retenues sur les salaires (décret de la Commune du 27 avril 1871) ;

11° Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique (banque, chemins de fer, mines, etc.) et l'exploitation de tous les ateliers de l'État confiée aux ouvriers qui y travaillent ;

12° Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3,000 francs.

Suppression de l'héritage en ligne collatérale et de tout héritage en ligne directe dépassant 20,000 francs.

---

***Déclaration des Anarchistes  
accusés devant le Tribunal correctionnel  
de Lyon (1883.)***

Ce qu'est l'Anarchie, ce que sont les anarchistes, nous allons le dire :

Les anarchistes, messieurs, sont des citoyens qui, dans un siècle où l'on prêche partout la liberté des opinions, ont cru de leur devoir de se recommander de la liberté illimitée.

Oui, messieurs, nous sommes, de par le monde, quelques milliers, quelques millions peut-être, — car nous n'avons d'autre mérite que de dire tout haut ce que la foule pense tout bas, — nous sommes quelques millions de travailleurs qui revendiquons la liberté absolue, rien que la liberté, toute la liberté !

Nous voulons la liberté, c'est-à-dire que nous réclamons pour tout être humain le droit et le moyen de faire tout ce qui lui plaît, et ne faire que ce qui lui plaît; de satisfaire intégralement tous ses besoins, sans autre limite que les impossibilités naturelles et les besoins de ses voisins également respectables.

Nous voulons la liberté, et nous croyons son existence incompatible avec l'existence d'un pouvoir quelconque, quelles que soient son origine ou sa forme, qu'il soit élu ou imposé, monarchique ou républicain, qu'il s'inspire du droit divin ou du droit populaire, de la Sainte-

Ampoule ou du suffrage universel.

C'est que l'histoire est là pour nous apprendre que tous les gouvernements se ressemblent et se valent. Les meilleurs sont les pires. Plus de cynisme chez les uns, plus d'hypocrisie chez les autres ! Au fond, toujours les mêmes paroles, toujours la même intolérance. Il n'est pas jusqu'aux plus libéraux en apparence qui n'aient en réserve, sous la poussière des arsenaux législatifs, quelque bonne petite loi contre l'Internationale, à l'usage des oppositions gênantes.

Le mal, en d'autres termes, aux yeux des anarchistes, ne réside pas dans telle forme de gouvernement plutôt que dans telle autre. Il est dans l'idée gouvernementale elle-même, il est dans le principe d'autorité.

La substitution, en un mot, dans les rapports humains, du libre contrat, perpétuellement révisable et résoluble, à la tutelle administrative et légale, à la discipline imposée, tel est notre idéal.

Les Anarchistes se proposent donc d'apprendre au peuple à se passer du gouvernement comme il commence à apprendre à se passer de Dieu.

Il apprendra également à se passer de propriétaires. Le pire des tyrans, en effet, ce n'est pas celui qui vous embastille, c'est celui qui vous affame ; ce n'est pas celui qui, vous prend au collet, c'est celui qui vous prend au ventre.

Pas de liberté sans égalité ! Pas de liberté dans une société où le capital est monopolisé entre les mains d'une minorité qui va se réduisant tous les jours et où rien n'est également réparti, pas même l'éducation publique, payée cependant des deniers de tous.

Nous croyons, nous, que le capital, patrimoine commun de l'humanité, puisqu'il est le fruit de la collaboration des générations passées et des générations contemporaines, doit être à la disposition de tous, de telle sorte que nul ne puisse en être exclu ; que personne, en revanche, ne puisse en accaparer une part au détriment du reste.

Nous voulons, en un mot, l'Égalité : l'égalité de fait, comme corollaire ou plutôt comme condition primordiale de la liberté.

De chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins ; voilà ce que nous voulons sincèrement, énergiquement ; voilà ce qui sera, car il n'est point de prescription qui puisse prévaloir contre des revendications à la fois légitimes et nécessaires. Voilà pourquoi l'on veut nous vouer à toutes les flétrissures.

Scélérats que nous sommes ! nous réclamons le pain pour tous, la science pour tous, le travail pour tous ; pour tous aussi l'indépendance et la justice.

Michel CHAVRIER, Jean COINDRE, Nicolas DIDELIN, J.-M.  
DUPOISAT, Régis FAURE, Louis GENET, Jean GIRAUDON,,  
Michel HUGONARD, Émile HUSER, Louis LANDAU, Jules  
MATHON, Jacques PEILLON, Antoine DESGRANGES, Antoine  
GLETFAL, Pierre MICHAUD, Jules MOREL, François PAULET,

François PEJOT, Félix TRESSAUD, Joseph GENOUD, Joseph BERNARD, Toussaint BORDAT, Emile GAUTIER, Pierre KROPOTKINE, Etienne FAURE, Pierre MARTIN, Octave LIÉGEON, Félicien BONNET, Joseph COTTAZ, André COURTOIS, Dominique CRESTOIS, Pierre PINEY, Michel SALE, Auguste BLONDE. Philippe SANLANVILLE, Charles SOURISSEAU, Jean THOMAS, Emile VIALLET, Charles VOISIN, Jacques ZUIDA, Louis BARDOU, Eugène FAGES, Jean PICARD, BRUYÈRE, BERLIOZ, ARTHAUD, CHAMPAL.

---

### **Programme de la Démocratie socialiste allemande élaboré à Erfurt en 1891.**

L'évolution économique de la société bourgeoise conduit nécessairement à la ruine de la petite industrie dont le fondement est la propriété individuelle par le travailleur de ses moyens de production. Elle sépare le travailleur de ses moyens de production, et le transforme en un prolétaire sans propriété pendant que les moyens de production deviennent le monopole d'un nombre relativement petit de capitalistes et de grands propriétaires fonciers.

Conjointement avec cette monopolisation des moyens de production, se créent le remplacement des petites industries disséminées par des industries colossales, l'évolution qui passe de l'outil à la machine et un accroissement gigantesque de la productivité, du travail humain. Mais tous les avantages de cette transformation sont monopolisés par les capitalistes et grands propriétaires fonciers. Pour le prolétariat et les classes moyennes en décadence — petits bourgeois, paysans — elle signifie accroissement de l'insécurité de l'existence, de la misère, de l'oppression, de l'asservissement, de l'abaissement, de l'exploitation.

De jour en jour plus grand devient le nombre des prolétaires, plus considérable, l'armée des ouvriers superflus, plus vive, l'opposition entre exploités et exploités, plus acharnée la lutte de classe entre la bourgeoisie et le prolétariat, qui divise la société moderne en deux camps ennemis et est la caractéristique commune de tous les pays industriels.

L'abîme entre possédants et non-possédants est encore agrandi par les crises qui découlent du mode de production capitaliste, deviennent de plus en plus étendues et désastreuses et qui font de l'insécurité universelle l'état normal de la société. Ces crises sont la preuve que les forces productives de la société actuelle la dépassent et que l'appropriation individuelle des moyens de production est devenue incompatible avec leur emploi utile et leur plein développement.

La propriété individuelle des moyens de production, qui fut, autrefois, le moyen d'assurer au producteur la propriété de son produit, est devenue, aujourd'hui, le moyen d'exproprier paysans, artisans et petits commerçants, et de mettre les non-travailleurs, — capitalistes, grands propriétaires fonciers — en possession du produit du travail ouvrier.

Seule, la transformation de la propriété individuelle capitaliste des moyens de production — sol, mines, matières premières, outils, moyens de communication et de transport — *en propriété sociale* et la transformation de la production marchande en production sociale, faite pour et par la société, peut faire que la grande industrie et la productivité toujours croissante du travail social deviennent, pour les classes jusqu'ici exploitées, d'une source de misère et d'oppression, la source du bien-être le plus élevé et du perfectionnement complet et harmonique.

Cette transformation sociale est l'émancipation non seulement du prolétariat mais de tout le genre humain qui souffre des conditions actuelles. Mais elle ne peut être l'œuvre que de la classe ouvrière, parce que toutes les autres classes, en dépit de leurs conflits d'intérêts entre elles, se tiennent sur le terrain de la propriété individuelle des moyens de production et ont pour but commun le maintien des bases de la société actuelle.

Donner à cette lutte de classe ouvrière la conscience et l'unité et lui montrer son but naturel — telle est la mission du parti démocrate-socialiste.

*Les intérêts de la classe ouvrière sont identiques dans tous les pays à mode de production capitaliste.* Par l'extension des communications mondiales et la production pour le marché universel, la situation des ouvriers de chaque pays devient de plus en plus dépendante de la situation des ouvriers des autres pays. L'affranchissement de la classe ouvrière est donc une œuvre à laquelle les travailleurs de tous les pays civilisés sont également intéressés. En reconnaissant ce fait, le parti démocrate-socialiste d'Allemagne sent et déclare *ne faire qu'un avec les travailleurs conscients de tous les autres pays.*

Le parti démocrate-socialiste d'Allemagne ne combat donc pas pour de nouveaux privilèges et apanages de classe, mais *pour l'abolition de la domination de classe et des classes elles-mêmes*, ainsi que pour l'égalité de droits et de devoirs pour tous sans distinction de sexe ni de race. Partant de ces conceptions, il combat, dans la société actuelle, non seulement l'exploitation et l'oppression des ouvriers salariés, mais toute espèce d'exploitation et d'oppression, qu'elle soit dirigée contre une classe, un parti, un sexe ou une race.

En s'inspirant de ces principes le parti Démocrate-Socialiste allemand demande :

(Résumé des principaux articles):

1° Le droit de vote et d'éligibilité pour tous les hommes et toutes les femmes à partir de l'âge de 20 ans. Législature de deux années. Responsabilité des élus.

2° Législation directe. Droit d'initiative et référendum.

3° Substitution de la nation armée à l'armée permanente.

4° Abolition de toutes les lois qui portent atteinte à la liberté d'exprimer son opinion et au droit de se réunir librement.

5° Abolition de toutes les lois qui consacrent l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme.

6° Séparation des Églises et de l'État.

7° Laïcité absolue de l'école obligatoire. Gratuité de l'enseignement, des moyens d'instruction (livres, cahiers, etc.) et de l'entretien dans les écoles publiques, ainsi que dans les établissements d'instruction supérieure, pour les élèves des deux sexes, qui ont été reconnus aptes.

8° Gratuité de la justice. Les juges élus par le peuple. Indemnités à tous ceux qui ont été accusés, arrêtés ou condamnés et dont l'innocence a été prouvée. Abolition de la peine de mort.

9° Gratuité des médicaments et de l'assistance médicale ainsi que des accouchements. Gratuité des enterrements.

10° Impôt progressif sur le revenu et la fortune. Impôt progressif sur les héritages selon leur importance et le degré de parenté.

11° La journée de travail fixée au maximum à huit heures.

12° Défense de faire travailler les enfants dans les ateliers avant l'âge de 14 ans.

13° Défense du travail de nuit, excepté dans les cas où il est absolument indispensable.

14° Un minimum de 36 heures de repos ininterrompu par semaine pour chaque ouvrier, etc.

Au sujet de l'article 5 de ce programme les citoyens Kautsky et Schoenlank font le commentaire suivant que nous publions ci-contre en substance:

Le droit actuel tire sa source d'institutions sociales existantes. Les lois ne sont qu'un effet du développement social. Dans celles qui ont trait à la femme nous ne voyons que l'expression juridique d'un système de production donné. Ainsi la position juridique de la femme ne reflète que sa dépendance absolue sous la domination du régime de la propriété privée. Comme l'ouvrier est la victime de l'exploitation capitaliste, la femme est la victime de la domination masculine, qui est la résultante d'une évolution de plusieurs milliers d'années. Le renversement du matriarcat, d'après lequel la maternité déterminait seule la généalogie, était, comme le dit Frédéric Engels, la défaite mondiale du sexe féminin: «L'homme s'empara du gouvernail, même au foyer, la femme perdit sa dignité, fut réduite à l'état de serve, devint l'esclave des plaisirs de l'homme, un moyen exclusif d'engendrer des enfants. Cette condition inférieure de la femme a été hypocritement voilée, parfois aussi revêtue de formes adoucies, mais nulle part elle n'a été détruite.»

Le droit public et privé consacre partout la subordination de la femme. Elle n'a aucune part légale à la vie publique, ne possède ni l'électorat ni l'éligibilité, elle n'a pas la liberté de s'instruire, ni le choix de sa vocation. Dans le domaine du droit privé elle rencontre empêchements sur empêchements. Elle n'est libre ni de témoigner, ni de tester ni de diriger ses affaires de famille à sa guise.

Il y a contradiction flagrante entre les faits sociaux et les lois existantes. Dans tous les pays à production capitaliste la femme a été entraînée dans le courant de la vie économique. Elle a été forcée de gagner son existence hors de sa maison, loin du foyer...

D'après le recensement de 1882 il y avait en Allemagne, dans cette année, 13,322,415

travailleurs masculins et 5,541,517 travailleurs féminins.

De 1875 à 1883 le nombre des hommes occupés n'a augmenté que de 6,4 %, tandis que celui des femmes est monté à 35 %. En Saxe, dans les fabriques, le nombre des femmes a augmenté, du 1er mai 1883 au 1er mai 1889, de 37,8 %.

Ces chiffres attestent la fin prochaine de la domination masculine. Dans la classe ouvrière, qui est le gage d'un avenir plein d'espoir, ce changement de conditions s'accomplit le plus radicalement. En raison de ce fait le prolétariat, conscient de la connexité de l'émancipation féminine et ouvrière, a la belle mission d'écarter, sans porter atteinte aux différences naturelles des sexes, tous les obstacles et lois qui s'opposent à l'égalité politique et sociale de la femme et de l'homme.

**Liste civile, par an, des principaux rois,  
empereurs  
et autres gouvernants de marque.**

Tsar de Russie (illimitée, avouée environ) <b>(1)</b>	50,000,000 fr.
Sultan de Turquie	38,836,000 fr.
Empereur d'Autriche-Hongrie	24,272,500 fr.
Empereur Allemand 30,000,000	
Autres rois et princes d'Allemagne 20,000,000	50,000,000 fr.
Roi d'Angleterre	16,451,000 fr.
Roi d'Italie	15,500,000 fr.
Roi d'Espagne	9,500,000 fr.
Roi de Belgique	3,883,000 fr.
Roi de Suède et de Norvège	2,524,900 fr.
Roi du Danemark	1,712,536 fr.
Roi des Pays-Bas	1,664,000 fr.
Roi de Grèce	1,325,000 fr.
Roi du Portugal	3,077,100 fr.
Mikado du Japon	11,250,324 fr.
Président de France	1,200,000 fr.
Président et vice-président du Brésil	900,000 fr.

Président des États-Unis d'Amérique	250,000 fr.
Président du Venezuela	160,000 fr.
Président du Mexique	90,000 fr.
<b>(1)</b> Possède en outre pour plusieurs milliards des mines d'or et des terres, affranchies de tout impôt.	

**FIN**